Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9770574
Centre d'intérêt: 777

A la découverte de ma municipalité et de ma région / [préparé par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; coordination, Alain Caron ; recherche et réd., Marc Bélanger ... et al.] . -- [Québec] : Ministère des affaires municipales, [1987?].
2 v. : ill. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: Un matériel pédagogique adapté au programme de sciences humaines au primaire, 3e et 4e année. Bibliogr.: v. 2, p. 75-77. Filmographie: v. 2, p. 78-79.

ISBN 2-550-17286-8

ISBN 2-550-17287-6

Vedette(s)-secondaire(s): Bélanger, Marc * Caron, Alain, éd * Québec (Province) Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

---

Descripteur(s): Sciences humaines * Activité d'apprentissage * Municipalité * Région * Guide pédagogique * Primaire (Ordre d'enseignement)

Le ministère des Affaires municipales propose aux enseignants du primaire un guide d'activités portant sur les champs d'exploration suivants: "le milieu local" en troisième année et "La région" en quatrième année, dans le cadre du programme de sciences humaines (histoire, géographie, vie économique et culturelle). Les douze activités proposées sont toutes présentées de la même façon et comportent les éléments suivants: 1. le titre de l'activité et le groupe d'âge concerné; 2. le numéro de l'activité; 3. les objectifs visés par l'activité; 4. une description du matériel intégré nécessaire à la réalisation de l'activité (ce matériel intégré est présenté à la suite des explications de chacune des activités ou dans le document d'information qui accompagne le guide); 5. la description du matériel d'appoint; 6. la mise en situation; 7. le déroulement de l'activité; 8. les activités complémentaires.

Type de document: d

EDUQ 8770574A

À la découverte DE MA MUNICIPALITÉ ET DE MA RÉGION

1. GUIDE D'ACTIVITÉS

Un matériel pédagogique adapté au programme de sciences humaines au primaire, 3e et 4e année

Québec

EDUQ 8770574A

À la découverte DE MA MUNICIPALITÉ ET DE MA RÉGION

1. GUIDE D'ACTIVITÉS

PARTICIPATION

Cet ouvrage a été préparé par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Coordination
Alain Caron, géographe et urbaniste

Recherche et rédaction
Marc Bélanger, enseignant
Alain Caron, géographe et urbaniste
Marie-Josée Lessard, urbaniste
Pascal Roberge, sociologue et urbaniste

Soutien technique
Doris Frenette, technicien en arts appliqués
Bertrand Lavoie, technicien en arts appliqués
Jean-François Nadeau, étudiant en architecture
Chantal Rousseau, secrétaire

Page couverture
Couture, Gravel, Tremblay

Conception et réalisation graphique
Studio Griffe inc.

Composition typographique
Compélec inc.

Lettre — activité 9
Marie-Christine Georges, 9 ans.

Collaboration spéciale
Ce document est le fruit du travail effectué de concert par le ministère des Affaires municipales, la Direction générale des régions et la Direction générale des programmes du ministère de l'Éducation du Québec, en vertu d'une entente conclue en décembre 1983.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet, notamment celles qui ont bien voulu nous alimenter de leurs commentaires et suggestions indispensables :

Suzanne Aubé, consultante pédagogique,
Marcel Belletête, conseiller pédagogique en sciences humaines, commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre,
Lydia Gionet, conseillère pédagogique et responsable du dossier des sciences humaines, commission scolaire des Draveurs,
Jean-Yves Julien, conseiller pédagogique, commission scolaire Saint-Jérôme,
Ginette Lambert, conseillère pédagogique, commission scolaire d'Iberville,
Claude Larochelle, conseiller pédagogique en sciences humaines, commission scolaire Chomedey de Laval,
André Laterreur, conseiller pédagogique, commission scolaire de Jacques-Cartier,
Yves Lenoir, conseiller pédagogique en sciences humaines, CECM, région Nord,
Réjean Nadeau, conseiller pédagogique, commission scolaire d'Arvida,
Jean-Luc Picard, conseiller pédagogique, commission scolaire catholique de Sherbooke,
de même que la Direction des communications qui en a assuré la production.

Reproduction
La reproduction mécanique est autorisée en tout temps avec mention de la source.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal — 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN — 2-550-17286-8

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 5
PRÉSENTATION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE 7

ACTIVITÉ 1. JE DÉCOUVRE MA MUNICIPALITÉ (3e ANNÉE) 13
ACTIVITÉ 2. J'IDENTIFIE LES FONCTIONS DANS MA MUNICIPALITÉ (3e ANNÉE) 15
ACTIVITÉ 3. J'ÉVALUE LA QUALITÉ DE MON MILIEU DE VIE (3e ANNÉE) ... 19
ACTIVITÉ 4. MA MUNICIPALITÉ, D'HIER À AUJOURD'HUI (3e ANNÉE) 27
ACTIVITÉ 5. JE DÉLIMITE MA RÉGION D'APPARTENANCE (4e ANNÉE) 33
ACTIVITÉ 6. MA RÉGION ADMINISTRATIVE (4e ANNÉE) 37
ACTIVITÉ 7. J'EXPLORE MA RÉGION (4e ANNÉE) 39
ACTIVITÉ 8. JE DÉLIMITE LE TERRITOIRE DE MA MUNICIPALITÉ (4e ANNÉE) 49
ACTIVITÉ 9. LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX (4e ANNÉE) 53
ACTIVITÉ 10. QUI PAIE LES SERVICES MUNICIPAUX? (4e ANNÉE) 67
ACTIVITÉ 11. JE PARTICIPE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES (4e ANNÉE) 69
ACTIVITÉ 12. LE RÔLE ET LES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (4e ANNÉE) 81

ANNEXES
Illustration de la municipalité de Valbourg 86
Plan de la municipalité de Valbourg 90

N.B. Dans le présent document, l'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte, sans aucune intention de discrimination.

AVANT-PROPOS

Le ministère des Affaires municipales du Québec est heureux de proposer aux enseignants du primaire le présent guide d'activités portant sur les champs d'exploration suivants : « Le milieu local » en 3e année, et « La région » en 4e année dans le cadre du programme de sciences humaines (histoire, géographie, vie économique et culturelle).

Le ministère des Affaires municipales (créé le 4 mars 1919) est chargé d'assister administrativement et techniquement les municipalités locales, les communautés et les municipalités régionales de comté dans l'application des lois municipales. Le ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dont le but est de parvenir à un meilleur aménagement du territoire québécois et, par conséquent, de tendre à l'amélioration du milieu de vie des citoyens qui l'habitent.

L'intervention auprès des jeunes s'avère particulièrement prometteuse puisque si nous réussissons à les éveiller à la connaissance de leur communauté, à les sensibiliser à une observation réfléchie de leur quotidien, à les familiariser avec la pratique de la démocratie et à les initier aux techniques de l'urbanisme, nous aurons créé une tradition au Québec. Il ne s'agit pas pour autant de former des « élus municipaux ou des urbanistes en culottes courtes » mais d'éveiller les enfants à un domaine qui les touche de très près : celui de la qualité de leur cadre de vie.

Les activités d'enseignement et d'apprentissage suggérées donnent l'occasion à l'enseignant d'amener l'élève à une première compréhension des réalités sociales, géographiques et historiques du monde dans lequel il vit. En effet, les activités proposées sont conçues pour compléter le programme de sciences humaines en place et sont fondées sur son cadre d'enseignement. Elles respectent la structure et la démarche pédagogique du programme et suggèrent une didactique axée sur l'atteinte des objectifs intermédiaires, terminaux et généraux de ce dernier. Tout comme le programme de sciences humaines, elles s'inscrivent dans une triple perspective de développement de l'élève, soit l'acquisition de connaissances, le développement d'habilités et le développement d'attitudes. En définitive, les activités proposées visent avant tout à éveiller l'élève aux concepts de temps, d'espace et de société, tout en l'initiant aux manifestations et au fonctionnement de la démocratie de même qu'à l'histoire et à la géographie du Québec et du Canada.

PRÉSENTATION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le présent matériel pédagogique a été réalisé en conformité avec les règles proposées dans le document intitulé « Interventions des autres ministères et organismes dans les écoles primaires et secondaires ».

Même si ce matériel se veut d'abord un support aux intervenants scolaires du primaire dans la poursuite de certains objectifs du programme officiel, les activités suggérées s'articulent autour d'un objectif que poursuit le ministère des Affaires municipales, soit de sensibiliser les jeunes à leur cadre de vie physique, politique, administratif et plus particulièrement à leur institution municipale tout en familiarisant l'élève avec certaines notions en aménagement du territoire et en urbanisme.

Les 12 activités proposées répondent d'une façon générale à des besoins liés à des municipalités et à des régions spécifiques tout en favorisant l'acquisition progressive d'un savoir-faire permettant de mener à bien l'exploration du milieu par l'enfant: s'orienter, se repérer, observer, décrire, mesurer, dessiner, schématiser, photographier, enquêter, enregistrer et généraliser.

Elles sont toutes présentées de la même façon et comportent les éléments suivants:

- Le **TITRE** de l'activité et le **GROUPE D'ÂGE** concerné.
- Le **NUMÉRO** de l'activité.
- Les **OBJECTIFS** visés par l'activité. Ils sont directement reliés et répartis selon le programme de 3e et 4e année.
- Une description du **MATÉRIEL INTÉGRÉ** nécessaire à la réalisation de l'activité et accompagnant le présent guide. On trouve le matériel intégré à la suite des explications de chacune des activités ou dans les documents intitulés: Document d'information; Cartes et statistiques démographiques.

TITRE **NUMÉRO**

GROUPE D'ÂGE CONCERNÉ

- **OBJECTIF(S) VISÉS PAR L'ACTIVITÉ**
- **MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE**
- **MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT**
- **MATÉRIEL D'APPOINT**
- **MISE EN SITUATION**
- **DÉROULEMENT**
- **ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES**

- Une description du **MATÉRIEL D'APPOINT** nécessaire à la réalisation de l'activité que l'enseignant ou l'élève prépare avant ou pendant l'activité.
- La **MISE EN SITUATION** qui propose une façon d'amorcer le cours de manière à susciter, à partir du vécu de l'élève, sa curiosité et sa motivation.
- Le **DÉROULEMENT**, qui suggère une démarche de recherche et de traitement de l'information pour atteindre les objectifs de l'activité.
- Les **ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES**.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES AU PRIMAIRE (SOMMAIRE)

NO	TITRE DE L'ACTIVITÉ	DÉMARCHE ET CONTENU DE L'ACTIVITÉ	ANNÉE SCOLAIRE
1	**Je découvre ma municipalité**	L'élève découvre son milieu local en identifiant le long de différents itinéraires les éléments physiques et humains qui le composent.	3e
2	**J'identifie les fonctions dans ma municipalité**	L'élève est éveillé à l'organisation physique de son milieu local en identifiant les différentes fonctions qui le caractérisent.	3e
3	**J'évalue la qualité de mon milieu de vie**	L'élève est sensibilisé à son environnement de manière à prendre conscience des éléments qu'il juge positifs ou négatifs dans son milieu.	3e
4	**Ma municipalité, d'hier à aujourd'hui**	L'élève fait une recherche sur les changements physiques et humains survenus dans sa municipalité.	3e
5	**Je délimite ma région d'appartenance**	L'élève délimite sa région d'appartenance qu'il met en parallèle avec la région d'appartenance des adultes : la municipalité régionale de comté ou la communauté urbaine ou régionale.	4e
6	**Ma région administrative**	L'élève situe sa municipalité régionale de comté ou sa communauté urbaine ou régionale dans sa région administrative et dans le territoire du Québec.	4e
7	**J'explore ma région**	À l'aide d'observations directes, de représentations photographiques et cartographiques, l'élève identifie les principaux éléments physiques et humains de sa municipalité régionale de comté ou de sa communauté urbaine ou régionale.	4e
8	**Je délimite le territoire de ma municipalité**	Activité de révision permettant à l'élève de délimiter le territoire de sa municipalité.	4e
9	**Les biens et services municipaux**	L'élève identifie les biens et services offerts par sa municipalité et les besoins auxquels ceux-ci répondent.	4e
10	**Qui paie les services municipaux ?**	L'élève est éveillé au fait que les services municipaux ne sont pas gratuits et que leur coût est assumé par chacun des contribuables dans son milieu local.	4e
11	**Je participe aux élections municipales**	L'élève est sensibilisé à la démocratie municipale et au processus électoral dans sa municipalité.	4e
12	**Le rôle et les pouvoirs du conseil municipal**	L'élève est éveillé au rôle et aux pouvoirs du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.	4e

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES VISÉS PAR LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

PREMIER CYCLE:

OBJECTIF GÉNÉRAL 1 : S'éveiller au concept d'espace.

OBJECTIFS TERMINAUX ET INTERMÉDIAIRES	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
1.1 Identifier des éléments physiques et humains de son milieu local.	Éléments naturels. Éléments humains.	Activité 5 Activité 8
1.1.1 À l'aide de représentations, nommer des éléments de son milieu local.	Nom d'étendues d'eau, de monts, de rues, de routes, d'édifices publics, etc.	Activité 1 Activité 2
1.1.2 Distinguer dans son milieu local, des éléments qui sont naturels et des éléments résultant de l'intervention humaine.	Éléments naturels. Éléments humains.	Activité 1
1.1.3 À l'aide de représentations diverses, classifier les éléments humains de son milieu local selon leur fonction.	Fonctions résidentielle, commerciale, industrielle, récréative, administrative, etc.	Activité 2 Activité 3
1.2 Se situer dans son milieu local restreint à l'aide de points de repère et des points cardinaux.	Points de repère. Points cardinaux.	Activité 5
1.2.2 À partir de situations de la vie quotidienne, identifier des objets et des lieux pouvant servir de points de repère dans son milieu local.	Points de repère.	Activité 1
1.3 Sur le terrain et à l'aide d'un plan ou d'une carte, décrire l'itinéraire à suivre, dans son milieu local restreint, pour aller d'un lieu à un autre, en identifiant les points de repère utilisés et les directions suivies.		
1.3.2 Sur un plan ou une carte, indiquer les principaux points de repère de son milieu local restreint, au moyen de représentations symboliques.	Points de repère. Symbolisation.	Activité 1
1.3.6 Identifier des éléments physiques et humains d'un même espace représenté à la fois à l'horizontale et à la verticale.	Représentation horizontale et verticale.	Activité 4
1.4 À l'aide d'un plan ou d'une carte, situer son milieu local par rapport aux éléments physiques et humains qui l'entourent.	Élément physiques. Éléments humains. Limites du milieu local.	Activité 5 Activité 8
1.4.1 À l'aide d'un plan ou d'une carte, nommer les éléments physiques et humains qui délimitent son milieu local.	Limites municipales.	Activité 1
1.4.2 À l'aide d'un plan ou d'une carte, indiquer la position des éléments physiques et humains qui délimitent son milieu local.	Limites municipales.	Activité 1
1.4.3 Identifier les quatre points cardinaux sur un plan ou sur une carte.	Points cardinaux.	Activité 1

OBJECTIF GÉNÉRAL 2: S'éveiller au concept de temps.

OBJECTIFS TERMINAUX ET INTERMÉDIAIRES	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
2.4 À l'aide de représentations et de témoignages divers, décrire en ses propres mots des changements survenus dans son milieu physique ou humain.		
2.4.3 Indiquer des changements observés dans la vie de son milieu local, aux points de vue physique et humain.	Changements observables par l'élève: déménagement, construction de maisons, de rues, etc.	Activité 4
2.4.4 À l'aide de représentations diverses présentant le milieu local d'autrefois, indiquer des changements survenus aux points de vue physique et humain.	Changements tels que l'extension de la surface habitée, l'accroissement du réseau routier, etc.	Activité 4
2.5 À l'aide de représentations et de témoignages divers, évoquer différents faits de son passé, de celui de sa famille et de son milieu local.		
2.5.2 À l'aide de représentations et de témoignages divers, identifier des traces du passé de son milieu local.	Traces du passé: maisons, monuments, édifices publics, etc.	Activité 4

OBJECTIF GÉNÉRAL 3: S'éveiller aux réalités de la vie en société.

OBJECTIFS TERMINAUX ET INTERMÉDIAIRES	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
3.2 Citer diverses expériences personnelles de participation à la vie sociale et culturelle des groupes dont il est membre.		
3.2.2 Citer des situations où ses attitudes et ses comportements contribuent à la bonne marche de sa communauté locale.	Civisme, respect des lois et règlements, respect de l'environnement.	Activité 3
3.2.3 Proposer des projets propres à améliorer la qualité de vie des groupes auxquels il participe directement.	Exemple: aménager la cour de l'école, sensibiliser une personne ou un groupe à son milieu.	Activité 3
3.3.6 Identifier des biens et des services dont il profite et dont sa famille doit partager les coûts avec l'ensemble des citoyens de sa localité.	Biens et services collectifs.	Activité 4

DEUXIÈME CYCLE:

OBJECTIF GÉNÉRAL 1: S'initier à la géographie du Québec et du Canada.

OBJECTIF TERMINAL 1.1: À l'aide de représentations photographiques et cartographiques de divers paysages de sa région, du Québec et du Canada, décrire les traits physiques et humains de ces paysages en utilisant un vocabulaire approprié.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
1.1.1 À l'aide d'observations directes, de dessins, de maquettes, de photos et de cartes, identifier les traits physiques d'un paysage.	Relief. Hydrographie.	Activité 5 Activité 7
1.1.2 À l'aide de représentations photographiques et cartographiques, nommer les principaux éléments physiques et humains de sa région.	Éléments physiques. Éléments humains.	Activité 5 Activité 7

OBJECTIF TERMINAL 1.3: À l'aide de représentations photographiques et cartographiques de divers paysages de sa région, du Québec et du Canada, établir des relations entre quelques traits physiques et quelques traits humains d'un même paysage.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉ
1.3.1 À l'aide de représentations photographiques, établir des relations entre quelques traits physiques et quelques traits humains.	Traits physiques. Traits humains.	Activité 7

OBJECTIF TERMINAL 1.4: À l'aide de cartes physiques et humaines, situer sa région par rapport aux grands ensembles physiques et humains du Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉ
1.4.4 À partir d'une carte murale des régions administratives du Québec, indiquer la région administrative dont sa région fait partie.	MRC. Communauté urbaine ou régionale. Région administrative.	Activité 6

OBJECTIF GÉNÉRAL 2: S'éveiller aux caractéristiques ethniques et culturelles du Québec et du Canada.

OBJECTIF TERMINAL 2.1: À l'aide de graphiques, décrire en ses propres mots la composition ethnique des populations du Québec et du Canada.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉ
2.1.1 Décrire en ses propres mots la composition ethnique de la population de sa région.	• Autochtones. • Francophones. • Anglophones. • Néoquébécois.	Activité 7

OBJECTIF TERMINAL 2.3: Décrire en ses propres mots quelques éléments du patrimoine régional et quelques traits de la culture québécoise.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉ
2.3.1 Identifier quelques éléments du patrimoine régional.	Patrimoine régional: institutions, moeurs, légendes, monuments, architecture, etc.	Activité 7

OBJECTIF GÉNÉRAL 3: S'éveiller aux réalités économiques du Québec et du Canada.

OBJECTIF TERMINAL 3.2: À l'aide de tableaux, de graphiques et de cartes, décrire quelques activités de production et de commerce importantes dans sa région, au Québec et au Canada.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
3.2.1 À l'aide d'une liste des productions de sa région, indiquer la(les) production(s) la(les) plus importante(s) pour l'économie régionale.	Production de la région.	Activité 7
3.2.2 Indiquer des ressources naturelles et des matières premières nécessaires à quelques productions importantes de sa région.	Ressources naturelles. Matières premières.	Activité 7

OBJECTIF GÉNÉRAL 4: Manifestations et fonctionnement de la démocratie.

OBJECTIF TERMINAL 4.1: Décrire en ses propres mots le fonctionnement des mécanismes démocratiques de l'administration municipale.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
4.1.1 Indiquer quelques biens et services municipaux.	Services municipaux.	Activité 9 Activité 10 Activité 12
4.1.2 Décrire en ses propres mots la composition et le processus de formation du conseil municipal.	Processus électoral.	Activité 11
4.1.3 Donner quelques exemples du rôle et des pouvoirs du conseil municipal.	Administration des biens et services municipaux. Réglementation, taxation, aménagement du territoire.	Activité 11 Activité 12
4.1.4 Donner quelques exemples des divers droits et devoirs des citoyens face à l'administration municipale.	Droits : vote, utilisation des services, contestation de l'administration municipale. Devoirs : payer ses taxes, respecter les règlements, surveiller l'administration municipale.	Activité 9 Activité 10 Activité 11 Activité 12

OBJECTIF TERMINAL 4.3: Indiquer les trois paliers de gouvernement qui se retrouvent au Canada, en leur associant divers services offerts au public.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉS
4.3.3 Indiquer deux services publics destinés aux citoyens de sa localité et administrés exclusivement par le gouvernement municipal.	Services municipaux.	Activité 9 Activité 12

OBJECTIF GÉNÉRAL 5: S'initier à l'histoire du Québec et du Canada.

OBJECTIF TERMINAL 5.1: À l'aide de cartes, de représentations et de témoignages de diverses époques de l'histoire du pays, décrire en ses propres mots différents changements survenus dans les paysages, les modes de production et les conditions de vie.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE	CONTENU CONSIDÉRÉ	ACTIVITÉ
5.1.1 À l'aide de témoignages et de représentations photographiques et cartographiques de sa région aujourd'hui et au début du siècle, décrire en ses propres mots divers changements survenus dans ses paysages.	Changements physiques. Changements humains.	Activité 7

JE DÉCOUVRE MA MUNICIPALITÉ

8 ANS — 3e ANNÉE **ACTIVITÉ 1**

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES (1er cycle)

1.1.1 : À l'aide de représentations, nommer des éléments de son milieu local.

1.1.2 : Distinguer dans son milieu local, des éléments qui sont naturels et des éléments résultants de l'intervention humaine.

1.2.2 : À partir de situations de la vie quotidienne, identifier des objets ou des lieux pouvant servir de points de repère dans son milieu local.

1.3.2 : Sur un plan ou une carte, indiquer les principaux points de repère de son milieu local restreint, au moyen de représentations symboliques.

1.4.1 : À l'aide d'un plan ou d'une carte, nommer les éléments physiques et humains qui délimitent son milieu local.

1.4.2 : À l'aide d'un plan ou d'une carte, indiquer des éléments physiques et humains qui délimitent son milieu local.

1.4.3 : Identifier les quatre points cardinaux sur un plan ou sur une carte.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener l'élève à découvrir sa municipalité en identifiant des éléments physiques et humains qui la composent et les points de repère découlant de cette observation. Cette activité suppose que les élèves ont acquis l'habileté à lire une carte.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 9 à 15, 28 à 34.
- Carte de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale avec les limites des municipalités (21 cm × 27 cm) pour réaliser l'activité complémentaire numéro 3.

MATÉRIEL D'APPOINT

Plan de la municipalité de l'élève avec le nom des rues et des limites municipales. Ce plan devrait être disponible au bureau de la municipalité. Lorsque le territoire de la municipalité s'avère trop étendu ou trop complexe pour les élèves, utiliser le plan de leur quartier.

MISE EN SITUATION

L'enseignant joue le rôle d'une personne qui organise une course au trésor dans la municipalité et qui demande aux élèves de lui proposer quelques itinéraires qui leur sont familiers.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Afficher le plan de la municipalité (ou du quartier) en classe. Demander aux élèves de localiser l'école sur le plan en utilisant un symbole approprié, ou simplement, en la coloriant s'il y a lieu.

ÉTAPE 2 : Les élèves tracent sur le plan leur trajet quotidien : domicile-école. Chacun des élèves identifie son domicile en y épinglant sa photographie (ou son nom) et choisit une couleur différente pour illustrer son trajet.

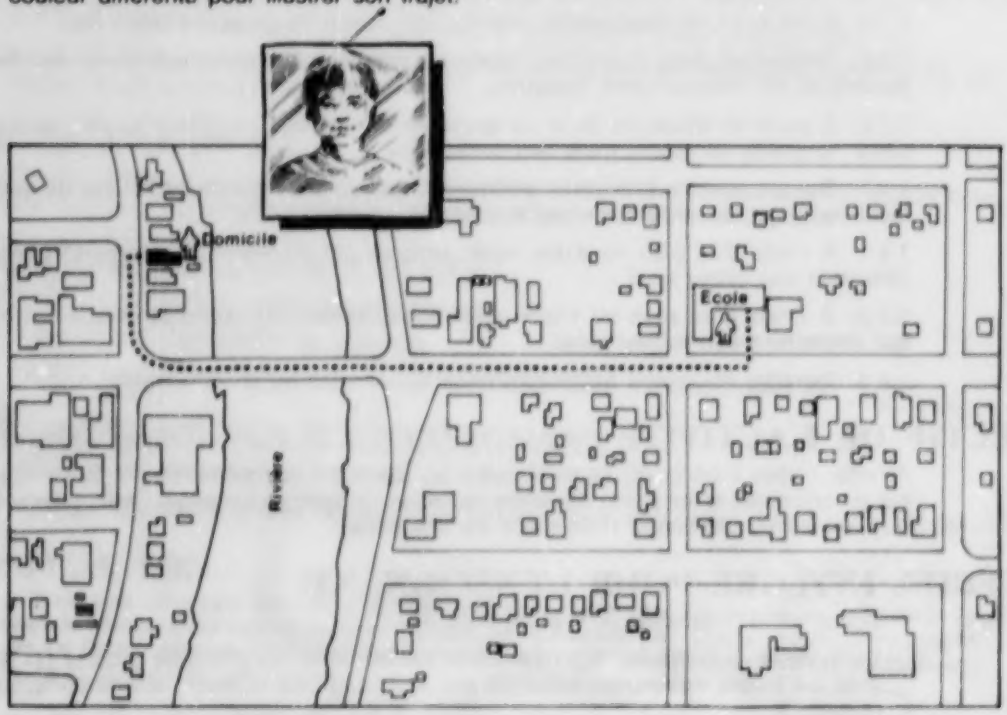

ÉTAPE 3 : Les élèves nomment des éléments qu'ils rencontrent sur leur parcours et classent ceux-ci dans les colonnes « éléments physiques » ou « éléments humains » figurant au tableau. Identifier les éléments physiques et humains les plus souvent mentionnés en recherchant avec les élèves les raisons les amenant à retenir ces éléments.

ÉTAPE 4 : Reporter ces éléments sur le plan en utilisant des symboles appropriés ou en les redessinant (utiliser une couleur différente pour les éléments physiques et humains). Faire prendre conscience aux élèves que ces éléments constituent pour eux des points de repère. Par exemple, le monument au centre du parc, l'édifice le plus élevé, l'église, le dépanneur du quartier, le centre des loisirs, la rivière. Ces points de repère pourraient servir de base à l'organisation de la course au trésor.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. Les élèves calculent la longueur de leur trajet domicile-école, en utilisant l'échelle du plan.

2. Les élèves identifient les limites de leur municipalité en les traçant à l'aide d'un brin de laine rouge. Nommer des éléments physiques et humains franchissant les limites municipales et permettant de rejoindre les municipalités voisines (cours d'eau, route, tunnel, pont, voie ferrée).

3. Nommer à l'aide des points cardinaux les municipalités voisines.

J'IDENTIFIE LES FONCTIONS DANS MA MUNICIPALITÉ

8 ANS — 3e ANNÉE — ACTIVITÉ 2

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES (1er cycle)

1.1.1 : À l'aide de représentations, nommer des éléments de son milieu local.

1.1.3 : À l'aide de représentations diverses, classifier les éléments humains de son milieu local selon leur fonction.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Éveiller l'élève à la présence des principales fonctions dans sa municipalité : résidentielle, commerciale, industrielle, récréative, politique, de communication et agricole.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Illustration de la municipalité de Valbourg.
- Plan de la municipalité de Valbourg.

Fiche intitulée « Les fonctions dans Valbourg et dans ma municipalité ».

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 9 à 15, 28 à 34.
- Feuille-réponses à la fiche intitulée « Les fonctions dans Valbourg et dans ma municipalité ».

MISE EN SITUATION

À l'aide des questions suivantes, amener l'élève à s'interroger sur le rôle ou la fonction que chaque bâtiment ou espace joue à l'intérieur de sa municipalité. Quels endroits sont fréquentés par l'élève dans sa municipalité, dans son quartier et pour quelle(s) raison(s) ? Une maison, un parc, à quoi ça sert ?

ENDROITS	RAISONS
Parc	Jouer
Restaurant	Manger
École	S'instruire
Maison	Se loger
Épicerie	S'alimenter

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Former des équipes et demander à chacune d'elles de faire le montage du plan et de l'illustration de Valbourg. Distribuer la fiche intitulée : « Les fonctions dans Valbourg et dans ma municipalité ».

Inviter les élèves à former des ensembles en regroupant les bâtiments et les espaces illustrés selon le rôle qu'ils jouent, par exemple : tous les commerces forment un premier ensemble, tous les équipements de loisirs un deuxième ensemble. Discuter des résultats avec les élèves.

ÉTAPE 2 : En utilisant la fiche, chaque équipe regroupe les bâtiments et espaces identifiés à l'étape précédente selon la fonction à laquelle ils correspondent. Les noms des bâtiments et des espaces sont inscrits dans la section « Valbourg », dans la colonne appropriée. Les équipes présentent le résultat de leur travail.

ÉTAPE 3 : Les équipes sont invitées à explorer une ou quelques rues de leur municipalité afin de vérifier si les fonctions identifiées pour Valbourg se retrouvent également dans leur milieu. L'enseignant devrait choisir la ou les rues présentant un bon éventail des fonctions. Un adulte devrait accompagner chacune des équipes. Lors de la sortie, les élèves inscrivent dans la section « Ma municipalité » de la fiche les noms des bâtiments et des espaces qu'ils voient.

ÉTAPE 4 : De retour en classe, chaque équipe présente les résultats de leur excursion et identifie la fonction dominante dans la ou les rues visitées. Par la suite, avec l'aide des élèves, comparer les fonctions observées dans leur milieu avec celles qui sont identifiées à Valbourg, par exemple : chez moi, il y a davantage de fonctions commerciales qu'à Valbourg ; il n'y a pas de fonction récréative (parc).

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

Le jeu des sept (7) fonctions : former autant d'équipes avec les élèves qu'il y a de fonctions dans une municipalité (7 fonctions, 7 équipes). Demander à chacune d'elles d'illustrer et d'identifier six activités ou six types de bâtiments par fonction sur autant de cartons (de la dimension d'un jeu de carte) en utilisant les résultats de l'activité 2 ou le document d'information. Par exemple, l'équipe responsable de la « fonction résidentielle » illustre et identifie sur une première carte la « maison unifamiliale », sur une seconde la « maison jumelée » et ainsi de suite pour les cartes de la fonction « résidentielle ». À la fin de cet exercice, on devrait avoir en main 42 cartes regroupées en 7 fonctions. Il ne reste plus qu'à jouer.

Le but du jeu est de constituer chacune des 7 fonctions en regroupant les activités ou bâtiments qui la composent. Les cartes sont distribuées équitablement entre les 2 ou 6 joueurs et en réservant une pioche. Le premier joueur demande à un autre joueur l'activité ou le bâtiment qui lui manque ; s'il l'obtient, il peut demander une autre carte au joueur de son choix, sinon il pioche. Les fonctions complétées sont déposées au fur et à mesure. La partie se termine lorsque les joueurs n'ont plus de cartes en mains. Le gagnant est celui qui a déposé le plus grand nombre de fonctions complétées.

SOURCE : Adaptation du jeu *les 7 familles* de Nathan, 1984 — Paris, France.

LES FONCTIONS DANS VALBOURG ET DANS MA MUNICIPALITÉ

FEUILLE DE L'ÉLÈVE

FONCTION RÉSIDENTIELLE	FONCTION COMMERCIALE	FONCTION INDUSTRIELLE	FONCTION RÉCRÉATIVE	FONCTION PUBLIQUE	FONCTION DE COMMUNICATION	FONCTION AGRICOLE
	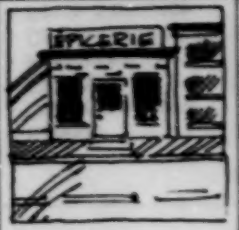		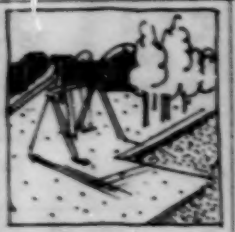			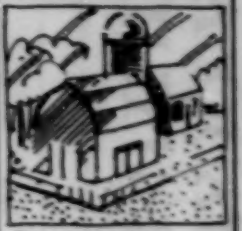
Ex. : maison unifamiliale	Ex. : épicerie	Ex. : industrie de meubles	Ex. : terrain de jeux	Ex. : école	Ex. : chemin de fer	Ex. : grange
VALBOURG						
MA MUNICIPALITÉ						

LES FONCTIONS DANS VALBOURG ET DANS MA MUNICIPALITÉ

FEUILLE RÉPONSES de l'enseignant

FONCTION RÉSIDENTIELLE	FONCTION COMMERCIALE	FONCTION INDUSTRIELLE	FONCTION RÉCRÉATIVE	FONCTION PUBLIQUE	FONCTION DE COMMUNICATION	FONCTION AGRICOLE
Ex. : maison unifamiliale	Ex. : épicerie	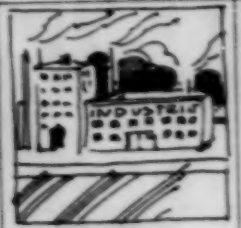 Ex. : industrie de meubles	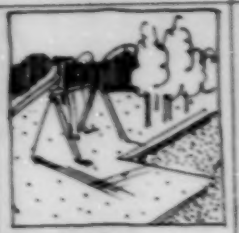 Ex. : terrain de jeux	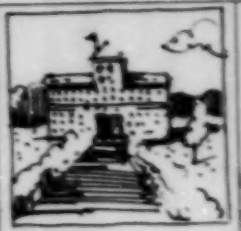 Ex. : école	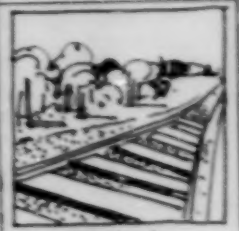 Ex. : chemin de fer	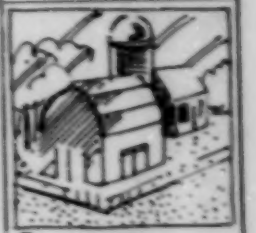 Ex. : grange
VALBOURG • Maison unifamiliale • Chalet • Maison de ferme • Maison à appartements • Etc.	• Banque • Caisse populaire • Cinéma • Restaurant • Centre commercial • Poste d'essence • Etc.	• Imprimerie • Industrie de portes et châssis • Industrie de bicyclette • Etc.	• Parc • Aréna • Centre des loisirs • Terrain de jeux • Etc.	• Église • École primaire • Polyvalente • Hôpital • Hôtel de ville • Station de purification d'eau • Etc.	• Chemin de fer • Gare • Autoroute • Etc.	• Ferme
MA MUNICIPALITÉ						

J'ÉVALUE LA QUALITÉ DE MON MILIEU DE VIE

8 ANS — 3e ANNÉE

ACTIVITÉ 3

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES (1er cycle)

1.1.3: À l'aide de représentations diverses, classifier les éléments humains de son milieu local selon leur fonction.

3.2.2: Citer des situations où ses attitudes et ses comportements contribuent à la bonne marche de sa communauté locale.

3.2.3: Proposer des projets propres à améliorer la qualité de vie des groupes auxquels il participe directement.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Éveiller l'élève à son environnement de manière à développer chez lui des comportements positifs comme citoyen.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Illustration: « Le jeu des erreurs ».
- Questionnaire: « La qualité de mon milieu de vie ».
- Questionnaire: « Le bon voisinage et le mauvais voisinage » pour réaliser l'activité complémentaire.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 15 à 34, 42 à 49.
- Le « jeu des erreurs », feuille-réponses.

MISE EN SITUATION

- Distribuer aux élèves l'illustration intitulée « Le jeu des erreurs » et leur demander de noter les différences entre les deux dessins. Par la suite, à l'aide de questions, amener les élèves à prendre conscience des conséquences des gestes posés dans leur milieu et de l'importance d'aménager le territoire afin d'assurer un cadre de vie de qualité.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Afin de découvrir les éléments que les élèves jugent positifs et négatifs dans leur milieu, les inviter à répondre au questionnaire « La qualité de mon milieu de vie ». Ce travail se fait à la maison.

ÉTAPE 2 : De retour en classe, les élèves décrivent leur milieu : ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas dans leur environnement.

Différents éléments peuvent être évoqués par les élèves lorsqu'ils décrivent leur milieu, par exemple : la qualité des équipements à caractère récréatif et les parcs qu'on y retrouve, la propreté des rues et des parcs, l'apparence des maisons (jolies, bien entretenues), de même que la présence d'amis à proximité de chez eux.

ÉTAPE 3 : En vous inspirant des commentaires des élèves (un consensus dans la classe n'est pas nécessaire sauf si on désire mener une action concrète ou un projet précis), élaborer avec eux une action afin d'améliorer la qualité de vie dans leur milieu. Ce pourrait être par exemple :

- Une action entreprise par les élèves eux-mêmes pour nettoyer un parc ou la cour de l'école.
- Sensibiliser leurs parents et voisins afin qu'ils améliorent leur milieu en peinturant leur maison, en plantant des arbres ou des fleurs.
- Adresser une lettre au conseil municipal en soulevant un problème vécu par les citoyens ou en lui demandant de poser une action visant à enjoliver la municipalité, à ajouter de l'éclairage sur certaines artères ou parcs de manière à les rendre plus sécuritaires, etc.

Mentionner aux élèves que tous les citoyens peuvent améliorer à leur façon la qualité de vie de leur milieu. Cependant, le conseil municipal est chargé par la population de trouver des solutions à des problèmes qui ne pourraient pas être résolus par les citoyens individuellement.

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

Distribuer aux élèves la feuille « Le bon voisinage et le mauvais voisinage ». Leur demander de former 5 associations comprenant un maximum de 2 éléments chacune et de dire, selon eux, pourquoi cette association est bonne ou mauvaise. À tour de rôle, ils présentent et expliquent leurs associations.

JEU DES ERREURS

FEUILLE DE L'ÉLÈVE

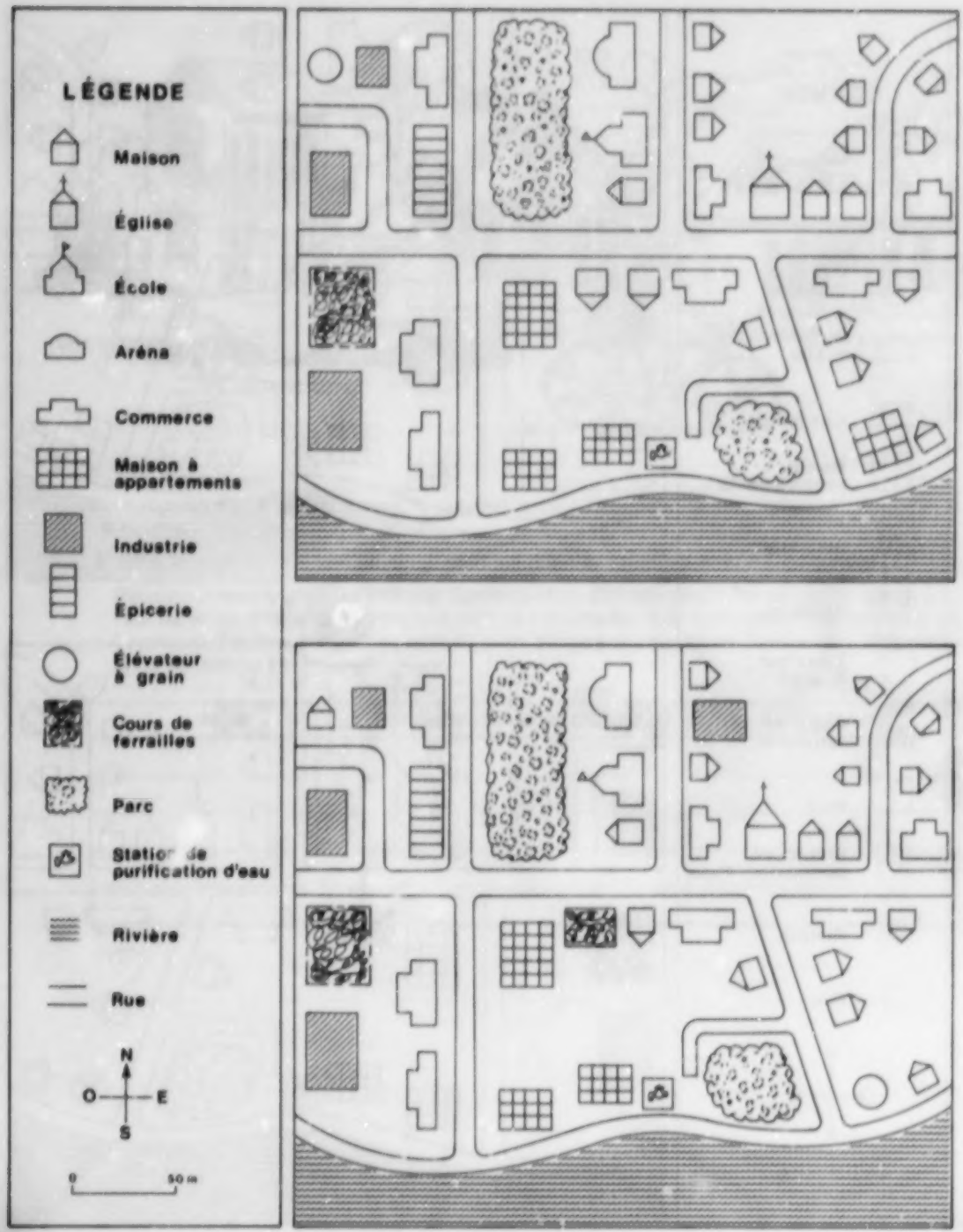

JEU DES ERREURS

FEUILLE RÉPONSES de l'enseignant

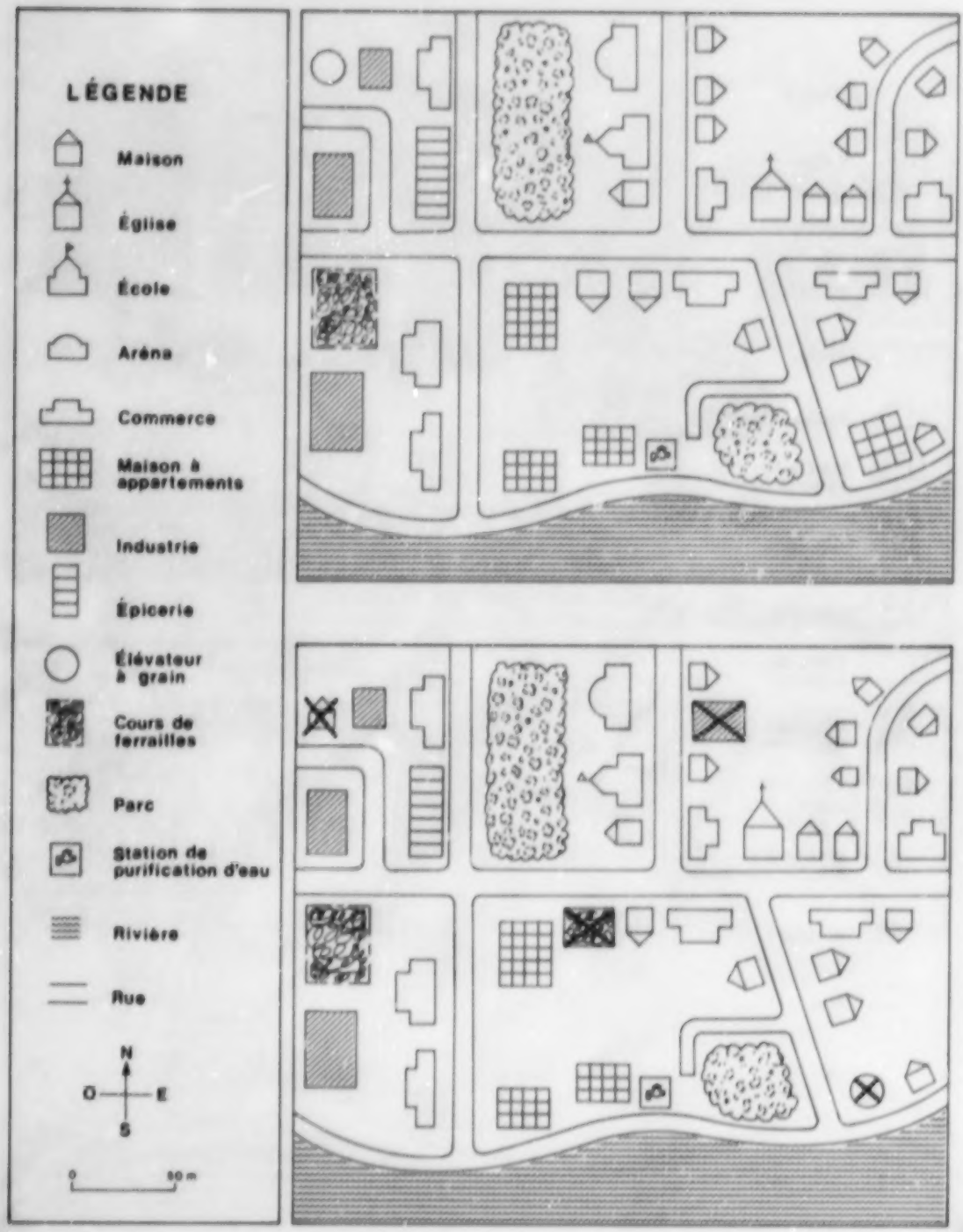

LA QUALITÉ DE MON MILIEU DE VIE

QUESTIONNAIRE — FEUILLE DE L'ÉLÈVE

Écris ton adresse : _____

Pour répondre à ce questionnaire, tu pourrais sortir à l'extérieur de chez toi entre 16 heures et 18 heures.

1. Écris le nom de tes meilleurs(es) amis(es) dans la première colonne du tableau.

   Peux-tu te rendre chez tes amis(es) ***facilement*** ou ***difficilement*** ? Par exemple : est-ce qu'il t'est facile ou difficile de t'y rendre à pied ou à bicyclette, dois-tu traverser des rues où il y a beaucoup d'automobiles, des parcs où il est dangereux pour toi de t'aventurer ? (Répondre dans le tableau ci-dessous).

NOM	FACILEMENT/DIFFICILEMENT	POURQUOI ?

2. Dans la première colonne du tableau ci-dessous, dresse la liste des endroits où tu joues habituellement.

   Peux-tu te rendre à ces endroits ***facilement*** ou ***difficilement***? Explique pourquoi.

NOM	FACILEMENT/DIFFICILEMENT	POURQUOI?

3. Compte durant deux minutes le nombre de véhicules circulant devant chez toi. Réponse: _____. Est-ce que tu considères qu'il y a:
   - peu de circulation _____
   - beaucoup de circulation _____

4. Est-ce que tu considères qu'il y a:
   - peu de véhicules stationnés dans ta rue _____
   - beaucoup de véhicules stationnés dans ta rue _____

5. Écoute et identifie tous les bruits que tu entends pendant quelques minutes. Classe-les dans la colonne « ***agréables*** » ou « ***désagréables*** ».

BRUITS AGRÉABLES	BRUITS DÉSAGRÉABLES

6. Identifie différentes odeurs que tu peux reconnaître dans ton milieu. Classe-les dans la colonne « ***agréables*** » ou « ***désagréables*** ».

ODEURS AGRÉABLES	ODEURS DÉSAGRÉABLES

7. En observant ton milieu, écris ce que tu penses concernant l'apparence, l'entretien, etc.:

des maisons: _____

des parterres: _____

des arbres: _____

de la rue: _____

de l'éclairage de la rue: _____

autres commentaires: _____

_____

8. À partir des observations que tu as faites, écris ce que tu aimes le plus et ce que tu aimes le moins dans ton milieu.

CE QUE TU AIMES LE PLUS	CE QUE TU AIMES LE MOINS

LE BON VOISINAGE ET LE MAUVAIS VOISINAGE

QUESTIONNAIRE — FEUILLE DE L'ÉLÈVE

Forme 5 associations comprenant un maximum de 2 éléments chacune. Détermine s'il s'agit d'un **bon voisinage** ou d'un **mauvais voisinage** et explique pourquoi.

Ex. : La présence d'un centre commercial près d'une autoroute semble une association de **bon voisinage**, car la clientèle peut s'y rendre facilement.

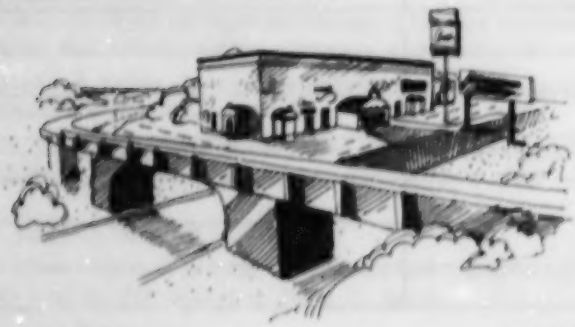

1. résidence
2. tour d'habitations
3. parc, terrains de jeux
4. industrie
5. épicerie
6. station-service
7. école
8. site d'enfouissement sanitaire (dépotoir)
9. rivière
10. porcherie
11. aéroport
12. montagne
13. centre commercial
14. autoroute
15. maison de ferme
16. chemin de fer
17. champ
18. zone inondable
19. centre de ski
20. boulevard

ASSOCIATIONS Maximum 2 éléments	BON VOISINAGE OU MAUVAIS VOISINAGE	POURQUOI ?

MA MUNICIPALITÉ, D'HIER À AUJOURD'HUI

8 ANS — 3e ANNÉE **ACTIVITÉ 4**

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES (1er CYCLE)

1.3.6: Identifier des éléments physiques et humains d'un même espace représenté à la fois à l'horizontale et à la verticale.

2.4.3: Indiquer des changements observés dans la vie de son milieu local, aux points de vue physique et humain.

2.4.4: À l'aide de représentations diverses présentant le milieu local d'autrefois, indiquer des changements survenus aux points de vue physique et humain.

2.5.2: À l'aide de représentations et de témoignages divers, identifier des traces du passé de son milieu local.

3.3.6: Identifier des biens et des services dont il profite et dont sa famille doit partager les coûts avec l'ensemble des citoyens de sa localité.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener l'élève à prendre conscience des changements physiques et humains survenus dans sa municipalité depuis le début du siècle.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

Illustrations de la municipalité de Valbourg à différentes époques.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

Document d'information p. 9 à 15, 38 à 49.

MISE EN SITUATION

Diviser les élèves en équipes et leur distribuer les illustrations de la municipalité de Valbourg à différentes époques (en prenant soin de cacher les dates). Les élèves les classent par ordre chronologique. Par la suite, les élèves indiquent les changements physiques et humains observés d'une illustration à l'autre. Chaque équipe présente les résultats de ses observations. L'enseignant mentionne que ces illustrations évoquent respectivement les années 1920, 1950 et 1980.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Demander aux élèves de nommer des changements observés dans leur municipalité, aux points de vue physique et humain depuis leur naissance, par exemple : construction de maisons, d'industries, de routes, destruction d'une maison par le feu, déménagement d'une famille, arrivée de nouveaux commerces, installation de lampadaires, de bancs, aménagement d'un parc, etc.

ÉTAPE 2 : Inviter les élèves à faire une recherche afin de connaître les grandes caractéristiques de leur municipalité vers 1920 et 1950 (années approximatives de naissance des grands-parents et des parents). Cette recherche se réalise individuellement ou en équipe.

Les élèves peuvent choisir parmi les thèmes suivants : évolution des types de résidences, de commerces, d'industries, de loisirs, de fermes, de moyens de transport et de certains services publics (déneigement, protection incendie, éclairage, construction d'une autoroute, etc.). Voici le travail à effectuer pour réaliser la recherche :

1. Cueillette de photographies, d'illustrations ou de coupures de journaux par les élèves. Ceux-ci inscrivent à l'endos de ces documents la source et l'année, et identifient si possible le lieu et les personnages présents. Il serait intéressant que les élèves photographient aujourd'hui les lieux représentés dans les photographies ou les illustrations d'époque.

2. Cueillette d'informations auprès des parents, des grands-parents, des sociétés historiques ou de tout autre témoin de l'époque, afin d'obtenir des explications sur le contenu de ces documents.

Dans certains cas, cette recherche peut être difficile à réaliser puisque bon nombre de ces documents peuvent être rédigés dans un langage peu accessible aux enfants (monographies) ; il serait alors souhaitable que l'enseignant recueille ces documents et en fasse une première lecture.

ÉTAPE 3 : Épingler les photographies sur des feuilles ou des cartons et composer une légende pour chacun des grands thèmes traités.

ÉTAPE 4 : Monter une exposition dans l'école. Les photographies pourraient être présentées par thème ou sur une ligne du temps (par ordre chronologique). Accoler une légende. Élaborer un dépliant-guide pour les visiteurs ou demander à un élève d'interpréter l'exposition. Les parents, les grands-parents, les amis, les élus municipaux seraient invités à l'exposition. Lors de cette rencontre, des adultes prendraient la parole et raconteraient des événements passés. Les élèves pourraient réaliser des saynètes racontant des anecdotes sur la municipalité ou le quartier. Il ne reste plus qu'à terminer cette exposition par une soirée rétro (danses, chansons) et par la présentation de films d'amateurs de l'époque.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. Rechercher l'origine du nom de sa rue.

2. Maintenant que l'élève connaît bien les changements survenus dans sa municipalité, dans son quartier, lui demander d'exprimer par un dessin ou une composition comment il perçoit sa municipalité, ou son quartier dans le futur. Par exemple, aimerais-tu résider dans ta municipalité plus tard ? Qu'est-ce que tu devrais ou pourrais faire pour la rendre plus accueillante pour toi ? Veux-tu que ton environnement change ou qu'il reste tel qu'il est ?

VALBOURG — 1920

VALBOURG — 1950

VALBOURG — 1980

JE DÉLIMITE MA RÉGION D'APPARTENANCE

9 ANS — 4e ANNÉE

ACTIVITÉ 5

OBJECTIFS TERMINAUX (1er cycle)

1.1 : Identifier des éléments physiques et humains de son milieu local.

1.2 : Se situer dans son milieu local restreint à l'aide de points de repère et des points cardinaux.

1.4 : À l'aide d'un plan ou d'une carte, situer son milieu local par rapport aux éléments physiques et humains qui l'entourent.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES (2e cycle)

1.1.1 : À l'aide d'observations directes, de dessins, de maquettes, de photos et de cartes, identifier les traits physiques d'un paysage.

1.1.2 : À l'aide de représentations photographiques et cartographiques, nommer les principaux éléments physiques et humains de sa région.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Cette activité permet d'effectuer une transition entre l'étude du milieu local — la municipalité — (3e année) et celle de la région (4e année). De plus, elle permet à l'élève de prendre conscience de sa région d'appartenance et de la délimiter dans l'espace.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 49 à 57.
- Carte de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale de l'élève. (21 cm × 27 cm).
- Carte de la région administrative, avec les limites des municipalités régionales de comté ou des communautés urbaines ou régionale (21 cm × 27 cm).

MATÉRIEL D'APPOINT

- Carte susceptible de correspondre à la région d'appartenance des élèves : il peut s'agir de la carte du quartier dans une grande municipalité ou de l'ensemble du territoire municipal pour une municipalité de taille moyenne ou petite ; la région d'appartenance peut également correspondre à un regroupement de municipalités. Préparer une carte pour chaque équipe.

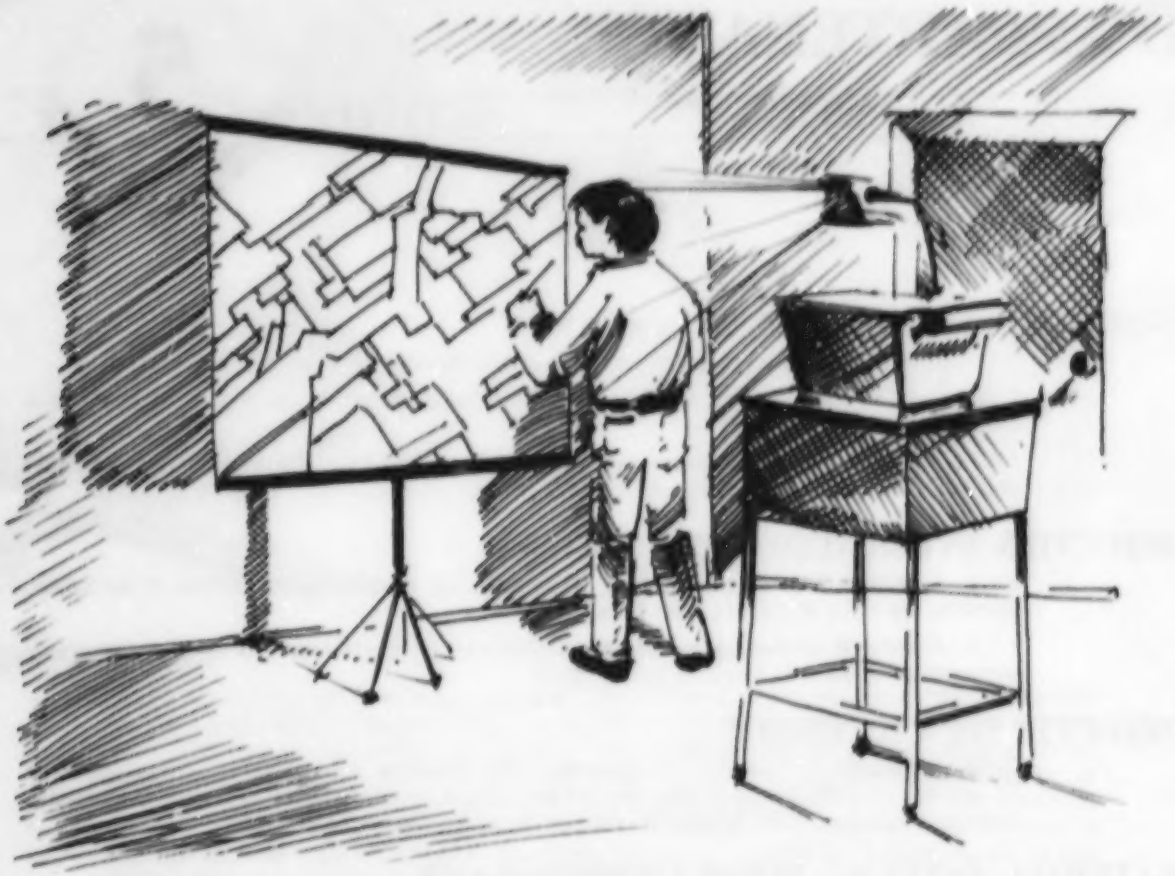

- Carte *murale* de la région administrative de l'élève avec les limites et le nom des municipalités régionales de comté et de la communauté urbaine ou régionale, s'il y a lieu (Voir étape 1). Il peut être utile d'afficher cette carte en classe. Nous suggérons à l'enseignant de prendre un acétate de la carte de sa région administrative (21 cm × 27 cm) et de projeter cet acétate sur un grand carton blanc. Il ne lui reste plus qu'à calquer les lignes projetées sur le carton afin d'obtenir une carte murale.

MISE EN SITUATION

Faire prendre conscience aux élèves qu'un « sentiment d'appartenance » peut signifier l'identification à un groupe, à une collectivité, à un territoire ou à un coin de pays. Utiliser, par exemple, les différents sports ou loisirs des élèves; leur demander quelles sont leurs équipes favorites, tant professionnelles qu'amateures: hockey, base-ball, Jeux du Québec, Jeux Olympiques, etc. Par ailleurs, tout autre thème pourrait être utilisé: groupes d'amis, lieu de résidence, goûts, intérêt pour la musique, le cinéma, etc. Choisir un ou quelques thèmes permettant de faire ressortir les sentiments d'appartenance des élèves.

À partir des réponses obtenues, demander aux élèves de définir l'expression « **sentiment d'appartenance** » et, conséquemment, d'identifier ce qui correspond **selon eux** à leur « **région d'appartenance** »: C'est la région où l'on circule et vit tous les jours. De façon générale, on peut croire que la région d'appartenance peut tout aussi bien être son quartier, sa paroisse, son village, sa ville, sa MRC, sa communauté urbaine ou régionale, ou, même le Québec tout entier. Le trait commun de ces régions d'appartenance est d'avoir des racines géographiques et historiques.

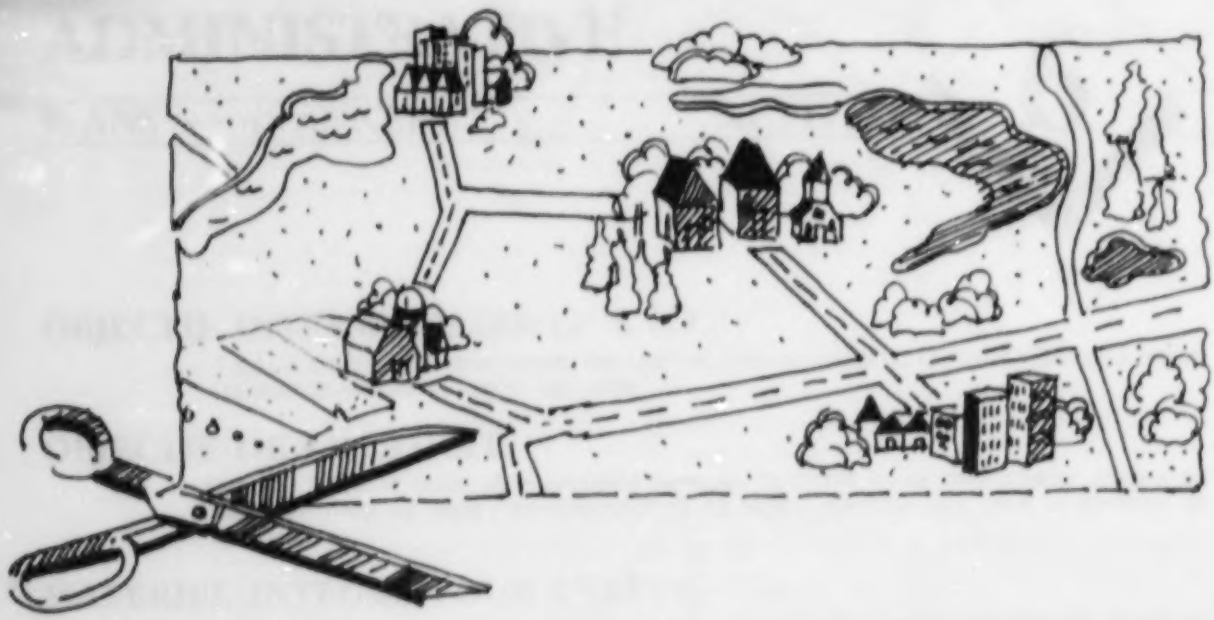

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Diviser les élèves par équipes, leur distribuer une carte susceptible de correspondre à leur « région d'appartenance » et les inviter à noter durant une semaine les endroits où ils vont : lieu de résidence de parents ou d'amis, épicerie, tabagie, terrains de jeux, aréna, centre de loisirs, hôpital, CLSC. Au début de chaque journée de classe, les élèves situent sur la carte, à l'aide de points de couleurs, les endroits où ils sont allés la veille. Des points de couleurs différentes pourraient identifier chacun des élèves de l'équipe. Si certains lieux ne sont pas localisables sur cette carte, leur demander de les identifier sur la carte *murale* de leur région administrative affichée en classe.

ÉTAPE 2 : À la fin de la semaine, demander aux élèves d'encercler sur leur carte le territoire *commun* à chacun des membres de l'équipe. Comparer les régions d'appartenance identifiées par chacune des équipes et essayer de délimiter une seule région d'appartenance commune à l'ensemble de la classe. Donner un nom à cette région.

ÉTAPE 3 : Comparer la région d'appartenance de la classe à la municipalité régionale de comté ou à la communauté urbaine ou régionale de l'élève. Leur expliquer que les adultes de la région ont fait une démarche semblable entre 1980 et 1983 dans le but de se délimiter une région d'appartenance appelée : la municipalité régionale de comté. Expliquer brièvement le rôle de la MRC ou de la communauté urbaine ou régionale.

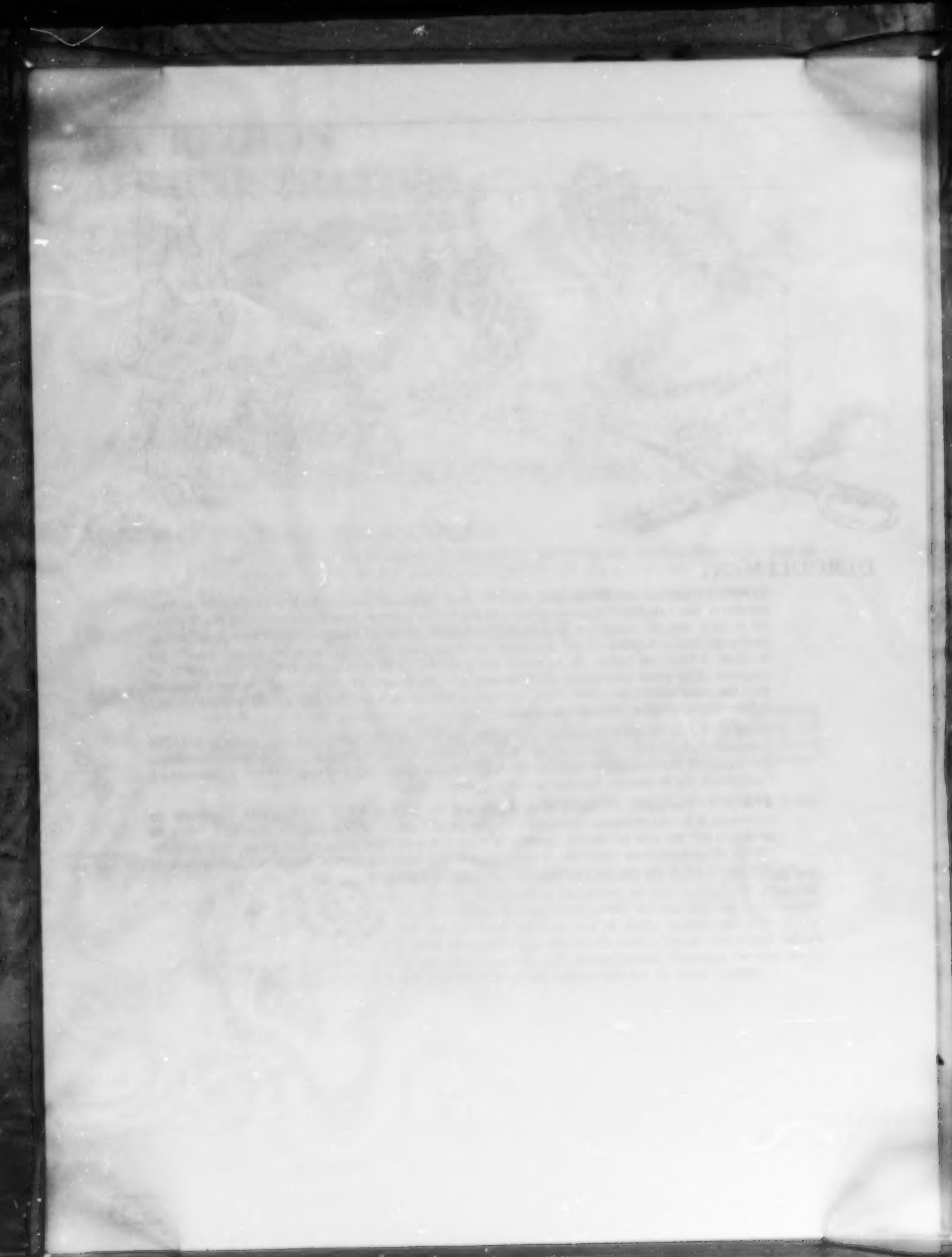

MA RÉGION ADMINISTRATIVE

9 ANS — 4e ANNÉE **ACTIVITÉ 6**

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE (2e CYCLE)

1.4.4 : À partir d'une carte muette des régions administratives du Québec, indiquer la région administrative dont sa région fait partie.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener l'élève à situer sa municipalité régionale de comté ou sa communauté urbaine ou régionale dans sa région administrative et sa région administrative dans le territoire du Québec.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Carte de la région administrative de l'élève avec les limites des municipalités régionales de comté et de la communauté urbaine ou régionale, s'il y a lieu (21 cm × 27 cm).
- Carte du Québec avec les limites des régions administratives (21 cm × 27 cm).

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 49 à 57.

MATÉRIEL D'APPOINT

- Carte murale de la région administrative de l'élève avec les limites des municipalités régionales de comté et de la communauté urbaine ou régionale, s'il y a lieu. L'enseignant peut prendre un acétate de cette carte (21 cm × 27 cm) et projeter cet acétate sur un grand carton blanc. Il ne lui reste plus qu'à calquer les lignes projetées sur le carton afin d'obtenir une carte murale.
- Carte murale du Québec avec les limites des communautés urbaines ou régionale et des municipalités régionales de comté.

MISE EN SITUATION

À l'aide de la carte murale de leur région administrative affichée en classe, demander aux élèves de raconter un « déplacement » qu'ils ont fait à l'extérieur de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine ou régionale mais à l'intérieur de leur région administrative. Par la suite, les élèves vont indiquer sur la carte murale de leur région administrative ce déplacement. Pour permettre aux élèves de mieux comprendre leur région administrative, leur demander d'apporter s'il y a lieu des photographies illustrant l'endroit où ils se sont rendus et d'épingler ces photos à la place appropriée sur la carte murale.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Distribuer la carte de la région administrative de l'élève avec les limites des municipalités régionales de comté et la communauté urbaine ou régionale, s'il y a lieu et demander aux élèves de la colorier selon la légende suivante :

- en rouge : sa municipalité régionale de comté ou sa communauté urbaine ou régionale ; de couleurs différentes : les autres municipalités régionales de comté et en bleu : les cours d'eau, s'il y a lieu.

ÉTAPE 2 : Répéter la même démarche pour amener l'élève à situer sa région administrative sur la carte du Québec avec les limites des régions administratives. L'élève colore en rouge sa région administrative, de couleurs différentes les autres régions administratives et l'eau en bleu.

Enfin, expliquer *brièvement* la différence entre la municipalité régionale de comté ou la communauté urbaine ou régionale et la région administrative :

- la municipalité régionale de comté ou la communauté urbaine ou régionale constitue un regroupement de municipalités ayant pour but d'offrir des services intermunicipaux à la population et de planifier en commun l'utilisation du territoire ;
- la région administrative est issue d'un découpage géographique du Québec permettant à l'administration provinciale de rapprocher ses services de la population sur l'ensemble du territoire.

J'EXPLORE MA RÉGION

9 ANS — 4e ANNÉE

ACTIVITÉ 7

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES (2e CYCLE)

1.1.1 : À l'aide d'observations directes, de dessins, de maquettes, de photos et de cartes, identifier les traits physiques d'un paysage.

1.1.2 : À l'aide de représentations photographiques et cartographiques, nommer les principaux éléments physiques et humains de sa région.

1.3.1 : À l'aide de représentations photographiques et cartographiques, établir des relations entre quelques traits physiques et quelques traits humains de sa région.

2.1.1 : Décrire en ses propres mots la composition ethnique de la population de sa région.

2.3.1 : Identifier quelques éléments du patrimoine régional.

3.2.1 : À l'aide d'une liste des productions de sa région, indiquer la (les) production(s) la (les) plus importante(s) pour l'économie régionale.

3.2.2 : Indiquer des ressources naturelles et des matières premières nécessaires à quelques productions importantes de sa région.

5.1.1 : À l'aide de témoignages et de représentations photographiques et cartographiques de sa région aujourd'hui et au début du siècle, décrire en ses propres mots divers changements survenus dans ses paysages.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener l'élève à identifier les principaux éléments physiques et humains de sa région et à établir des relations entre ceux-ci.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Feuille-légende pour la réalisation de l'étape 4.
- Questionnaire intitulé « Je fais des relations ».

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 49 à 75.
- Carte de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale de l'élève (21 cm × 27 cm).
- Exemples de fiches d'observations.
- Feuille-réponses au questionnaire intitulé « Je fais des relations ».
- Origine des toponymes des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines et régionale (annexe au document d'information) pour réaliser l'activité complémentaire numéro 3.

MATÉRIEL D'APPOINT

- Carte routière.
- Carte *murale* de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale de l'élève pour réaliser les étapes 3 et 4 du déroulement. Cette carte devrait être disponible au bureau de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale. L'enseignant peut également prendre un acétate de la carte (21 cm × 27 cm) et projeter cet acétate sur un grand carton blanc. Il ne lui reste plus qu'à calquer les lignes projetées sur le carton afin d'obtenir une carte murale.
- Différentes statistiques socio-économiques de la région, disponibles au bureau de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale.
- Appareil photographique pour réaliser l'étape 3.
- Vidéo ou diaporama sur la région, disponible au bureau de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale (s'il y a lieu).

MISE EN SITUATION

Expliquer aux élèves qu'ils feront une excursion afin de découvrir les principaux éléments physiques et humains de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine ou régionale. Il s'agit d'une activité de synthèse qui pourrait même faire l'objet de plusieurs excursions (ou d'activités partielles).

Préparer avec l'aide des élèves l'itinéraire. L'enseignant peut faire appel à des personnes-ressources du milieu telles que la municipalité régionale de comté, la communauté urbaine ou régionale, l'association touristique régionale (ATR), la société d'histoire ou de mise en valeur du patrimoine, afin de l'aider à choisir l'itinéraire et à préparer l'excursion.

DÉROULEMENT

Sommaire des différentes étapes de l'activité

Étape 1: Préparation de l'excursion.
Étape 2: L'excursion.
Étape 3: Réalisation de la « carte en images » (étape facultative).
Étape 4: Réalisation de la « carte synthèse murale ».
Étape 5: Questionaire: « Je fais des relations ».

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION DE L'EXCURSION

Tracer l'itinéraire sur une carte routière et y reporter également les limites de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale de l'élève. Préparer le matériel nécessaire selon le mode d'excursion choisi : en autobus, ou en automobile avec les parents. Prévoir plusieurs haltes à des points stratégiques permettant à l'élève de bien observer son territoire. Par exemple : à Québec, monter à l'observatoire au 31e étage du Complexe G et, à Montréal, au belvédère du Mont-Royal. Organiser un pique-nique.

Le choix de l'itinéraire doit permettre d'observer les éléments physiques et humains les plus pertinents de la région immédiate de l'élève. Sélectionner ceux-ci parmi les thèmes suivants :

Éléments physiques

1. **Le relief** (forme du paysage)
2. **L'hydrographie** (lacs et cours d'eau).
3. La **végétation** (forêt mixte, forêt de conifères) et les **minéraux**.

Éléments humains

1. Le **type de municipalité** (urbaine ou rurale).
2. La **démographie** (la taille de la population des différentes municipalités de la région).
3. Les **voies de communication** (autoroute, chemin de fer).
4. **L'économie : secteur primaire** (agriculture, forêt, mines, pêche).
5. **L'économie : secteur secondaire** (les industries importantes).
6. **L'économie : secteur tertiaire** (commerces, administration, institution, compagnie de transport, tourisme et services financiers).
7. **L'histoire et le patrimoine** : les activités traditionnelles, les sites historiques et archéologiques, les ensembles architecturaux et patrimoniaux.
8. Les **communautés culturelles**.

Plusieurs de ces éléments peuvent être observés en classe avec plus de facilité que sur le terrain, la démographie, l'économie ou les communautés culturelles. Dans cette perspective, l'excursion peut permettre de valider les hypothèses déjà formulées avec les élèves et de compléter par des observations de visu une démarche déjà amorcée.

ÉTAPE 2: L'EXCURSION
Former des équipes et leur faire choisir le thème dont elles seront spécifiquement responsables. Demander à chacune des équipes de préparer une « fiche d'observations » qu'elle utilisera pendant l'excursion et qu'elle remplira pour chacune des municipalités visitées (voir exemples de fiches d'observations).

Distribuer à chacune des équipes un plan de l'itinéraire (photocopié). Faire l'excursion. Solliciter les élèves tout au long du parcours par des commentaires en rapport avec les thèmes à observer dans chacune des municipalités visitées. Chaque équipe remplit ses fiches d'observations. Une personne peut également prendre des photographies des principaux éléments observés le long du parcours.

ÉTAPE 3: RÉALISATION DE LA « CARTE EN IMAGES »
De retour en classe, afficher une carte murale de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale et inviter les élèves à épingler ou à coller à l'endroit approprié les photographies prises lors de l'excursion (ou toutes autres illustrations pertinentes) de façon à illustrer l'itinéraire effectué comme un grand circuit avec un départ et une arrivée.

ÉTAPE 4: RÉALISATION DE LA « CARTE SYNTHÈSE MURALE »
Au cours des périodes suivant l'excursion, les élèves regroupent sur une carte murale les principales caractéristiques de la région.

Pour ce faire, les élèves utilisent: 1) leurs fiches d'observations complétées lors de l'excursion; 2) la feuille-légende afin d'illustrer leurs observations; 3) des statistiques socio-économiques régionales fournies par l'enseignant, par exemple en matière de démographie, ou d'économie.

ÉTAPE 5: QUESTIONNAIRE: « JE FAIS DES RELATIONS »
Demander à chacune des équipes de répondre au questionnaire « Je fais des relations ». Lors de l'évaluation, l'enseignant anime une discussion en s'inspirant du contenu de la feuille-réponses du questionnaire. Effectuer une synthèse à partir des commentaires des élèves. Enfin, expliquer brièvement le rôle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines ou régionale en aménagement du territoire.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. Présenter un vidéo ou un diaporama sur la municipalité régionale de comté ou sur la communauté urbaine ou régionale s'il y a lieu.

2. Demander aux élèves de composer un court texte (type reportage) sur l'excursion ou sur un thème particulier.

3. Lire avec les élèves l'origine du toponyme de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine ou régionale ou tout autre document témoignant de certains faits historiques sur la région de l'élève. Inviter les élèves à réaliser une affiche évoquant la ou les grande(s) caractéristique(s) de leur région en s'inspirant de l'origine du toponyme (origine linguistique: française, anglaise, amérindienne; éléments culturels: saints, personnalités; phénomènes géographiques, etc.). Monter une exposition en classe (ou dans l'école) des différentes affiches et disposer celles-ci selon un ordre chronologique (si possible). Mettre l'exposition à la disposition du bureau de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale.

FICHES D'OBSERVATIONS
(exemples)

Éléments physiques

1. Relief (forme du paysage)

Nom de la municipalité : _____

Plaine : _____

Montagne : _____

Vallée : _____

Autres : (ex. : falaise) _____

2. L'hydrographie

Nom de la municipalité : _____

Fleuve Saint-Laurent : _____

Rivière (nom) : _____

Lac (nom) : _____

Autres : (ex. : cascade) _____

3. La végétation et les minéraux

Nom de la municipalité : _____

Forêt mixte : _____

Forêt de conifères : _____

Minéraux : _____

Éléments humains

1. La démographie (population)

Nom de la municipalité : _____

(Évaluation approximative)

Moins de 5 000 habitants : _____

5 000 à 20 000 habitants : _____

20 000 habitants et plus : _____

Type de municipalité : rurale _____ urbaine _____

2. Voies de communication

Nom de la municipalité : _____

Autoroute : _____

Route : _____

Chemin de fer : _____

Cours d'eau navigable : _____

Aéroport : _____

Autres : _____

3. Économie (secteur primaire)

Nom de la municipalité : _____

Agriculture : _____

Forêt : _____

Mines : _____

Pêche commerciale _____

4. Économie (secteur secondaire)

Nom de la municipalité : _____

Nom des entreprises importantes	Type de production

5. Économie (secteur tertiaire)

Nom de la municipalité : _____

Nom des entreprises importantes	Type de services

6. L'histoire et le patrimoine

Nom de la municipalité : _____

Monuments, bâtiments, sites historiques (exemple : église)	Année de construction

7. Les communautés culturelles

Nom de la municipalité : _____

Autochtones : _____

Francophones : _____

Anglophones : _____

Néoquébécois : _____

(à préciser) _____

_____

FEUILLE-LÉGENDE

ÉLÉMENTS PHYSIQUES

1. relief → à indiquer sur la carte
2. L'Hydrographie → colorer en bleu

3. La Végétation et les minéraux

ÉLÉMENTS HUMAINS

1. La Démographie

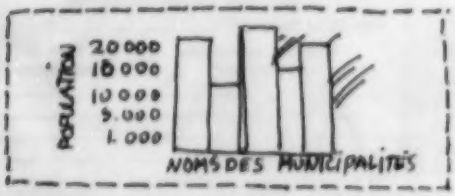

RURALE

URBAINE

2. Voies de communication → Colorer en rouge

3. Économie → (primaire)

AGRICULTURE

MINES

4. Économie → (secondaire)

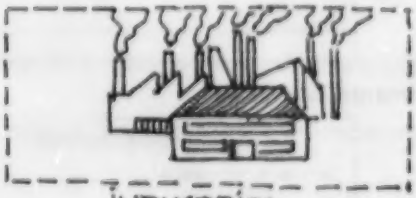

INDUSTRIES

5. Économie → (Tertiaire)

6. L'Histoire et le patrimoine

7. Les Communautés Culturelles

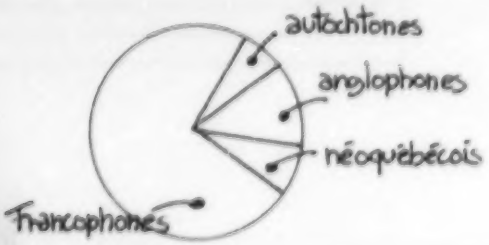

JE FAIS DES RELATIONS

QUESTIONNAIRE — FEUILLE DE L'ÉLÈVE

En observant la carte synthèse murale, tu peux affirmer que :

1. les municipalités les plus populeuses sont situées :
   - dans la plaine ____
   - dans la montagne ____
   - dans la vallée ____

2. les municipalités les plus populeuses sont situées ***près*** ou ***loin*** du fleuve, de cours d'eau, de lacs. _____

3. les municipalités les plus populeuses sont situées ***près*** ou ***loin*** des voies de communication importantes ? Lesquelles ?

4. l'agriculture se fait surtout :
   - dans la plaine ____
   - dans la montagne ____
   - dans la vallée ____

5. les entreprises les plus importantes sont situées :
   - ***près*** ou ***loin*** du fleuve, de cours d'eau, de lacs _____
   - ***près*** ou ***loin*** des routes importantes _____
   - ***près*** ou ***loin*** des chemins de fer _____

6. Écris au bon endroit, sur la ligne du temps, le nom des municipalités de ta région en te basant sur la plus vieille date que tu as observée dans chacune des municipalités.

1600	1608	1634	1642	1700	1763	1800	1867	1900	1930	2000
Début de la colonisation française Fondation de Québec Fondation de Trois-Rivières Fondation de Montréal					Début de la colonisation anglaise		Début de la confédération		Crise économique	

7. Où sont situées les municipalités ?
   - les plus anciennes : _____
   - les plus récentes : _____
   - Pourquoi ?

JE FAIS DES RELATIONS

FEUILLE RÉPONSES de l'enseignant

Voici quelques observations qu'on peut faire au Québec concernant la population, l'agriculture, la végétation, l'industrie et l'histoire. Ces observations sont d'ordre général. L'enseignant devra les adapter ou choisir celles qui concernent plus directement sa région.

1. Réponses aux questions 1, 2, et 3.

Les municipalités les plus populeuses sont situées principalement :

- près du fleuve dans la plaine du Saint-Laurent, près d'un cours d'eau ou d'un lac ;
- au confluent de deux cours d'eau ;
- dans une plaine ou une vallée ;
- près des voies de communication importantes (autoroute, chemin de fer, etc.).

Les moyens de communication importants sont : le réseau routier, le chemin de fer, le Saint-Laurent, les aéroports, le métro.

Les moyens de communication jouent un rôle économique important. De façon générale, dans une région, ils sont localisés près du ou des « pôles régionaux ».

Il serait intéressant d'expliquer aux élèves que certaines municipalités jouent le rôle de « pôles régionaux ». Ces municipalités ont une population plus importante, offrent plus d'emplois (entreprises) et de services que les autres localités environnantes. Elles desservent alors l'ensemble du territoire régional.

2. Réponses à la question 4.

L'agriculture se fait là où la terre est riche, surtout là où le terrain est plat (plaine ou vallée). Plus on s'élève en altitude (ou en latitude vers le nord), plus l'agriculture fait place à la forêt.

Par contre, l'élevage peut se faire là où le sol offre de moins bonnes possibilités agricoles, surtout dans le cas de l'élevage sans sol, par exemple le poulet, le porc.

La végétation:

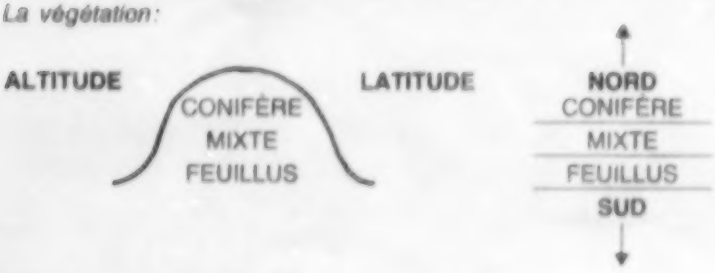

3. Réponses à la question 5.

L'industrie: Facteurs de localisation des industries (tous ces facteurs sont évolutifs):

- près des ressources naturelles ou des matières premières;
- près d'un moyen de communication: cours d'eau, chemin de fer, autoroute;
- près des marchés;
- près de la main-d'oeuvre.

Quelques exemples:

- Industrie des pâtes et papiers: près d'un cours d'eau pour l'électricité (barrage), le transport du bois (drave), l'eau qui entre dans le processus de fabrication du papier (vapeur).
- Scierie: près de la ressource naturelle (forêt).
- Industrie du textile: près d'un cours d'eau — barrage (électricité).
- Industrie de haute technologie: près des universités et, très souvent, dans un environnement de qualité.
- Entreprise de service: près des marchés et de la main-d'oeuvre.

4. Réponses aux questions 6 et 7.

Histoire et patrimoine

En notant les dates inscrites sur les monuments, bâtiments ou sites historiques de chacune des municipalités, on peut mieux comprendre l'évolution de l'occupation du territoire de sa région. De façon générale, au Québec, l'occupation du territoire s'est d'abord produite le long du Saint-Laurent et de certaines rivières importantes: Chaudière, Richelieu, Outaouais. Par la suite, les nouveaux arrivants occupèrent progressivement les terres à l'intérieur du territoire.

1608-1763: Territoire le long du Saint-Laurent et de quelques affluents.

1763-1840: Territoire entre le Saint-Laurent et la frontière américaine (principalement).

Après 1840: Début de colonisation du Lac Saint-Jean, des Laurentides, du Témiscamingue et de l'Abitibi.

JE DÉLIMITE LE TERRITOIRE DE MA MUNICIPALITÉ

9 ANS — 4e ANNÉE ACTIVITÉ 8

OBJECTIFS TERMINAUX (1er CYCLE):

1.1: Identifier des éléments physiques et humains de son milieu local.

1.4: À l'aide d'un plan ou d'une carte, situer son milieu local par rapport aux éléments physiques et humains qui l'entourent.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

- Amener l'élève à mieux connaître le territoire et les limites géographiques de sa municipalité en révisant certains objectifs terminaux du premier cycle du programme de sciences humaines. Cette activité suppose que les élèves ont acquis l'habileté à lire une carte.
- Préparer l'élève aux activités touchant l'objectif terminal 4.1 sur *le fonctionnement des mécanismes démocratiques de l'administration municipale.*

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Lettre d'Anne-Marie (à dater).
- Illustration de la municipalité de Valbourg.
- Plan de la municipalité de Valbourg.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

Document d'information p. 9 à 15, 28 à 42.

MATÉRIEL D'APPOINT

Plan de la municipalité de l'élève avec le nom des rues et les limites municipales. Ce plan devrait être disponible au bureau de la municipalité.

MISE EN SITUATION

Lire avec les élèves la « lettre d'Anne-Marie » en faisant référence au plan et à l'illustration de la municipalité de Valbourg. Discuter sur la façon de répondre à Anne-Marie en identifiant par exemple sur un plan différents aspects que les élèves de la classe pourraient lui faire connaître au sujet de leur municipalité.

Par ailleurs, en remplacement de la lettre d'Anne-Marie, il est également possible de prévoir un échange d'information avec une classe de 4e année dans une autre municipalité, en utilisant la même démarche.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Diviser les élèves par équipes. Proposer à chacune de regrouper par écrit les réalités nommées selon les catégories suivantes : réalités physiques (cours d'eau, montagne, île, boisé) et humaines (édifices importants, quartiers résidentiels, secteurs industriel ou commercial, zone agricole, principales artères, parcs).

ÉTAPE 2 : Distribuer à chacune des équipes un plan de leur municipalité. Demander aux élèves de reporter sur le plan les éléments identifiés précédemment à l'aide de crayons de couleurs. Compléter une légende.

ÉTAPE 3 : Demander aux élèves d'identifier les limites de leur municipalité et de nommer à l'aide de points cardinaux les municipalités voisines.

ÉTAPE 4 : Demander à chacune des équipes de répondre à la lettre d'Anne-Marie. À tour de rôle, chaque équipe présente ses résultats en indiquant les éléments physiques et humains retenus. Faire prendre conscience aux élèves des composantes géographiques de leur municipalité, c'est-à-dire qu'elle est composée de plusieurs secteurs : un noyau de village, une paroisse, des quartiers, et qu'elle regroupe différentes fonctions.

Bonjour,

Je suis en quatrième année. J'habite la municipalité de Valbourg. Je fais un devoir. Je veux comparer ta municipalité à la mienne. J'aimerais recevoir de l'information sur ta municipalité.

En retour, je t'envoie un plan et une illustration de Valbourg.

Il y a 5 000 personnes qui habitent ma municipalité. Il y a beaucoup d'industries. Les commerces sont sur la rue principale. Il y a beaucoup de services. Je reste dans le quartier fleuve près de la rivière aux Méandres au coin des rues Martin et des Mésanges.

Merci

Anne-Marie Goulet
25, rue des Mésanges
Valbourg (Québec)
G1S 3P2

LES BIENS ET LES SERVICES MUNICIPAUX

9 ANS — 4e ANNÉE ACTIVITÉ 9

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1.1 : Indiquer quelques biens et services municipaux.

4.1.4 : Donner quelques exemples des divers droits et devoirs des citoyens face à l'administration municipale.

4.3.3 : Indiquer deux services publics destinés aux citoyens de sa localité et administrés exclusivement par le gouvernement municipal.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener l'élève à identifier les services offerts par sa municipalité et les besoins auxquels ils répondent.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Bande dessinée intitulée : « Que se passe-t-il dans la municipalité de Valbourg ? »
- Tableau intitulé : « Les biens et services municipaux »
- Tableau intitulé : « Les biens et services municipaux dont je bénéficie » pour réaliser l'activité complémentaire numéro 2.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Feuille-réponses intitulée : « Les biens et services municipaux ».
- Document d'information p. 9 à 24.

MATÉRIEL D'APPOINT

- Dépliants d'information sur les services offerts par la municipalité (dépliants sur le budget et sur les états financiers) disponibles au bureau de la municipalité.
- Les pages bleues de l'annuaire téléphonique.
- Plan de la municipalité pour réaliser l'activité complémentaire numéro 1.

MISE EN SITUATION

Inviter les élèves à lire la bande dessinée « Que se passe-t-il à Valbourg ? ». Laisser les élèves s'exprimer librement sur le récit. Faire prendre conscience aux élèves des services offerts par une municipalité en posant les questions suivantes : Est-ce une histoire plausible ? Ces événements auraient-ils pu vous arriver ? Que voulait-on faire ressortir dans les illustrations et dans le texte ? (Écrire au tableau la liste des services nommés par les élèves au cours de la discussion).

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Diviser les élèves par équipes et leur distribuer le tableau « Les biens et services municipaux ». Demander aux élèves d'inscrire dans la première colonne du tableau tous les services offerts par Valbourg. À l'aide de la feuille-réponses, l'enseignant évalue avec les élèves les résultats obtenus. Mentionner également aux élèves que les services municipaux n'apparaissent pas tous dans la bande dessinée, par exemple : le déneigement des rues, certaines activités sportives ou culturelles.

ÉTAPE 2 : Demander aux élèves d'inscrire dans la seconde colonne les services offerts par leur municipalité. Les élèves peuvent utiliser comme compléments d'information les dépliants produits par leur municipalité et les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Dans la troisième colonne, les élèves indiquent les besoins auxquels répondent selon eux, chacun des services identifiés. À l'aide de la feuille-réponses, l'enseignant évalue avec les élèves les résultats obtenus.

ÉTAPE 3 : À l'aide des questions suivantes, sensibiliser les élèves aux services municipaux qui leur sont offerts :

- Y a-t-il plus de services municipaux chez nous qu'à Valbourg ? Pourquoi ?

  Note : De façon générale, plus une municipalité est populeuse et plus ses capacités financières sont grandes, plus elle est en mesure d'offrir des services à sa population.

- Est-ce qu'il y a des services municipaux que ta municipalité n'offre pas ? Pourquoi ? Qui répond à ces besoins, le cas échéant ?

  Note : De façon générale, le milieu rural n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc et d'égouts. Il revient donc à chacun de se doter d'un puits individuel et d'une fosse septique.

- Nomme des services municipaux que tu considères très utiles. Moins utiles. Pourquoi ?

- Nomme des services municipaux que tu considères de bonne qualité. De moins bonne qualité. Pourquoi ?

  Note : La mauvaise qualité de l'eau peut découler d'une filtration inadéquate et obliger les résidants à faire bouillir l'eau avant de la consommer.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. Proposer aux élèves de localiser à l'aide d'un plan de la municipalité les différents services identifiés dans la seconde colonne du tableau « Les biens et services municipaux ». Composer une légende représentant les biens et services municipaux par catégorie.

2. À l'aide du tableau intitulé « Les biens et services municipaux dont je bénéficie », demander aux élèves de noter quotidiennement le nombre de fois qu'ils utilisent les services municipaux déjà identifiés au cours de l'activité 9. Ce travail pourrait durer une semaine environ. Inviter les élèves à identifier les services utilisés le plus souvent. Réaliser un graphique à colonnes illustrant le nombre de fois que les différents services ont été utilisés au cours de la semaine.

À l'aide de questions, faire comprendre aux élèves que :

- certains services municipaux, utilisés quotidiennement, sont essentiels pour assurer un bien-être à la population. Question suggérée : Que serait notre qualité de vie sans la voirie, l'aqueduc, les égouts, etc. ?

- d'autres services ne sont pas utilisés dans la vie de tous les jours mais demeurent néanmoins essentiels pour le bien-être de la collectivité. Question suggérée : Les services de police et d'incendie sont-ils peu importants parce qu'on ne les utilise pas journellement ?

3. Organiser une sortie avec les élèves, leur permettant de voir différents services municipaux et d'en visiter un en particulier, par exemple : le garage municipal, la station de purification d'eau, l'usine d'épuration des eaux usées, l'hôtel de ville, le service d'aménagement et d'urbanisme de la municipalité.

LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

FEUILLE DE L'ÉLÈVE

Les biens et services offerts par la municipalité de Vaibourg	Les biens et services offerts par la municipalité de l'élève	Les besoins auxquels répondent ces biens et services municipaux

LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

FEUILLE RÉPONSES

de l'enseignant

Les biens et services offerts par la municipalité de Valbourg	Les biens et services offerts par la municipalité de l'élève	Les besoins auxquels répondent ces biens et services municipaux
Le permis de construction pour la remise		Protéger la qualité des constructions dans son milieu (aménagement et urbanisme)
Le robinet qui coule (aqueduc), la toilette (égout)		Se laver, faire ses besoins (hygiène)
Les ordures ménagères		Éliminer les déchets domestiques (hygiène)
Marc monte dans un autobus, les enfants sur les trottoirs, la rue		Se déplacer dans son milieu (transport)
La borne-fontaine		Se protéger contre les incendies
Le brigadier scolaire, les feux de circulation		Se déplacer dans son milieu (transport et sécurité routière)
La station de purification d'eau		Boire de l'eau potable (hygiène)
L'hôtel de ville		Administrer la municipalité
Le billet de stationnement (la contravention)		Faciliter les déplacements dans son milieu
Le camion de pompier (autopompe)		Se protéger contre les incendies
Le parc municipal		Se récréer (loisir)
La bibliothèque et l'aréna municipale		Se récréer (loisir)

LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX DONT JE BÉNÉFICIE

FEUILLE DE L'ÉLÈVE

Identifie dans la première colonne les services offerts par ta municipalité.
Fais un crochet chaque fois que tu utilises un de ces services au cours d'une semaine.

Les services offerts par la municipalité	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total

Que se passe-t-il dans la municipalité de Valbourg ?

Valbourg est une petite municipalité de 5000 habitants. On y retrouve une école primaire, une polyvalente, un petit centre-ville, un hôpital, et plusieurs industries.

Annie, dix ans et Nicolas, neuf ans, y demeurent avec leurs parents Louise et Marc.

En leur compagnie, nous allons visiter leur ville et découvrir avec eux les principaux services qu'elle offre.

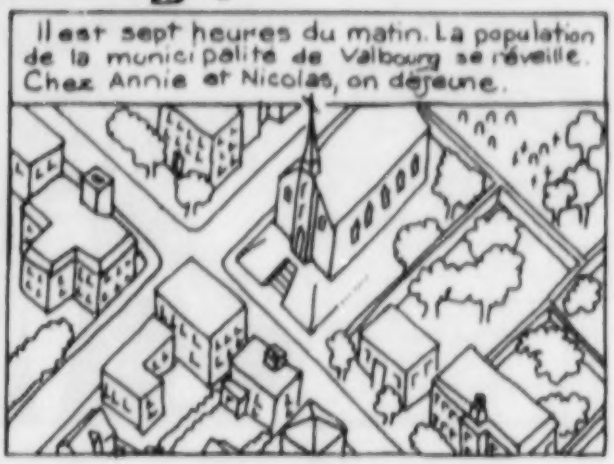

Dépêchez-vous sinon vous serez en retard à l'école.
Aide-moi à apporter les ordures près de la rue.
OK.
Bonjour maman!
Bonjour Louise!
Bonjour.
Les enfants! Attention en traversant la rue, les feux de circulation sont brisés.
CIPALITE DE VALBOURG

Je me demande bien ce qui doit arriver aujourd'hui.
Oui, moi aussi.
Dans la classe d'Annie.
Le directeur nous apprend que tous les élèves de l'école sont invités à visiter la station de purification d'eau de la municipalité de Valbourg.
C'est peut-être cela la surprise?
Quelqu'un peut me rappeler ce qu'est une station de purification d'eau ?
C'est un endroit où l'on rend l'eau bonne à boire.
C'est exact.
Pendant ce temps.
D'Abord Je dois me rendre à l'hôtel de ville puis à mon bureau.

Arrivée à l'hôtel de ville.
Bonjour. Pouvez-vous m'indiquer le service des permis.
Troisième porte à droite.
Je voudrais obtenir un permis de construction pour bâtir une remise.
Voici le plan de mon terrain.
Merci, ce sera 15 $ S.V.P. Nous allons examiner votre demande et vous rappeler.
En attendant Voici la liste des règles à suivre pour construire une remise, à Valbourg.
Merci.
A la sortie de l'hôtel de ville.
Zut! Je n'avais pas vu l'interdiction de stationner.
1 heure plus tard, à l'hôtel de ville.
Vous n'avez rien oublié ?
Non.
Rendez-vous à l'école.

ÉCOLE PRIMAIRE DE VALBOURG
Restez calme! Sortez dans l'ordre.
Quelques minutes plus tard.
Maintenant, entrez dans l'école et allez chercher votre lunch, nous allons pique-niquer au parc municipal.
BRAVO!
BRAVO! Vous avez bien réussi l'exercice d'évacuation.

Une heure plus tard
Maintenant, allons visiter la station de purification.
Arrivée à la station de purification d'eau.
Monsieur! dòù vient cette eau?
Elle provient de la rivière aux Méandres.
C'est l'eau de la rivière, mais elle est trop polluée!
C'est ici que nous la traitons pour la rendre propre à la consommation: c'est-à-dire bonne à boire.
Une heure plus tard.
Au revoir! J'espère que vous avez aimé votre visite.
Oui! bonjour, merci!

De retour à l'école
C'est compliqué de fournir l'eau dans une municipalité.
Oui, je ne pensais jamais que pour avoir de l'eau potable, il fallait construire tout cela.
Tout cela à cause de la pollution de l'eau.
Tu sais, grand-papa m'a raconté que lorsqu'il était petit, il buvait l'eau directement de la rivière des Méandres.
Oui, c'est incroyable aujourd'hui on ne peut même plus s'y baigner.
Maman dit qu'on pourrait être malade.
De retour à l'école.
Bonjour Maman !!
ECOLIERS
Bonjour
Nous devons nous rendre à la bibliothèque municipale pour retourner nos livres et en emprunter d'autres.
Je sais lequel je veux prendre!
Arrivée à la bibliothèque municipale.
Tu dois remettre ton livre d'ici un mois.

Quel livre as-tu choisi?
J'ai pris la collection "le petit débrouillard".
Est-ce que l'on a le temps d'aller à la phonothèque?
Une autre fois, ce soir on est un peu pressé.
Ah oui, la surprise de papa.
Arrivée à la maison.
Marc, les enfants sont très excités. Ils se demandent bien quelle est la surprise
Regardez! Quest-ce que c'est?
Ce sont des billets de.. Ah je ne sais pas dis-le.
Quel spectacle est présenté ce soir à l'aréna municipal?
BRAVO! Nous allons au cirque!
FIN

QUI PAIE LES SERVICES MUNICIPAUX?

9 ANS — 4e ANNÉE ACTIVITÉ 10

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1.1 : Indiquer quelques biens et services municipaux.

4.1.4 : Donner quelques exemples des divers droits et devoirs des citoyens face à l'administration municipale.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Amener l'élève à prendre conscience que les biens et services municipaux ne sont pas gratuits et que leur coût est assumé par chacun des contribuables.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

Document d'information p. 9 à 24.

MATÉRIEL D'APPOINT

Tableau « Les biens et services municipaux » tel que complété lors de l'activité 9.

MISE EN SITUATION

Demander aux élèves regroupés par équipes de sélectionner, parmi les biens et services municipaux identifiés lors de l'activité précédente, ceux qui leur semblent gratuits et ceux qui leur semblent non gratuits. L'existence de services municipaux gratuits est une hypothèse de l'élève qu'il devra vérifier au cours de la présente activité.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 : Diviser le tableau de la classe en 2 colonnes : services gratuits/services non gratuits. Répartir les biens et les services municipaux sélectionnés dans la colonne correspondante aux choix des élèves. Demander aux élèves d'expliquer leurs choix, par exemple : il se peut que les élèves considèrent « l'eau qui coule du robinet (l'aqueduc) » comme un service gratuit alors que le fait de payer un prix d'entrée à la « piscine municipale » leur fasse dire que ce service est non gratuit.

ÉTAPE 2 : Chacune des équipes choisit un des services inscrits dans la colonne « services gratuits ». Préparer avec les élèves un questionnaire afin qu'il puissent vérifier leur hypothèse en interrogeant leurs parents ou des personnes dans la rue. Chaque équipe interroge 5 ou 6 pesonnes. Voici un exemple des questions qui pourraient être posées :

- Connaissez-vous ce service ? Savez-vous qu'il s'agit d'un service municipal ?
- Croyez-vous qu'il s'agit d'un service gratuit ? Pourquoi ?
- Savez-vous combien coûte un panneau de signalisation ? une borne-fontaine ? L'installation de signaux lumineux ?

ÉTAPE 3 : Chaque équipe présente les résultats de son enquête en classe. Les biens et services municipaux ne sont pas gratuits ; leur coût est assumé par chacun des contribuables et utilisateurs. Au cours de cet échange, familiariser les élèves avec le coût de divers biens et services municipaux. Par exemple, un panneau de signalisation coûte environ 60 $, une borne-fontaine 1 500 $, l'installation de signaux lumineux 45 000 $. Pour payer ces biens et services municipaux, une municipalité doit percevoir différentes taxes.

En conclusion, sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs de citoyen quant à l'utilisation de ces biens et services : éviter le gaspillage de l'eau, le vandalisme (bris de bancs dans le parc, d'arbres, de luminaires, de livres de la bibliothèque). Rappeler aux élèves que dans les activités ultérieures, ils découvriront plus en détail qui est chargé d'offrir ces services dans leur municipalité.

JE PARTICIPE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

9 ANS — 4e ANNÉE ACTIVITÉ 11

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1.2 : Décrire en ses propres mots la composition et le processus de formation du conseil municipal.

4.1.3 : Donner quelques exemples du rôle et des pouvoirs du conseil municipal.

4.1.4 : Donner quelques exemples des divers droits et devoirs des citoyens face à l'administration municipale.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ :

Éveiller l'élève à la démocratie municipale et au processus électoral dans sa municipalité.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Bande dessinée intitulée « Des élections à Valbourg! Je participe! »
- Organigramme de la municipalité de Valbourg.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Feuille-réponses intitulée : « Les grandes étapes de l'élection à Valbourg ».
- Document d'information p. 9 à 28.
- Affiches électorales des candidats.

MATÉRIEL D'APPOINT

- Matériel pour le bureau de scrutin :
  - — liste « électorale » indiquant le nom des élèves (la feuille des présences) ;
  - — bulletins de vote ;
  - — isoloir (à confectionner ou à se procurer auprès de sa municipalité).
  - — boîte de scrutin (à confectionner ou à se procurer auprès de sa municipalité).

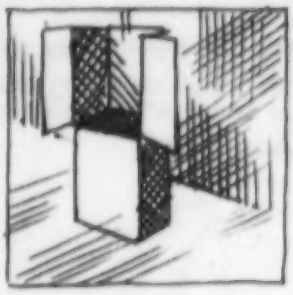

- Organigramme de la municipalité de l'élève pour réaliser l'activité complémentaire numéro 2.
- Plan de la municipalité de l'élève pour réaliser l'activité complémentaire numéro 3.

MISE EN SITUATION

Avant le cours, placarder dans la classe les affiches électorales des deux candidats.

À l'aide des questions suivantes et en partant du vécu des élèves, leur faire prendre conscience de l'existence du processus électoral municipal.

- Qui, dans la classe, fait partie des guides, des scouts ou d'une équipe sportive? Y a-t-il un chef ou un responsable dans votre organisation? Avez-vous participé à la nomination de cette personne?
- Connaissez-vous des organisations où les membres participent à l'élection de leur(s) chef(s) ou de leurs représentant(s)?
- Avez-vous déjà voté? Dans quelle(s) circonstance(s)? Vos parents ont-ils déjà voté? Dans quelle(s) circonstance(s)?
- Y a-t-il déjà eu des élections dans votre municipalité? Savez-vous comment se déroule une élection municipale?

Inviter les élèves à lire la bande-dessinée « Des élections à Valbourg! Je participe ».

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1: Reconstituer un bureau de scrutin dans la classe: (voir matériel d'appoint). L'enseignant agit comme président d'élection. Nommer un scrutateur qui vérifiera la liste électorale tout au long du vote. Procéder au vote. Le scrutateur fait le dépouillement du scrutin. Le président d'élection annonce les résultats du vote en identifiant le nom du candidat.

ÉTAPE 2: Demander à un ou plusieurs élève(s) d'inscrire au tableau les principales étapes du processus électoral municipal franchies dans la bande dessinée et lors du scrutin en classe. À l'aide de la feuille-réponses, l'enseignant évalue avec les élèves les résultats obtenus.

ÉTAPE 3: Expliquer aux élèves que le déroulement des élections dans leur municipalité est semblable à celui qu'ils ont découvert dans la bande dessinée et lors du scrutin en classe. Faire prendre conscience aux élèves que les élections municipales ont pour but de désigner les représentants de la population qui auront pour responsabilité, de prévoir les biens et services à offrir à la population, d'aménager le territoire de la municipalité, d'administrer les affaires de la municipalité et d'adopter divers règlements.

En guise de conclusion, commenter l'organigramme de la municipalité de Valbourg afin de permetttre aux élèves de mieux comprendre les rouages de la démocratie municipale et de visualiser l'organisation de la vie municipale. Faire un parallèle entre cet organigramme et celui d'un organisme bien connu des élèves, par exemple le mouvement scout.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. À la fin de l'activité, former les équipes pour réaliser l'activité 12. Les élèves intéressés au poste de maire à l'intérieur de chacune des équipes font valoir leur candidature. Chaque équipe se choisit un maire. S'il n'y a qu'une candidature par équipe, le candidat est élu par acclamation.

2. Inviter les élèves à bâtir l'organigramme de leur municipalité.

3. Délimiter sur un plan de la municipalité de l'élève les districts électoraux (ou les quartiers électoraux) s'il y a lieu et demander aux élèves de localiser leur domicile.

4. Visiter la salle du conseil municipal.

Des élections à Valbourg! Je participe!

Valbourg est une petite municipalité de 5000 habitants. Depuis quelques jours, un avis public d'élection a été affiché sur le mur de l'hôtel de ville et publié dans le journal. La liste des électeurs (trices) est affichée au coin des principales rues. Le maire actuel voudrait se faire réélire. Suivons avec Annie, Nicolas et leurs parents le déroulement de l'élection dans leur municipalité.

Y-a-t-il une autre personne qui fait la promotion du terrain de jeux?
Personne, je pense.
Tu devrais te présenter tu fais partie du comité de citoyens(nes) de la municipalité de Valbourg...
Tu connais bien les affaires municipales.
Youppie Notre mère va être maire.
Non Il faut dire mairesse.
Ce serait peut-être intéressant
Un peu plus tard...
Ok! J'accepte. Demain je vais inscrire ma candidature au bureau du greffier de la municipalité.
Il faut que je forme une équipe de candidats au poste de conseillers municipaux, dans chacun des quartiers.
Tu pourrais demander à monsieur Martin, madame Cook...
Ok, Réunion demain soir chez-moi.

Le lendemain à l'hôtel de ville.
Monsieur, je voudrais enregistrer ma candidature au poste de mairesse.
C'est bien.
Vous avez plus de dix-huit ans et vous êtes citoyenne canadienne. Résidez-vous dans la municipalité depuis plus d'un ans?
Aucun problème! Je réponds à tous ces critères.
Remplissez ce formulaire.
Louise préparant sa campagne électorale avec son équipe.
Il faut promouvoir l'idée d'un terrain de jeux derrière le centre de loisirs.
Chacun de nous doit faire du porte à porte pour se faire connaître de la population.
Nous devrions produire un dépliant sur notre programme électoral.
et le distribuer...
Bonjour, Je représente le parti de Madame Louise Boisvert, j'espère que vous irez voter la journée des élections.
...Nous devrions également recruter des bénévoles...
Vote

Quelques jours plus tard, débat télévisé entre M. LARUE et Mme BOISVERT.

On a besoin d'espaces de stationnement au centre-ville.

Si les gens ne trouvent pas de stationnement, ils n'y viendront plus magasiner...

De nombreuses boutiques vont fermer.

Votez pour moi, sinon plusieurs emplois seront perdus dans notre municipalité.

Nous avons beaucoup plus besoin d'un terrain de jeux pour nos enfants.

C'est trop dangereux de laisser jouer les jeunes dans la rue.

VOTER POUR MOI C'EST VOULOIR PROTÉGER LA QUALITÉ DE VIE DANS LA MUNICIPALITÉ.

Le jour du scrutin
Je suis madame Jacinthe Goulet, du 25 rue des Mésanges
Vous êtes bien sur la liste électorale.
- Avoir 18 ans.
- Habiter ou être propriétaire depuis plus d'un an.
Voici vos deux bulletins de vote : Un pour élire le maire ou la mairesse, et l'autre pour l'élection du conseiller ou de la conseillère de votre quartier.
Déposez vos bulletins de vote dans la boîte de scrutin.
Au revoir.
...201, 202, 203...
BOÎTE DE SCRUTIN
Qui gagnera ?
à vous de décider...

GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLECTION À VALBOURG

FEUILLE RÉPONSES de l'enseignant

A. Étapes que l'élève peut identifier dans la bande dessinée

1. Déclenchement des élections et confection d'une liste électorale.
2. Annonce de la mise en candidature du maire sortant, M. François Larue.
3. Campagne électorale de M. Larue.
4. Mise en candidature de Mme Louise Boisvert.
5. Campagne électorale de Mme Louise Boisvert.

   Différentes actions sont posées: porte à porte, dépliant sur le programme électoral, recrutement de bénévoles, affichage.
6. Fin de la campagne électorale; débat télévisé.
7. Le jour du scrutin.

   Différentes actions sont posées: l'électeur se rend au bureau de scrutin; le scrutateur vérifie si madame Goulet est éligible et inscrite sur la liste électorale; le scrutateur remet les 2 bulletins de vote; madame Goulet vote dans l'isoloir pour l'élection du maire pour la municipalité et du conseiller pour son quartier; madame Goulet dépose ses 2 bulletins dans la boîte de scrutin; le scrutateur procède au dépouillement des votes.

B. Étapes que l'élève peut identifier après l'élection en classe:

Annonce des résultats du vote. Proclamation des candidats élus. Assermentation.

Votez
pour Louise
Boisvert

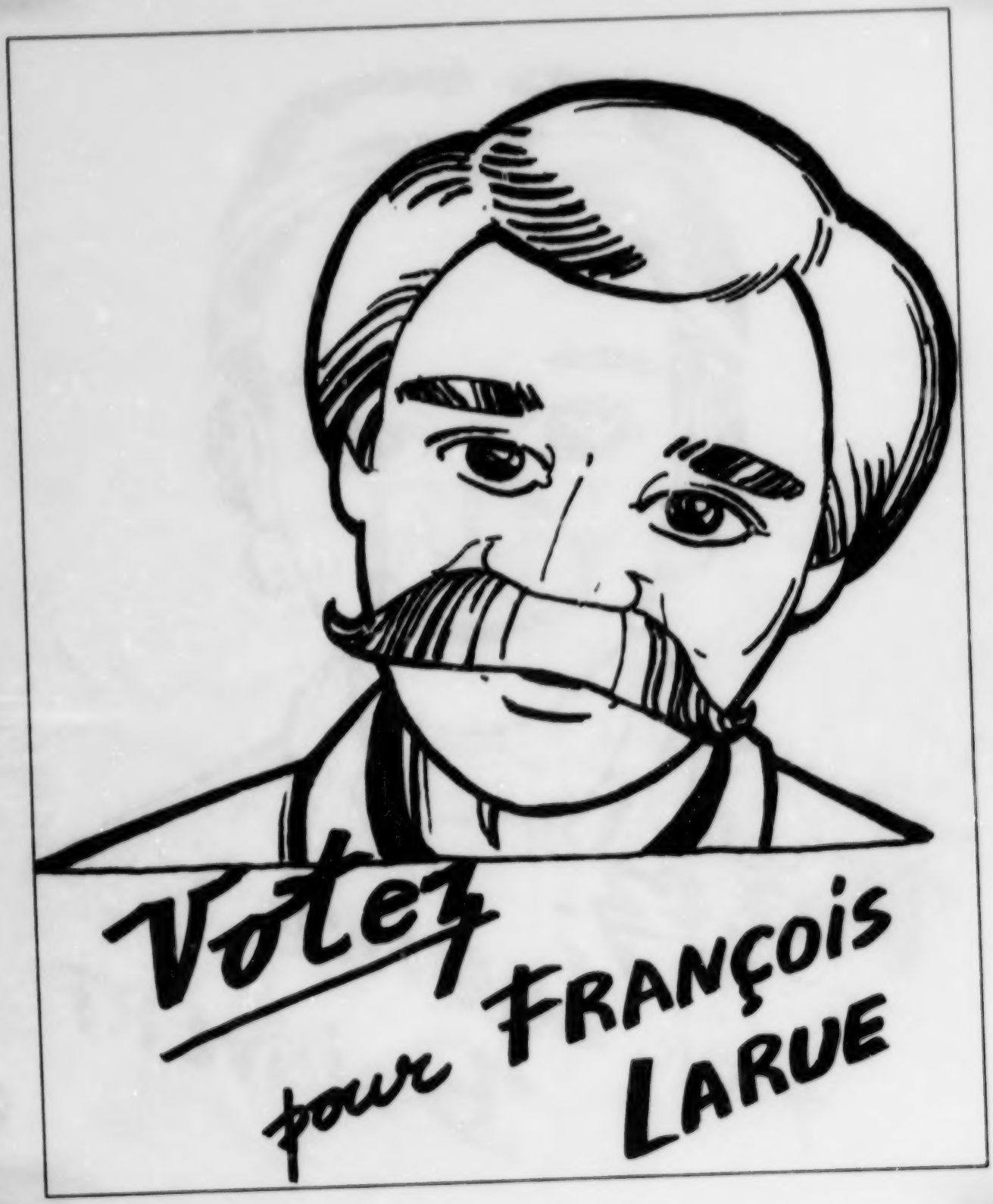
Votez
pour FRANÇOIS
LARUE

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ DE VALBOURG

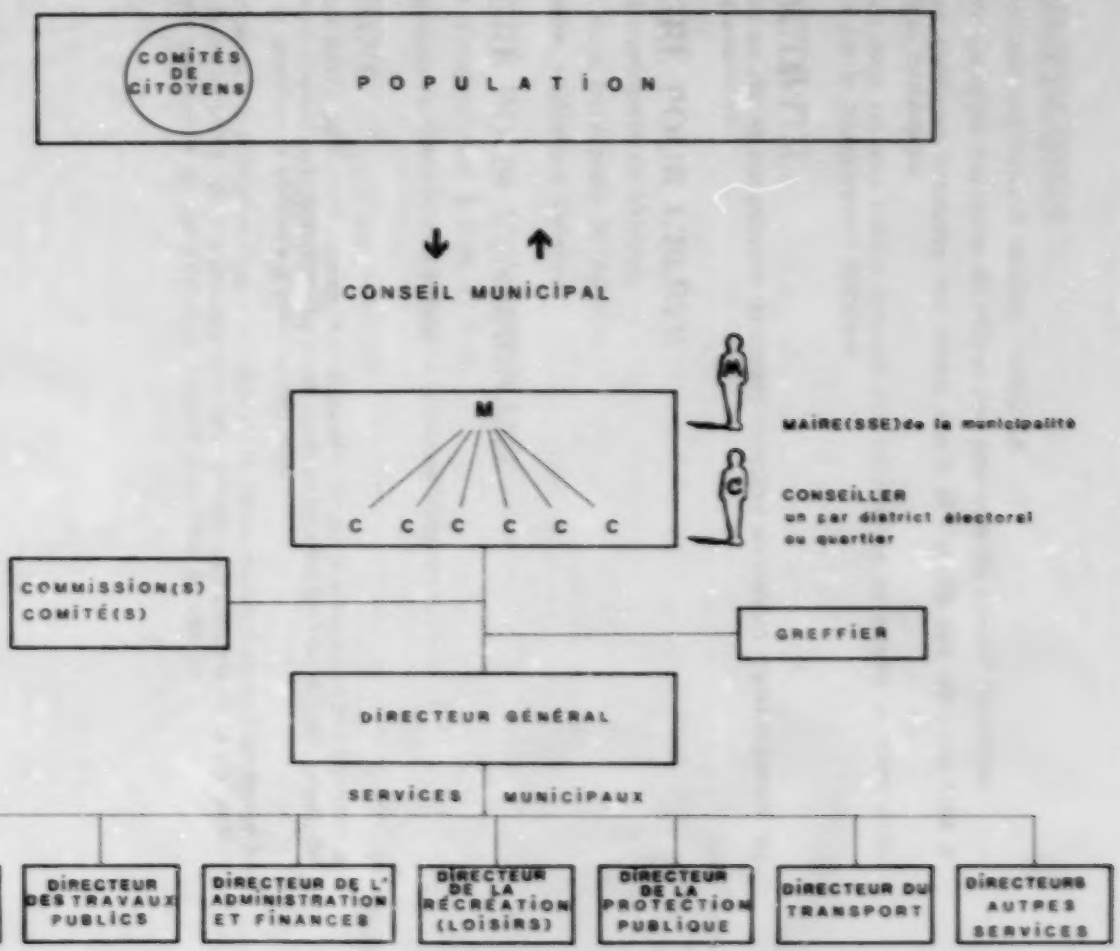

RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

9 ANS — 4e ANNÉE ACTIVITÉ 12

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1.1 : Indiquer quelques biens et services municipaux.

4.1.3 : Donner quelques exemples du rôle et des pouvoirs du conseil municipal.

4.1.4 : Donner quelques exemples des divers droits et devoirs des citoyens face à l'administration municipale.

4.3.3 : Indiquer deux services publics destinés aux citoyens de sa localité et administrés exclusivement par le gouvernement municipal.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Éveiller l'élève au rôle et aux pouvoirs du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ÉLÈVE

- Plan de la municipalité de Valbourg.
- Illustration de la municipalité de Valbourg.
- Questionnaire : « Bâtissons Valbourg ».

MATÉRIEL INTÉGRÉ POUR L'ENSEIGNANT

- Document d'information p. 9 à 28, 42 à 49.
- Feuille-réponses du questionnaire intitulé : « Bâtissons Valbourg ».

MISE EN SITUATION

Demander aux élèves de raconter comment ils procèdent lorsqu'ils aménagent leur chambre à coucher ; c'est-à-dire est-ce qu'ils tiennent compte de leurs besoins (dormir, étudier, jouer), de l'espace de la chambre et de l'argent dont ils disposent ?

Leur mentionner que le conseil municipal procède de la même manière lorsqu'il aménage le territoire de la municipalité ; c'est-à-dire qu'il doit tenir compte des besoins de la population (services), des possibilités du territoire et de l'argent disponible à cette fin.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1: Les élèves sont regroupés par équipes représentant le conseil municipal de Valbourg. Dans chacun de ces conseils, un maire dirige la réunion. Expliquer aux élèves que le conseil municipal se réunit afin de prendre des décisions concernant l'utilisation du territoire de Valbourg.

ÉTAPE 2: Faire le montage avec les élèves du plan et de l'illustration de la municipalité de Valbourg. Identifier avec eux les principaux éléments physiques et humains représentés sur l'illustration: la rivière, l'école, la rue commerciale... Faire remarquer aux élèves que les différents éléments humains de l'illustration sont regroupés par fonctions sur le plan: zone d'habitation, de commerces, d'industries.

ÉTAPE 3: Distribuer le questionnaire « Bâtissons Valbourg » aux équipes afin qu'elles procèdent à la tenue de la réunion en prenant des décisions au sujet des questions portées à leur attention.

ÉTAPE 4: Lors de l'évaluation, chacune des équipes présente à la classe ses décisions. À la lumière de ces décisions, faire prendre conscience que le plan de Valbourg a pour objectif de préserver la qualité du milieu de vie en harmonisant entre elles les différentes fonctions de la municipalité (ex.: en défendant la construction d'une industrie dans une zone d'habitation).

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. **Reportage:** faire rencontrer aux élèves des adultes ayant un rôle spécifique dans l'aménagement du territoire de la municipalité, par exemple: le maire, un conseiller, le directeur d'urbanisme, pour qu'ils expliquent leur rôle dans l'aménagement du territoire et que les élèves puissent les interroger. Les élèves préparent leur questionnaire en classe.

Exemples de questions qui pourraient être posées:

- Faire valoir au conseil municipal des problèmes qu'ils ont identifiés dans leur municipalité quant aux espaces verts, aux jeux, à la sécurité ou à la propreté des lieux publics.
- Apporter des éléments de solution par rapport à ces problèmes, par exemple prévoir plus d'éclairage pour rendre plus sécuritaires certains lieux publics.

Prévoir l'enregistrement du reportage pour l'écouter par la suite en classe. Ainsi les élèves pourront se rendre compte du nombre de facteurs importants qui entrent en jeu dans les décisions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

2. Organiser **un jeu de rôle** autour d'un projet particulier à réaliser dans la municipalité de l'élève. Chaque participant assume tout au long du jeu les responsabilités du personnage qu'il incarne en tant que conseiller municipal, urbaniste, citoyen, promoteur-constructeur, journaliste, responsable de l'émission des permis de construction, etc.

Exemple de scénario: des promoteurs-constructeurs veulent réaliser un projet domiciliaire qu'ils défendent auprès du conseil municipal. Pour ce faire, ils déposent un plan de leur projet. Le conseil municipal en discute avec les urbanistes et consultent les citoyens. Le conseil municipal prend sa décision et demande au responsable des permis d'émettre ou de refuser le permis de construction. Le journaliste écrit et publie une nouvelle concernant ce qui se passe pendant ce jeu. Cette activité permettra à l'élève de s'exprimer et d'exercer sa capacité à imaginer des aménagements de l'espace.

BÂTISSONS VALBOURG

QUESTIONNAIRE — FEUILLE DE L'ÉLÈVE

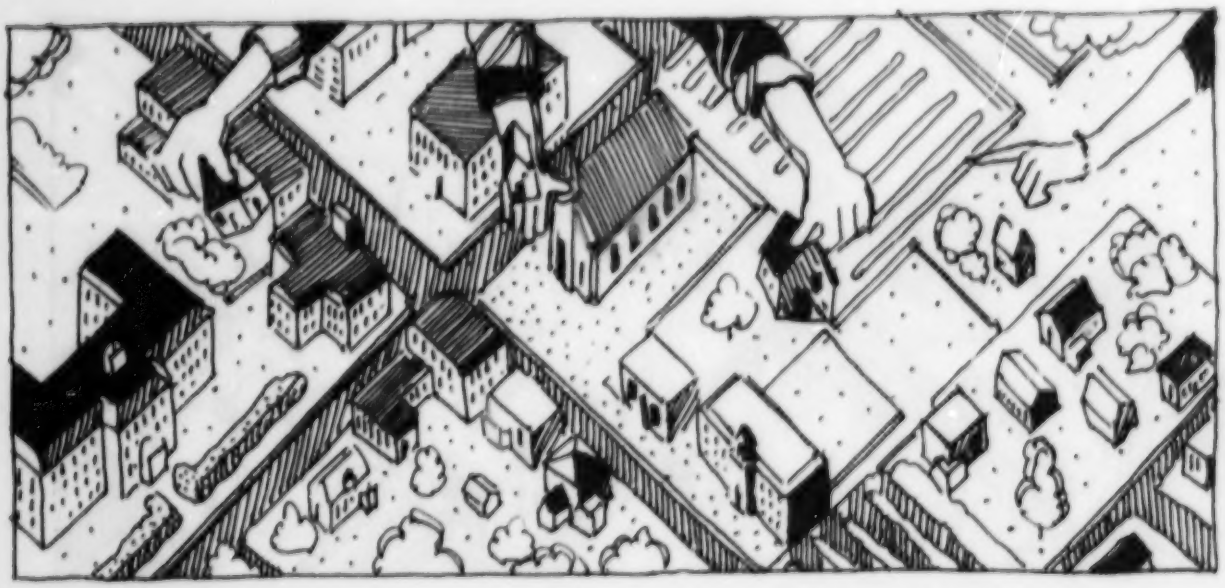

Voici une liste de projets soumis à votre conseil municipal. En tant que membre du conseil de la municipalité de Valbourg, est-ce que vous votez **pour** ou **contre** les projets suivants?

1. Les jeunes de la municipalité vous demandent d'aménager un terrain de soccer à l'arrière du centre des loisirs. Pour ou contre?

2. M. Rathier désire ouvrir un commerce de jouets dans le bâtiment situé au coin de la 1ère Avenue et de la rue des Pins. Pour ou contre?

3. Mme Mainguy qui demeure rue Bouvier (entre les rues Girard et Gaboury) demande si elle peut ouvrir un salon de coiffure dans sa maison. Pour ou contre?

4. M. Boulay veut construire une petite industrie de recyclage des papiers et bouteilles au coin des rues Duhamel et Grenier. Pour ou contre? Si M. Boulay ne peut pas construire son usine où il veut, pouvez-vous suggérer une meilleure localisation?

5. M. Carré est propriétaire de la vieille usine de textile en bordure de la rivière aux Méandres et au coin du chemin des Brulôts. Cette usine est fermée depuis plusieurs années mais elle est classée monument historique en raison de son âge et de son architecture. Deux solutions s'offrent à M. Carré: en faire un restaurant ou la démolir. Quel est votre choix?

BÂTISSONS VALBOURG

FEUILLE RÉPONSES de l'enseignant

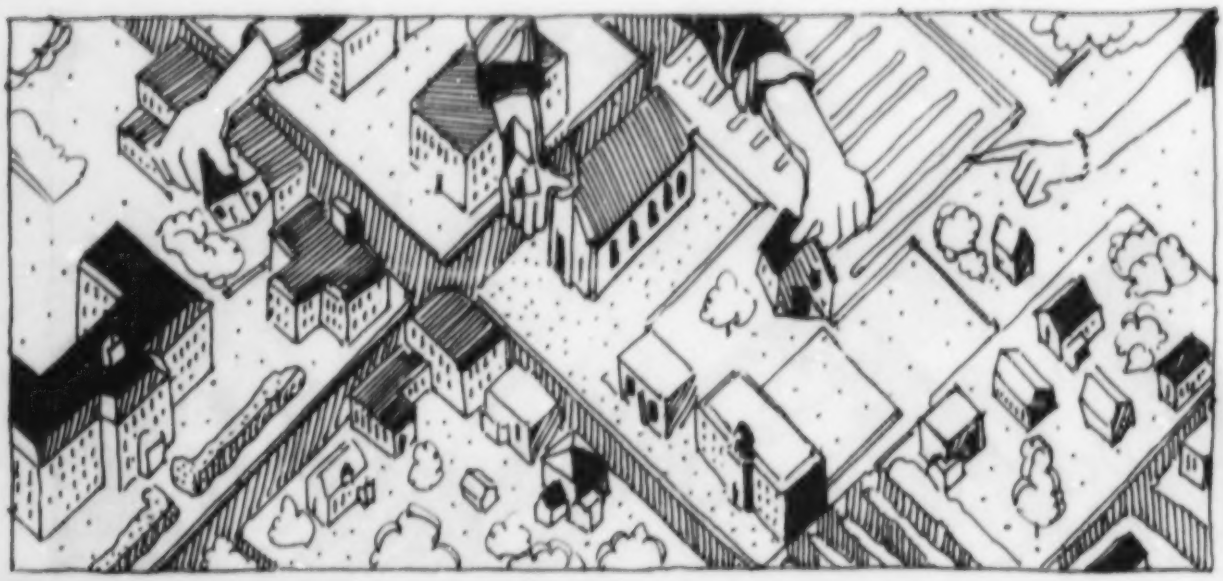

1. Le plan de Valbourg permet cette activité sur ce terrain. De plus, cet emplacement semble la meilleure solution, parce qu'il est facile d'accès, proche de l'école et des autres équipements récréatifs (centre des loisirs, terrain de balle molle).

2. Le plan de Valbourg permet l'installation d'un commerce de jouets, car ce bâtiment est situé dans un secteur réservé aux commerces.

3. Le plan de Valbourg ne permet pas l'installation d'un salon de coiffure dans ces rues, car il s'agit d'un secteur réservé uniquement à l'habitation.

4. Le plan de Valbourg ne permet pas la construction d'une industrie dans ces rues, car il s'agit d'un secteur réservé uniquement à l'habitation. Toutefois, le plan de Valbourg prévoit une zone d'industries où pourrait être localisée l'industrie de M. Boulay.

5. Le bâtiment de M. Carré est dans une zone historique et ne peut donc pas être détruit. L'idée d'en faire un restaurant près du centre-ville de Valbourg est intéressante à condition que cette nouvelle utilisation respecte le caractère historique du bâtiment.

ANNEXES

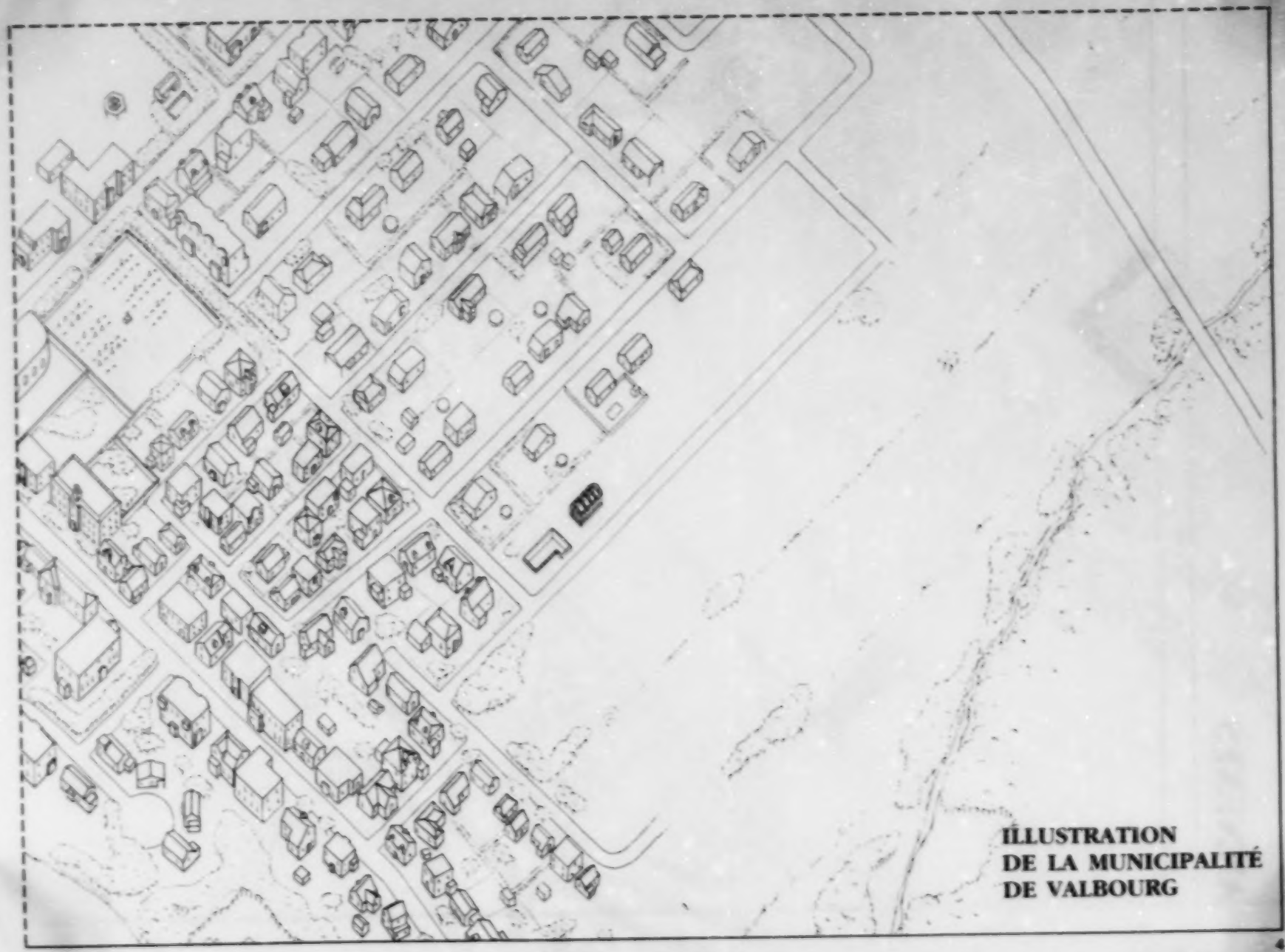

**ILLUSTRATION
DE LA MUNICIPALITÉ
DE VALBOURG**

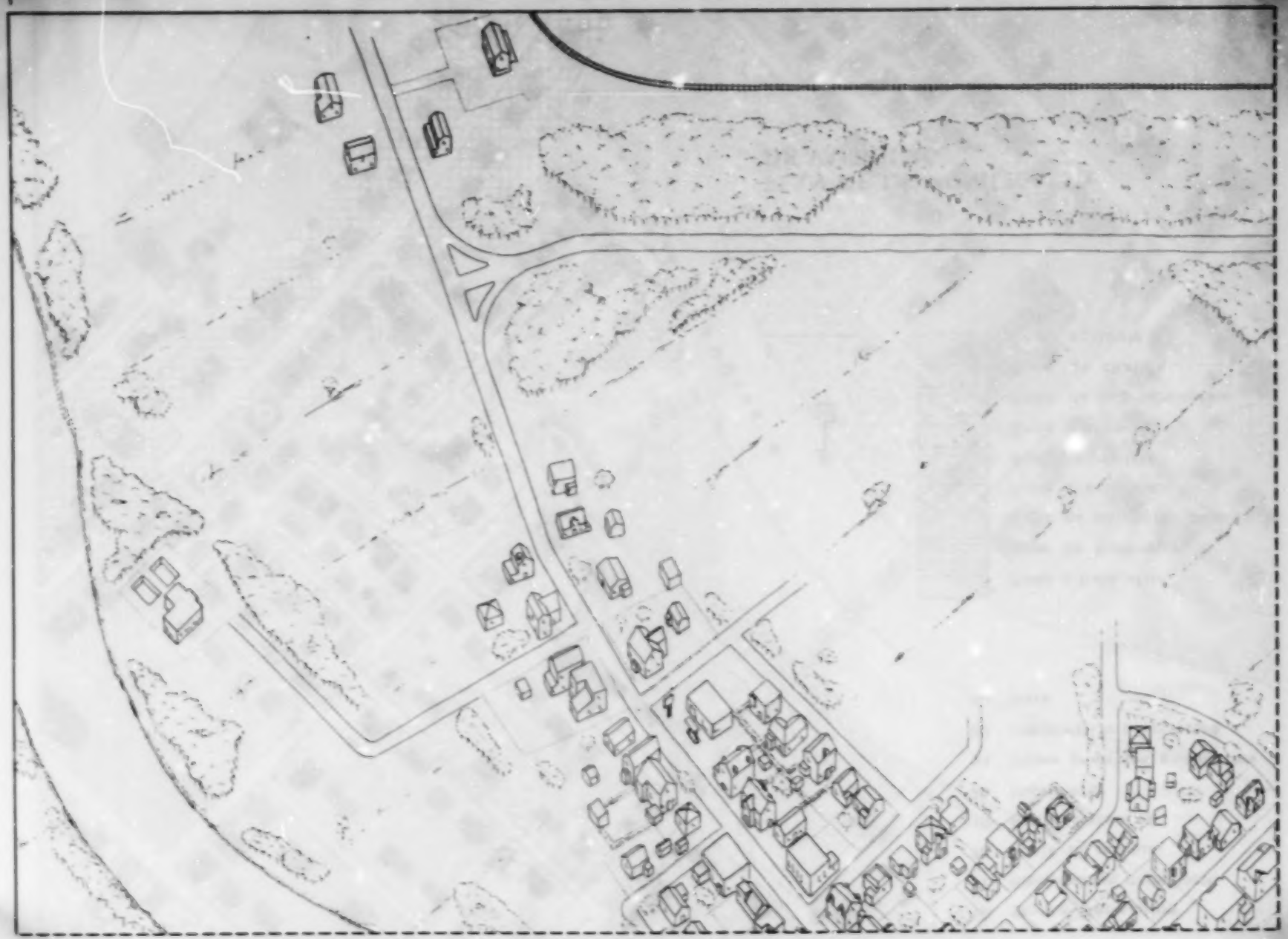

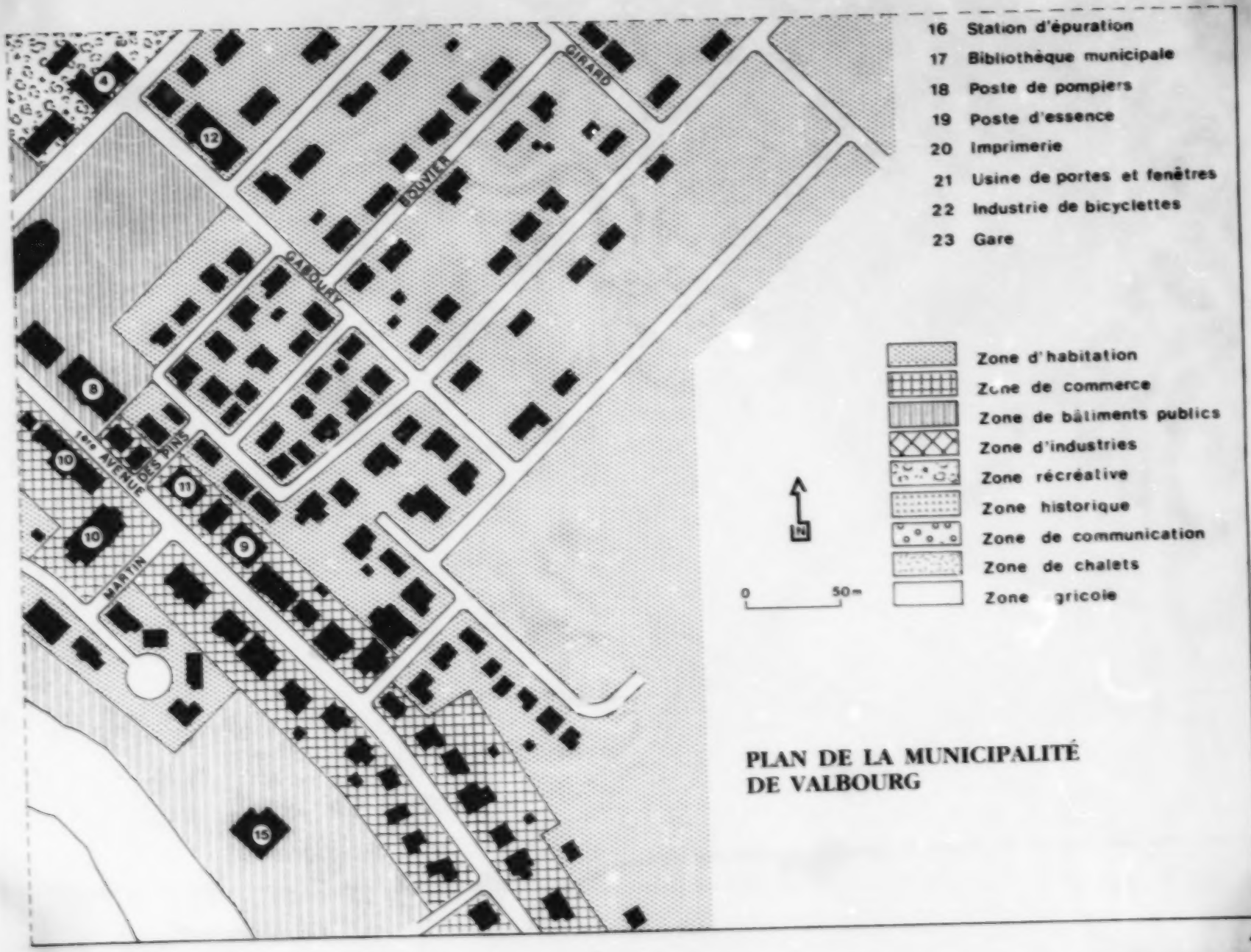

PLAN DE LA MUNICIPALITÉ DE VALBOURG

DES MESANGES
CHEMIN DES BOULOTS
Rivière des Méandres

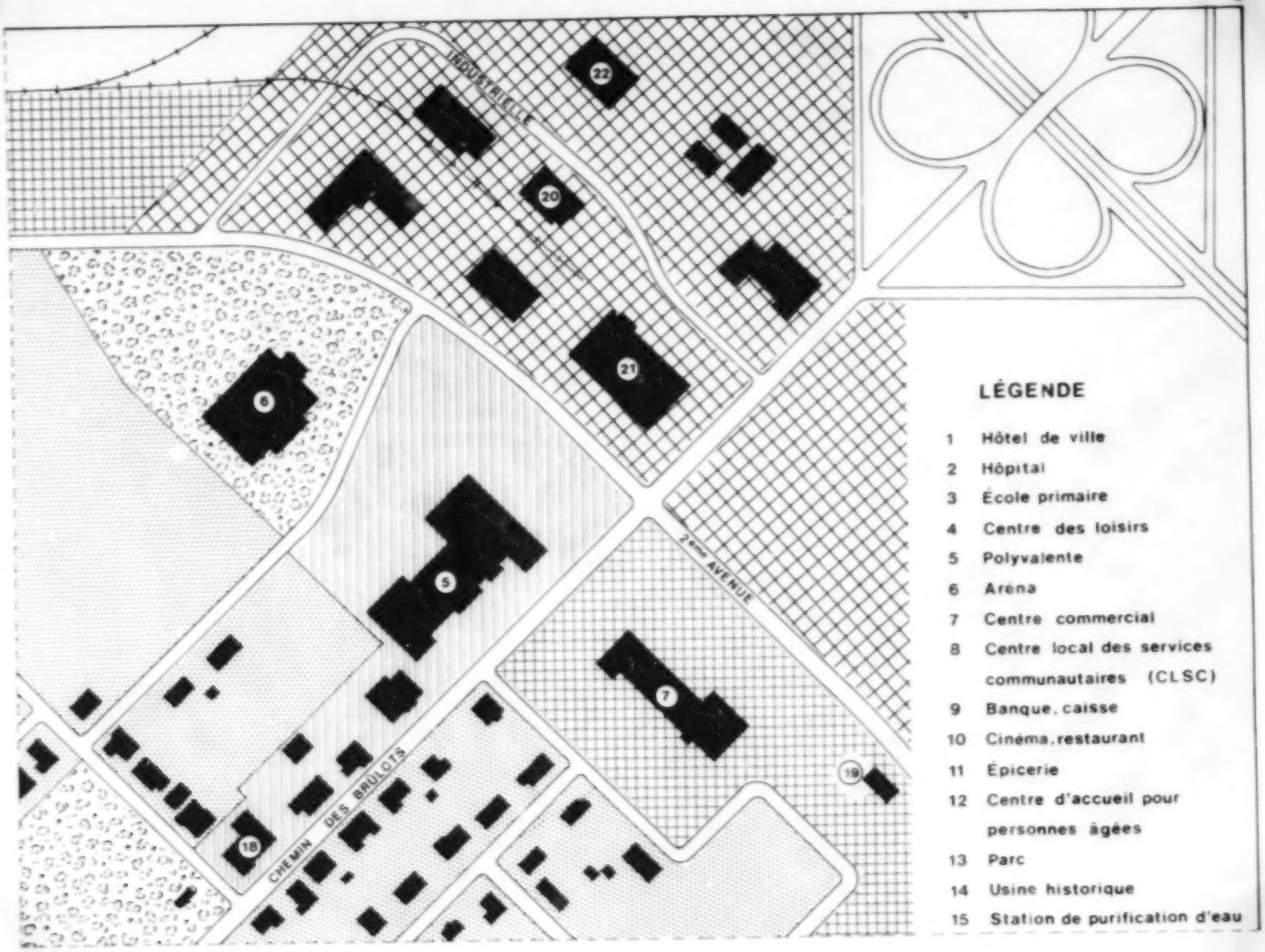

LÉGENDE

1 Hôtel de ville
2 Hôpital
3 École primaire
4 Centre des loisirs
5 Polyvalente
6 Aréna
7 Centre commercial
8 Centre local des services communautaires (CLSC)
9 Banque, caisse
10 Cinéma, restaurant
11 Épicerie
12 Centre d'accueil pour personnes âgées
13 Parc
14 Usine historique
15 Station de purification d'eau

DUHAMEL
CARTIER
10ème AVENUE
23
18

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

RBUQ 87705748

À la découverte DE MA MUNICIPALITÉ ET DE MA RÉGION

2. DOCUMENT D'INFORMATION

Un matériel pédagogique adapté au programme de sciences humaines au primaire, 3e et 4e année

Québec

EDUQ 87705748

À la découverte DE MA MUNICIPALITÉ ET DE MA RÉGION

2. DOCUMENT D'INFORMATION

PARTICIPATION

Cet ouvrage a été préparé par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Coordination
Alain Caron, géographe et urbaniste

Recherche et rédaction
Marc Bélanger, enseignant
Alain Caron, géographe et urbaniste
Marie-Josée Lessard, urbaniste
Pascal Roberge, sociologue et urbaniste

Soutien technique
Doris Frenette, technicien en arts appliqués
Bertrand Lavoie, technicien en arts appliqués
Jean-François Nadeau, étudiant en architecture
Chantal Rousseau, secrétaire

Page couverture
Couture, Gravel, Tremblay

Conception et réalisation graphique
Studio Griffe inc.

Composition typographique
Compélec inc.

Collaboration spéciale
Ce document est le fruit du travail effectué de concert par le ministère des Affaires municipales, la Direction générale des régions et la Direction générale des programmes du ministère de l'Éducation du Québec, en vertu d'une entente conclue en décembre 1983.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet, notamment celles qui ont bien voulu nous alimenter de leurs commentaires et suggestions indispensables :

Suzanne Aubé, consultante pédagogique,
Marcel Bellefête, conseiller pédagogique en sciences humaines, commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre,
Lydia Gionet, conseillère pédagogique et responsable du dossier des sciences humaines, commission scolaire des Draveurs,
Jean-Yves Julien, conseiller pédagogique, commission scolaire Saint-Jérôme,
Ginette Lambert, conseillère pédagogique, commission scolaire d'Iberville,
Claude Larochelle, conseiller pédagogique en sciences humaines, commission scolaire Chomedey de Laval,
André Laterreur, conseiller pédagogique, commission scolaire de Jacques-Cartier,
Yves Lenoir, conseiller pédagogique en sciences humaines, CECM, région Nord,
Réjean Nadeau, conseiller pédagogique, commission scolaire d'Arvida,
Jean-Luc Picard, conseiller pédagogique, commission scolaire catholique de Sherbooke,
de même que la Direction des communications qui en a assuré la production.

Reproduction
La reproduction mécanique est autorisée en tout temps avec mention de la source.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal — 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN — 2-550-17287-6

TABLE DES MATIÈRES

FONDEMENTS DES SCIENCES HUMAINES AU PRIMAIRE 5
AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION 9

LA MUNICIPALITÉ 13

1. LA MUNICIPALITÉ : UN GOUVERNEMENT 15
   Organisation administrative d'une municipalité 15
   Rôle et pouvoirs du conseil municipal 17
   • Rôle du maire 18
   • Rôle des conseillers 18
2. SERVICES MUNICIPAUX 20
3. ÉLECTIONS MUNICIPALES 24
4. DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS FACE AU GOUVERNEMENT MUNICIPAL 26
5. ORGANISATION PHYSIQUE D'UNE MUNICIPALITÉ 28
   Éléments naturels et éléments humains d'une municipalité 28
   • Éléments naturels 29
   • Éléments humains 29
   — Fonctions 30
   — Structure d'une municipalité 34
   Changements survenus dans son milieu physique et humain 38
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME AU NIVEAU LOCAL 42

LA RÉGION 49

1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ 54
2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET RESPONSABILITÉS DES COMMUNAUTÉS URBAINES ET RÉGIONALE 55
   • Communauté urbaine de Montréal 55
   • Communauté urbaine de Québec 56
   • Communauté régionale de l'Outaouais 56
3. ORGANISATION PHYSIQUE D'UNE RÉGION 57
   Histoire et patrimoine 57
   Population 58
   Relief et ressources naturelles 58
   Hydrographie 58
   Structure urbaine et activités économiques 59

ANNEXE
L'origine des toponymes des communautés urbaines et régionale et des municipalités régionales de comté 61

BIBLIOGRAPHIE 75
Documentation écrite 75
Manuels scolaires et guides pédagogiques 77
Documentation audio-visuelle 78
Documentation cartographique 79

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: **DÉFINITION DU STATUT DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** 10
TABLEAU 2: **EXEMPLE D'ORGANIGRAMME D'UNE MUNICIPALITÉ URBAINE (VILLE OU CITÉ)** 15
TABLEAU 3: **EXEMPLE D'ORGANIGRAMME D'UNE MUNICIPALITÉ RURALE (VILLAGE, PAROISSE, CANTON, CANTONS-UNIS, SANS DÉSIGNATION)** 16
TABLEAU 4: **POURCENTAGE DES DÉPENSES AFFECTÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE DE MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC EN 1985** 20
TABLEAU 5: **LES SERVICES MUNICIPAUX ET LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉS** 21
TABLEAU 6: **DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS FACE AU GOUVERNEMENT MUNICIPAL** 27
TABLEAU 7: **LES FONCTIONS DANS UNE MUNICIPALITÉ** 34
TABLEAU 8: **QUARTIERS ET COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA VILLE DE QUÉBEC** 36
TABLEAU 9: **ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL** 37
TABLEAU 10: **FACTEURS DE PEUPLEMENT ET DE CROISSANCE D'UNE MUNICIPALITÉ** 41
TABLEAU 11: **RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC** 50
TABLEAU 12: **MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET COMMUNAUTÉS URBAINES ET RÉGIONALE DU QUÉBEC** 51

N.B. Dans le présent document, l'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte, sans aucune intention de discrimination.

FONDEMENTS DES SCIENCES HUMAINES AU PRIMAIRE

Il y a en tout homme une tendance innée à chercher à connaître et à comprendre les réalités du monde dans lequel il vit.

Tout enfant a sa propre perception du monde, perception qu'il transforme en une compréhension personnalisée, selon son mode et son rythme de maturation, selon son expérience et à la mesure de ses champs d'intérêt et de connaissance.

L'enfant est le premier agent de son développement; il apprend à connaître et à comprendre le monde qui l'entoure par une interaction constante avec son environnement.

Dans sa quête de compréhension du monde, l'enfant a besoin d'être nourri et stimulé; il a besoin d'aide et de soutien.

L'enfant est un être social; à ce titre, il a le droit et le devoir de s'initier aux savoirs, aux valeurs et aux usages prévalant dans sa société.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, programme d'étude, primaire, sciences humaines, octobre 1981, p. 7.

AVANT-PROPOS

Le présent document d'information se veut un outil de travail concret et pratique à l'usage exclusif de l'enseignant.

Les thèmes qui y sont traités sont fondés sur le cadre d'enseignement du programme de sciences humaines au primaire et portent essentiellement sur l'étude du milieu local et de la région en 3e et 4e année.

L'enseignant peut lire l'ensemble du document ou s'y référer avant de réaliser chacune des activités proposées dans le Guide d'activités.

INTRODUCTION

Le programme de sciences humaines désigne par l'expression **milieu local** l'ensemble de la localité, c'est-à-dire la municipalité (ville, quartier, ou village). En effet, l'expression milieu local est utilisée dans l'énoncé des objectifs du programme requérant un coup d'oeil global sur la localité ; c'est le cas par exemple pour les objectifs traitant des traces du passé et des limites de la localité. Par ailleurs, le programme de sciences humaines désigne par le terme **région** le champ d'étude intermédiaire entre la localité et l'espace québécois, soit l'espace géographique où se trouvent une ville, plus ou moins importante, et les petites localités auxquelles elle offre divers biens et services.

La **municipalité** et la **région** sont des réalités historiques et permanentes au Québec. Elles se manifestent par la présence de communautés humaines réparties sur le territoire en fonction des conditions géographiques mais aussi de situations économiques et politiques.

On trouve au Québec deux niveaux d'organisation municipale :

- le niveau **local** correspond aux municipalités (villes, quartiers ou villages) ;
- le niveau **régional** correspond aux régions administratives, aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux communautés urbaines ou régionale.

Parmi les 1490 municipalités du Québec, 257 sont des municipalités dites **urbaines** : il s'agit des cités et villes. Les autres sont des municipalités dites **rurales** ou de campagne : il s'agit de villages, de paroisses, de cantons, de cantons-unis et de municipalités sans désignation. Ces différences de statut pour les municipalités urbaines et rurales ont trait à l'origine de leur délimitation.

TABLEAU 1 : DÉFINITION DU STATUT DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Municipalités urbaines		
Statut	**Sigle**	**Définition**
Cité	c	Le terme **cité**, en voie de disparition depuis 1968, pouvait s'appliquer à une municipalité d'au moins 6000 habitants. Il en reste deux (2) au Québec, soit la cité de Côte-Saint-Luc et la cité de Dorval.
Ville	v	Au Québec, une municipalité peut obtenir le statut de ville lorsque sa population est d'au moins 2000 habitants. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut ériger par lettre patente le territoire d'une municipalité en ville.
Municipalités rurales		
Village	vl	Municipalité rurale distincte de la municipalité de paroisse au point de vue territorial et administratif. De façon générale, le village est un noyau d'habitations regroupées autour d'une église.
Paroisse	p	Avant tout entité géographique composante du diocèse aux fins ecclésiastiques. Depuis lors, les limites géographiques ont pu changer, mais il n'en demeure pas moins que la municipalité de paroisse existe et qu'elle se distingue très nettement de la municipalité de village par son corps administratif quoiqu'elles puissent parfois avoir toutes deux un nom identique et être contiguës (par exemple : Saint-Alban paroisse, Saint-Alban village). Historiquement, la paroisse regroupait le territoire divisé en rangs autour du village.
Canton	ct	Municipalité rurale érigée à partir des limites d'un canton cadastral, d'un township (canton de Stratford).
Cantons-Unis	cu	Municipalité rurale érigée à partir des limites de plusieurs cantons cadastraux (cantons-unis de Stoneham-et-Tewkesbury).
Sans désignation	sd	Lorsqu'une municipalité rurale ne répond pas aux définitions antérieures (village, paroisse, canton et cantons-unis), elle est sans désignation. Toutefois, elle jouit des mêmes droits et obligations.
Territoire non organisé	no	Territoire dont l'administration relève d'une MRC plutôt que d'une municipalité. Il s'agit d'un grand territoire, peu peuplé, où les activités forestières, minières, récréatives sont nombreuses et diverses mais peu intensives. On retrouve l'essentiel de ces territoires dans les MRC situées sur la rive nord du Saint-Laurent.

Actuellement, près de 80 % des Québécois vivent dans une municipalité urbaine alors que la superficie totale des municipalités urbaines au Québec représente à peine 0,02 % de l'ensemble du territoire.

Enfin, le Québec d'aujourd'hui compte 10 régions administratives[1]. À l'intérieur de ces grandes régions **fonctionnelles**, on trouve 95 municipalités régionales de comté (MRC) et 3 communautés urbaines et régionale. Celles-ci regroupent l'ensemble des municipalités ainsi que les 65 territoires non organisés (NO) du Québec. Ne font pas partie de ce regroupement : les 9 villages Cris et Naskapi, les 12 villages nordiques et les 35 réserves indiennes du Québec.

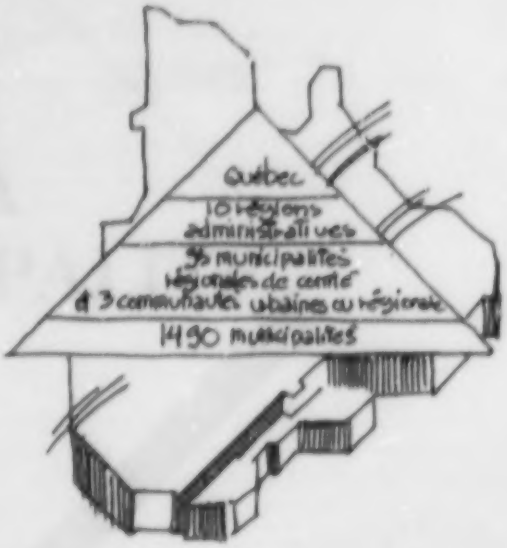

[1] Le Gouvernement a décidé de modifier les limites des régions administratives formées depuis 1966, car celles-ci présentent un certain nombre de lacunes liées à l'évolution de l'appareil gouvernemental en raison de nouvelles politiques de développement régional telles que la création des MRC. Cette nouvelle carte devrait regrouper les 15 régions administratives suivantes : 01-A Gaspésie-Île-de-la-Madeleine, 01-B Bas-Saint-Laurent, 02 Saguenay-Lac St-Jean, 03-A Québec, 03-B Québec sud, 04 Mauricie-Bois-Francs, 05 Estrie, 06-A Montréal centre, 06-B Laurentides-Laval, 06-C Montérégie, 06-D Lanaudière, 07 Outaouais, 08 Abitibi-Témiscamingue, 09 Côte-Nord, 10 Nord du Québec.

LA MUNICIPALITÉ

Tout commence en 1608. Champlain fait de Québec le centre de la Nouvelle-France. La capitale n'est alors qu'un noyau d'habitations accroché au cap Diamant. Mais rapidement, afin d'assurer leur survie, les Québécois du temps choisissent d'organiser le fonctionnement de leur bourgade dans l'intérêt de tous. En 1663, ils confient à **un maire et à deux échevins**[2] la tâche de les représenter auprès de l'autorité royale. Le village, qui compte alors quelque 300 habitants, vient de donner naissance au **premier conseil municipal** en Nouvelle- France. Louis XIV, souverain absolu de par la volonté de Dieu, s'oppose à ce qu'une institution lui parle au nom du peuple. L'État, c'est lui. Ce premier conseil ne dure que 36 jours.

Sous la colonisation française (de 1608 à 1763, période des seigneuries), tout comme sous le régime anglais (de 1763 à 1854, période des townships ou cantons), on constate l'absence d'institutions municipales. Les fonctions qui sont habituellement de leur ressort sont exercées par l'administration royale et centralisées de sorte que la participation populaire à la gestion de la chose publique est inexistante. D'ailleurs, à cette époque, la seule institution ayant la nature d'une administration locale où le peuple puisse se faire entendre est la fabrique qui s'occupe des réparations aux églises catholiques.

C'est en 1845 que sont apparues les premières municipalités par suite du dépôt du rapport Durham[3], qui en proposa la création comme système de décentralisation du gouvernement. Cette fois, c'est vrai : les habitants des paroisses et des cantons, des villes et des villages se voient désormais constitués en **corporations** municipales[4]. Chaque conseil est formé de 7 échevins **élus de la population** pour un mandat de 3 ans, dont l'un est choisi comme président, ou **maire**.

[2] Ce terme était utilisé jusqu'à récemment pour désigner le **conseiller** municipal.

[3] Homme politique anglais envoyé au Canada par la Chambre des communes de Londres avec pour mission de déterminer la nature des malaises ayant provoqué la rébellion de 1837-1838.

[4] Les villes de Québec et de Montréal seront incorporées en 1841.

1. LA MUNICIPALITÉ : UN GOUVERNEMENT

Au Québec, la municipalité est sans contredit la structure politique la plus proche des citoyens. C'est un gouvernement à portée de la main.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UNE MUNICIPALITÉ

Le conseil d'une municipalité se compose d'un maire et d'au moins six conseillers élus par les électeurs de la municipalité.

Le conseil se réunit **le premier lundi** de chaque mois, à moins qu'il n'en soit autrement prévu par celui-ci. Ces séances sont publiques et les décisions du conseil sont prises à la majorité des membres présents.

Comme l'illustrent les deux organigrammes suivants, un conseil municipal doit s'entourer de différents fonctionnaires municipaux (secrétaire-trésorier, greffier, directeur des services municipaux, inspecteur, etc.) ayant pour tâches d'assister le conseil dans l'exercice de ses responsabilités. Certaines fonctions peuvent être cumulées par la même personne dans les plus petites municipalités.

TABLEAU 2 : EXEMPLE D'ORGANIGRAMME D'UNE MUNICIPALITÉ URBAINE (VILLE OU CITÉ)

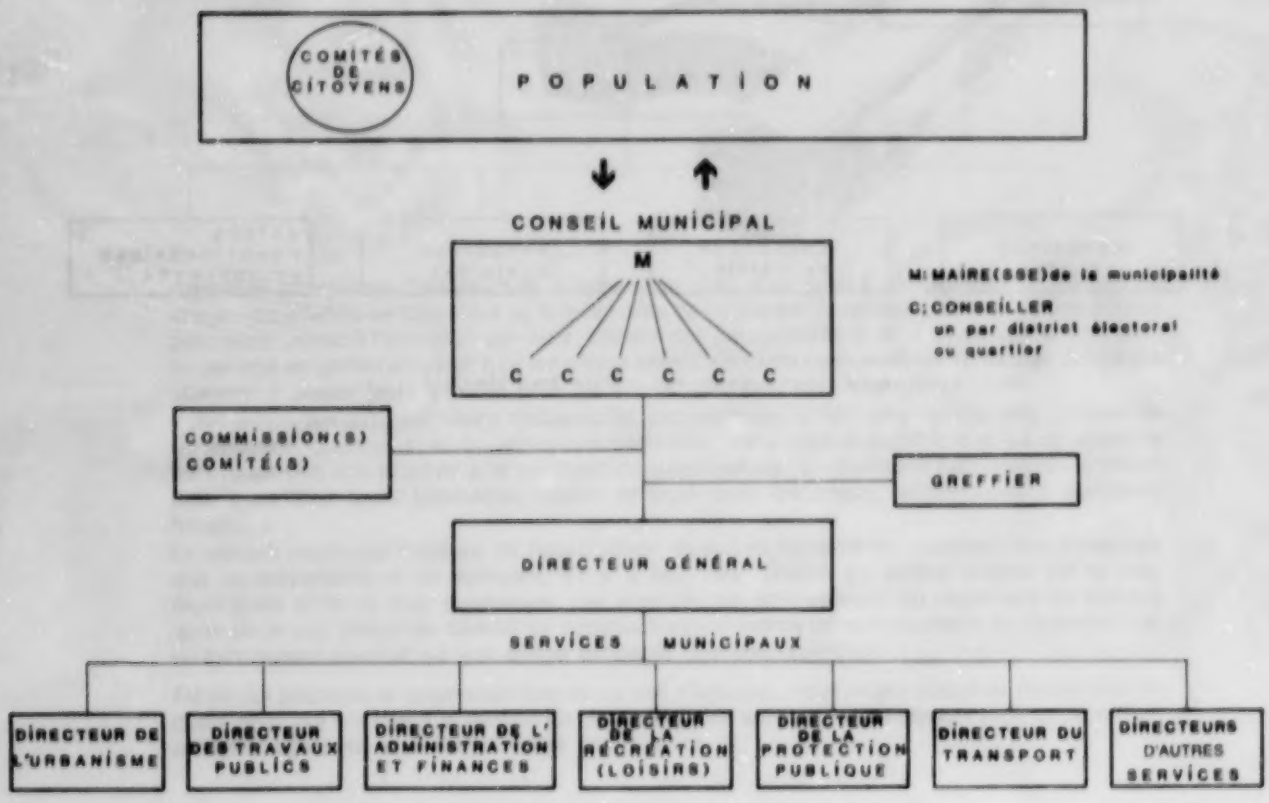

TABLEAU 3: EXEMPLE D'ORGANIGRAMME D'UNE MUNICIPALITÉ RURALE (VILLAGE, PAROISSE, CANTON, CANTONS-UNIS, SANS DÉSIGNATION)

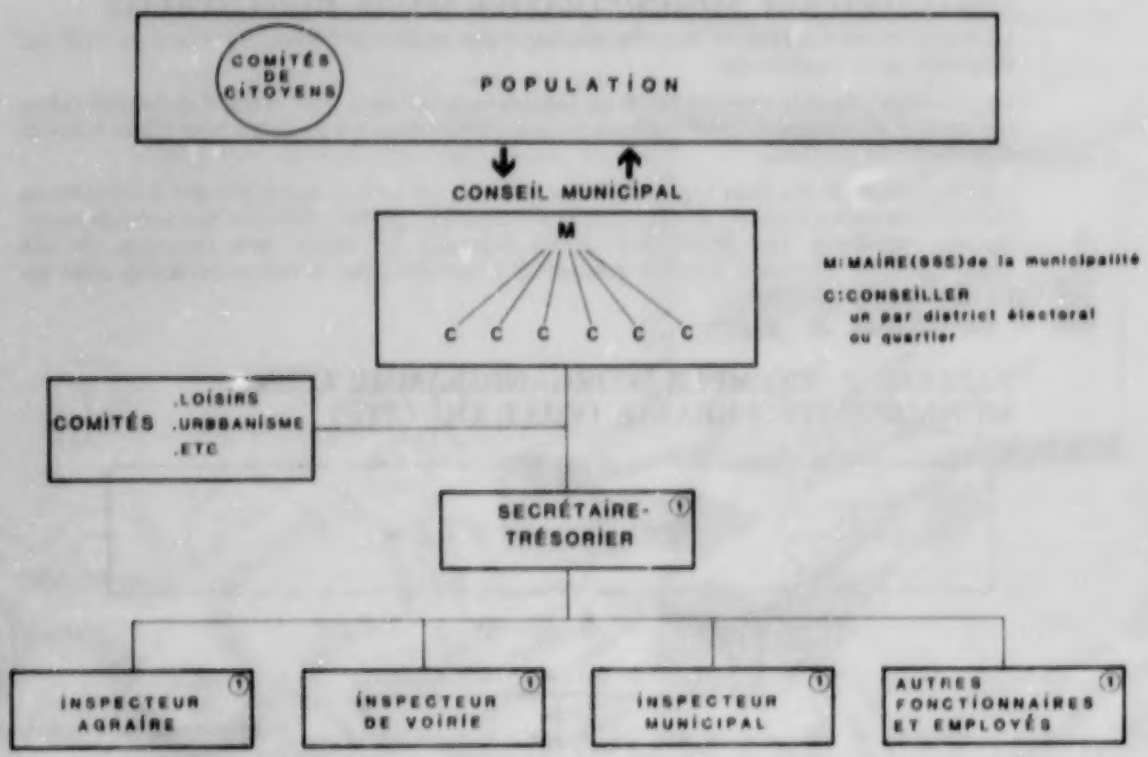

① Ces fonctions peuvent être tenues par la même personne dans une petite municipalité.

RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil d'une municipalité possède de nombreux pouvoirs et responsabilités qui lui sont attribués par différentes lois dont les principales sont le **Code municipal** pour les municipalités rurales et la **Loi des cités et villes** pour les municipalités urbaines.[1]

Le conseil municipal exerce ses pouvoirs et responsabilités en adoptant des règlements. Par exemple, c'est par règlement qu'un conseil :

• impose diverses sortes de taxes sur son territoire (taxes foncières, taxes spéciales de secteur) ; emprunte l'argent nécessaire à la construction des rues, des équipements récréatifs, etc. ;

• exploite un réseau d'aqueduc et d'égouts ; se dote d'un service de pompier et de police ; oblige l'installation de détecteur de fumée ; crée des espaces de détente, de jeux et des places publiques ; prescrit l'entretien des rues ; installe des parcomètres pour le stationnement ; établit un service de garderie ; exige que les chiens soient attachés ou maintenus en laisse ; oblige les citoyens à placer leurs ordures près de la rue dans des sacs étanches ;

• divise son territoire en zones résidentielle, commerciale, industrielle ; établit des normes de construction, d'entretien et de qualité des bâtiments ; détermine la superficie et les dimensions minimales des lots propres à la construction d'habitations ; contraint les propriétaires d'industries à assainir leurs bâtiments ; interdit le bruit dans les zones résidentielles à certaines heures.

Le conseil municipal s'assure de l'observation de ses règlements en imposant des **amendes** aux contrevenants et en exerçant, s'il y a lieu, des recours en justice auprès de la cour municipale et de la cour supérieure ; par exemple, un contrevenant au règlement de zonage pourrait se voir obligé de démolir sa construction ; de même un contrevenant au règlement de stationnement pourrait se voir obligé de payer une contravention.

Parmi les pouvoirs et responsabilités du conseil municipal, nous avons choisi de définir plus en détail ceux qui ont trait à la gestion du **budget et des services municipaux** (voir section 2) et à **l'aménagement et à l'urbanisme** (voir section 6).

[1] Actuellement ces 2 lois ainsi qu'environ 45 autres lois reliées au ministère des Affaires municipales font l'objet d'une refonte et seront fusionnées dans le futur **Code des municipalités du Québec**.

RÔLE DU MAIRE

Le maire est le premier dirigeant municipal. C'est donc lui qui dirige la municipalité et qui représente la population en vertu du mandat qu'il s'est vu confier en étant élu par ses concitoyens.

Le maire préside les séances du conseil, signe au nom de la municipalité, veille à ce que les règlements soient exécutés et s'assure que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés tel que prévu.

Enfin, le maire peut exercer un **droit de veto** sur les décisions du conseil municipal en refusant d'approuver certaines décisions.

RÔLE DES CONSEILLERS

Tout comme le maire, les conseillers représentent la population en vertu du mandat qu'ils se sont vus confier en étant élus dans leur district électoral ou leur quartier.

À titre de membres du conseil municipal, ils assistent aux séances, administrent la municipalité et veillent à assurer à la population des services adéquats.

CELA SE PASSAIT IL Y A LONGTEMPS

Voici quelques anecdotes que l'on a retrouvées dans la **revue municipale** concernant l'exercice des pouvoirs des municipalités du Québec.

1943

- **IBERVILLE :** La ville d'Iberville vient de passer un règlement visant **la plantation des peupliers** et autres arbres de la même famille qui nuisent au système d'aqueduc et d'égouts.
- **LACHUTE :** Le conseil municipal est pris entre deux feux : le droit des citoyens de **garder des volailles** et le droit des autres au sommeil et à la paix.
- **MONTRÉAL :** Les montréalais n'ont plus à payer la taxe spéciale de 2.16 $ exigée jusqu'à présent des **propriétaires de radio**.
- **SHERBROOKE :** Le conseil municipal a fixé **le taux de ramonage** à 85 ¢ par cheminée.
- **BEAUPORT :** Le conseil de la ville de Beauport a autorisé l'achat de l'outillage nécessaire à **l'enlèvement de la neige** dans les rues de la municipalité.

1949

- **JONQUIÈRE :** La ville de Jonquière vient de se doter d'un **plan de zonage.** Ce plan prévoit que les nouvelles constructions devront s'intégrer à leur environnement et que certaines industries voisines devront être éloignées des noyaux d'activités. De plus, les constructions devront tenir compte des lois du bien-être physique.
- **SILLERY :** Un règlement établit à 9 heures P.M. le **couvre-feu** pour tout enfant en bas de 15 ans qui ne sera pas accompagné de personnes-responsables.
- **TROIS-PISTOLES :** Par une majorité de 91 voix, les contribuables de la municipalité de Trois-Pistoles autorisent la Commission des liqueurs du Québec à émettre des **permis pour la vente de la bière** à l'intérieur des limites municipales.
- **LAC MÉGANTIC :** La ville de Mégantic a adopté un règlement interdisant **l'usage de haut-parleurs** après 7 heures, le soir.
- **MONTRÉAL :** Le comité exécutif autorise la demande de soumissions publiques en vue de travaux de sondage appelés à révéler la nature du sol **pour la construction d'un métro.**
- **ROUYN :** Dorénavant, sauf à l'entrée des cinémas, il faudra un permis municipal **pour poser des affiches** ou des enseignes dans la ville.
- **MALARTIC :** Depuis le 1er mai la ville de Malartic fait elle-même la collecte des ordures.
- **VALLEYFIELD :** L'échevin du quartier Salaberry demande que la ville trouve des **endroits pour aménager des terrains de jeux** et qu'elle les patronise.
- **ARTHABASKA : Les rues d'Arthabaska** en vertu du règlement municipal no 117 ont reçu une appellation officielle lors de la dernière séance du conseil.

1952

- **CHICOUTIMI :** Le conseil de la ville étudie un projet de **municipalisation de l'électricité**.

Source : *La revue municipale*, ministère des Affaires municipales, vol. 21, 22 et 27 (1943, 1949, 1952).

2. SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux peuvent être définis comme **l'ensemble des activités effectuées par les municipalités afin de satisfaire les besoins et aspirations de leur population**.

Certains de ces services correspondent à des **biens visibles**; par exemple, le déneigement ou le nettoyage des rues, l'approvisionnement en eau, la cueillette des ordures ménagères; alors que d'autres se rapportent à des **biens moins visibles**; par exemple, le fait de régir le type de construction dans les différentes zones de la municipalité.

Le tableau suivant présente les dépenses que l'ensemble des municipalités du Québec ont affectées à leurs différents champs d'activités pour 1985. Ces dépenses représentent les postes budgétaires d'une municipalité auxquels on peut se référer pour décrire les divers services qu'elle offre à sa population.

TABLEAU 4: POURCENTAGE DES DÉPENSES AFFECTÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE DE MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC EN 1985.

	Catégories de municipalités (population)									
Secteur d'activités	0 à 999	1 000 à 1 999	2 000 à 2 999	3 000 à 3 999	4 000 à 4 999	5 000 à 9 999	10 000 à 24 999	25 000 à 49 999	50 000 à 99 999	100 000 et plus
Administration générale	22 %	18 %	16 %	15 %	14 %	12 %	10 %	11 %	11 %	15 %
Sécurité publique	4 %	4 %	5 %	6 %	11 %	11 %	13 %	12 %	13 %	11 %
Transport	30 %	25 %	22 %	18 %	17 %	15 %	14 %	13 %	13 %	13 %
Hygiène du milieu	13 %	13 %	13 %	12 %	13 %	12 %	11 %	10 %	9 %	6 %
Urbanisme et mise en valeur du territoire	2 %	2 %	4 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	3 %	5 %
Loisirs et culture	5 %	6 %	8 %	11 %	9 %	11 %	11 %	12 %	11 %	9 %
Autres dépenses										
• Frais d'emprunt, dette;	15 %	20 %	23 %	24 %	23 %	28 %	25 %	27 %	22 %	22 %
• Frais d'immobilisation;	4 %	7 %	6 %	4 %	5 %	3 %	2 %	2 %	2 %	1 %
• Quote-parts: à la MRC, à la communauté, au transport en commun,	5 %	5 %	3 %	8 %	5 %	6 %	12 %	11 %	16 %	18 %
Total des dépenses	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Source: Affaires municipales, prévisions budgétaires 1985 des municipalités du Québec (janvier 1986)

Ainsi, les principaux services municipaux sont:
1- les services d'administration générale,
2- les services de protection,
3- les services de transport,
4- les services d'hygiène du milieu,
5- les services d'urbanisme et de mise en valeur du territoire,
6- les services de récréation.

TABLEAU 5: LES SERVICES MUNICIPAUX ET LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉS

SERVICES	SECTEURS D'ACTIVITÉS
1. **Les services d'administration générale** assurent la gestion de l'ensemble des activités municipales.	• l'administration et l'information: secrétariat, comptes de taxes, archives; • l'évaluation foncière; • la cour municipale, l'hôtel de ville.
2. **Les services de protection** assurent la sécurité publique et la protection des biens sur le territoire d'une municipalité.	• la protection contre l'incendie: autopompes, bornes-fontaines, pompiers; • la protection policière; • les brigades scolaires.
3. **Les services de transport** facilitent les déplacements sur le territoire de la municipalité.	• la voirie: construction, réparation, nettoyage, déneigement des rues et des trottoirs (le budget pour le déneigement représente en moyenne 30 % et plus des dépenses consacrées au transport dans une municipalité); • la sécurité routière: éclairage et marquage des rues, installation de signaux lumineux pour les automobilistes et les piétons; • l'entretien et la construction d'aires ou de bâtiments où peuvent stationner les véhicules automobiles; de parcomètres; • l'organisation d'un service de transport en commun: métro, autobus, covoiturage.
4. **Les services d'hygiène du milieu** sont nécessaires pour maintenir la qualité de l'environnement.	• l'approvisionnement en eau (aqueduc); • le traitement des eaux usées (égouts); • le traitement des boues de fosses septiques; • l'enlèvement, la destruction et le recyclage des ordures ménagères: incinérateur, site d'enfouissement sanitaire, dépôts de recyclage pour le papier et le verre.
5. **Les services d'urbanisme et de mise en valeur du territoire** assurent la planification et le développement harmonieux de la municipalité ainsi que la mise en valeur de son territoire (cf. section 6).	• la planification et la gestion de l'aménagement du territoire: plan d'urbanisme, règlements de zonage, de lotissement et de construction; • la promotion de l'habitation: programme de rénovation, HLM; • développement industriel; • l'embellissement: aménagement paysager, plantation d'arbres; • la mise en valeur du patrimoine: bâtiment et site historique.
6. **Les services de récréation (loisirs et culture)** permettent à la population de se récréer.	• les parcs et les terrains de jeux: balle molle, soccer, football, tennis; les centres de loisirs: piscine, cours et activités culturelles ou sportives; • les bibliothèques, les salles de spectacles, les marinas, les centres d'interprétation, les bases de plein air, les pistes cyclables, les campings municipaux.

SAVIEZ-VOUS QUE :

- un panneau de signalisation standard coûte environ 60 $?
- souffler un mètre cube de neige coûte environ 16 ¢, et 63 ¢ si la neige est transportée par camion ?
- l'achat et l'installation de signaux lumineux à une intersection coûte environ 45 000 $?
- un mètre de conduite d'aqueduc (100 mm de diamètre) coûte environ 30 $?
- un regard d'égout pluvial coûte environ 1 450 $?
- une borne-fontaine coûte environ 1 500 $?
- la consommation d'eau journalière varie entre 250 et 900 litres par personne par jour (incluant la consommation personnelle, l'usage de la douche, de la toilette, le lavage, etc). Une ville comme Québec dépense en moyenne .07 ¢ pour fournir 100 litres d'eau ?
- planter un arbre en motte de 50 mm de diamètre coûte environ 185 $ au minimum ?
- le remplacement d'un banc public victime de vandalisme coûte 300 $?
- un camion à ordures coûte environ 90 000 $ alors qu'un camion autopompe avec échelle coûte environ 450 000 $?
- faire fonctionner un centre communautaire (piscine, gymnase, salles de conditionnement, etc.) pendant une heure peut coûter jusqu'à 70 $?

Sources : La Gazette de Québec, vol. 6, no 2, février 1986
Le ministère des Affaires municipales

Les services municipaux exigent des dépenses d'investissement et d'administration qui doivent être défrayées par les utilisateurs ou les bénéficiaires. Habituellement, plus une municipalité est populeuse et plus ses capacités financières sont grandes, plus elle peut offrir de services.

Certaines municipalités s'entendent entre elles pour partager les mêmes services et, du même coup, les frais d'exploitation. De telles **ententes intermunicipales** sont de plus en plus fréquentes et permettent à des municipalités d'offrir à leurs citoyens certains services et équipements tout en réduisant les coûts d'investissement et d'administration. Ces ententes peuvent concerner par exemple :

- la protection contre les incendies : achat en commun d'autopompes ;
- le service de patrouille policière ;
- l'alimentation en eau potable : construction et administration d'une station de purification d'eau ;
- le transport et le traitement des déchets : incinérateur, site d'enfouissement sanitaire, achat de camions à ordures ;
- les loisirs : construction d'une aréna ;
- les parcs industriels.

Pour évaluer le **niveau de services** (la qualité, la quantité, la variété, l'accessibilité) dans sa municipalité, il faut se référer à la facilité avec laquelle les citoyens peuvent y accomplir certaines activités essentielles comme : se loger, se déplacer, se récréer, protéger leur cadre de vie.

Par ailleurs, certains facteurs influencent grandement la **répartition des services** d'une municipalité à l'autre. Ces facteurs sont les suivants :

Les valeurs de chacun. Les individus n'accordent pas la même importance à tous les services qui leur sont offerts — certains préfèrent que leur municipalité investisse dans les services de sécurité publique — d'autres dans les services récréatifs et culturels.

L'importance des revenus. Les individus n'ont pas tous la même capacité de payer — une municipalité à faible capacité financière ne peut s'offrir les mêmes services qu'une municipalité à forte capacité financière.

Le contexte régional. La répartition des services ne sera pas la même d'une municipalité à l'autre si, dans une région, il existe une agglomération urbaine offrant déjà de nombreux services aux municipalités avoisinantes (C.L.S.C., centre sportif et culturel, station de purification d'eau).

La densité. La densité et la taille de population influencent particulièrement la répartition des services municipaux ; par exemple, pour organiser un service de transport en commun, une municipalité doit pouvoir compter sur un grand bassin de population à forte densité ; situation que l'on retrouve généralement dans les grandes municipalités urbaines.

Enfin, les services municipaux sont défrayés par l'ensemble des contribuables qui paient des **taxes municipales**. En effet, le conseil municipal a le pouvoir de taxer les citoyens, c'est-à-dire d'exiger de chacun une somme d'argent versée annuellement à la municipalité afin de payer les dépenses qu'elle effectue durant l'année. Ainsi, le conseil prélève entre autres des taxes foncières afin de défrayer les services municipaux. Ces taxes représentent généralement un pourcentage de la valeur de la propriété de chaque citoyen. À titre d'exemple, Mme Larue et M. Lecours, propriétaires d'une maison évaluée à 60000 $ dans la municipalité de Valbourg, dépensent annuellement 1200 $ en taxes foncières ; celles-ci ayant été fixées à 2,00 $ le 100 dollars d'évaluation d'une propriété par le conseil municipal lors de l'adoption du dernier budget. Le conseil peut également prélever d'autres taxes municipales pour l'eau, les égouts, l'enlèvement des ordures, le déneigement, le transport en commun et scolaires.

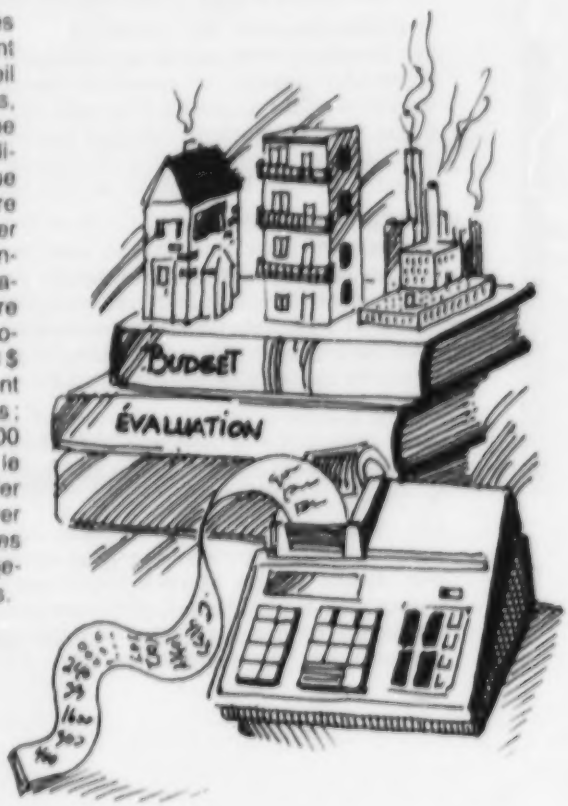

Pour certains services, la municipalité prescrit un tarif minimum d'utilisation de la part des usagers. De plus, ces services peuvent être également en partie subventionnés par les paliers supérieurs de gouvernement notamment en matière de transport en commun.

3. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les membres d'un conseil municipal sont élus pour un mandat de 2 à 4 ans lors d'élections générales ou partielles[6]. Au Québec, le premier dimanche de novembre est une période marquée par la tenue d'élections municipales sauf pour les villes de Québec et de Montréal où les élections ont lieu à la mi-novembre.

Les municipalités de 20000 habitants et plus sont notamment obligées de diviser leur territoire en districts électoraux pour élire autant de conseillers.

Nos données sur les élections municipales tenues entre 1981 et 1985 nous permettent de constater que :

- le nombre d'élections par acclamation[7] demeure encore très élevé, soit 66 % pour les femmes et 73 % pour les hommes ;
- la moyenne des nouveaux candidats et candidates se maintient à 47 %, ce qui signifie un très fort roulement ;
- le taux de candidatures féminines est très faible (6 % à la mairie et 16 % à un poste de conseillère en 1985) de même que la proportion des femmes élues (12,9 % en 1985) ;
- enfin, le taux de participation de la population aux élections municipales atteint en moyenne 52 % par rapport à 76 % aux dernières élections provinciales du 2 décembre 1985.

Pour exercer son droit de vote dans une municipalité, il faut être citoyen canadien, avoir plus de 18 ans et y résider ou y être propriétaire depuis au moins un an.

Les principales étapes d'une élection municipale sont les suivantes :

1. **Déclenchement des élections**
Les élections municipales sont déclenchées suite à la **publication d'un avis** mentionnant notamment que tous les postes de membre du conseil sont ouverts aux candidatures ainsi que la date et le lieu du scrutin et du vote par anticipation. La tenue d'élections exige la **confection d'une liste électorale** contenant le nom et l'adresse de chaque électeur. Lorsqu'un scrutin doit être tenu, il faut faire une révision de la liste électorale permettant à tous les électeurs de vérifier s'ils sont bien inscrits et faire les corrections qui s'imposent le cas échéant.

2. **Mise en candidature**
La mise en candidature doit se faire l'avant-dernier dimanche d'octobre. Pour être candidat aux postes de maire ou de conseiller municipal, il faut être majeur, posséder la citoyenneté canadienne et avoir son domicile ou résidence sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois. S'il n'y a qu'un candidat à chaque poste, le président d'élection (il s'agit du secrétaire-trésorier dans une municipalité rurale et du greffier dans une municipalité urbaine), proclame immédiatement ces candidats élus. S'il y a plus d'un candidat par poste, il y a alors tenue d'un scrutin.

Trois jours après la mise en candidature, le président d'élection publie un avis identifiant les candidats et les postes pour lesquels sera tenu le scrutin.

3. **Campagne électorale**
Les candidats des différents partis politiques municipaux ou les candidats indépendants présentent et défendent leurs programmes auprès des citoyens. Cette période donne lieu à des débats et bien souvent à un tapage publicitaire (à la radio, à la télévision, dans les journaux, sur des affiches, etc.) permettant aux électeurs d'évaluer les politiques futures des candidats concernant l'administration des taxes, la gestion des services municipaux, la protection de leur cadre de vie, etc.

[6] L'élection générale implique que tous les postes de maire et de conseillers de la municipalité sont en élection.
[7] Lorsque les membres du conseil sont déclarés élus par manque d'opposant.

4. **Journée des élections**
Le jour du scrutin (la journée des élections) se tient le premier dimanche de novembre. Le **vote par anticipation** est tenu le septième jour précédant le jour du scrutin.

L'électeur exerce son droit de vote en se rendant au bureau de vote le jour du scrutin. Dans un isoloir, il indique le nom du candidat de son choix par une marque (croix, X, coche) dans un espace prévu à cette fin sur le bulletin de vote que le scrutateur (la personne qui vérifie le déroulement et participe au dépouillement du scrutin) lui remet.

L'électeur vote pour le maire de la municipalité et le conseiller de son district électoral ou de son quartier.

Après **la clôture du scrutin**, le scrutateur procède au **dépouillement du scrutin** et fait le décompte des votes recueillis par les différents candidats.

5. **Proclamation des élus**
Le président des élections **proclame le nom des candidats élus** en transmettant un écrit signé à chacun des élus et ce, s'il n'y a pas de dépouillement judiciaire. Dans ce cas, il doit attendre l'autorisation du juge. Dans les 30 jours qui suivent sa proclamation, l'élu doit faire le serment ou affirmer solennellement qu'il exercera sa fonction conformément à la loi.

PROFIL DE L'ÉLU MUNICIPAL DE LA RÉGION DE QUÉBEC — 03 — 1983

- 92 % des élus municipaux (maires et conseillers) sont des hommes;
- Parmi les femmes (8 %), environ 20 % sont mairesses;
- L'âge varie de 25 à 71 ans, l'âge moyen étant de 44,6 ans;
- Les élus municipaux sont principalement des agriculteurs (23,2 %) et des employés salariés (25,1 %); 95 % des agriculteurs ont été élus dans des localités de moins de 3000 habitants;
- 10 % des élus municipaux n'ont pas terminé une 7e année et seulement 14 % ont 16 années de scolarité ou plus;
- Les maires des petites localités de moins de 1000 habitants consacrent en moyenne 42 heures par mois à leur fonction municipale; les conseillers, 16 heures par mois. L'augmentation est proportionnelle à l'accroissement de la population. Ainsi, pour les représentants de municipalités comptant entre 10000 et 25000 habitants, on atteint 104 heures par mois pour les maires et 48 heures pour les conseillers.

Source : Une étude réalisée par le Bureau régional du ministère des Affaires municipales à Québec auprès de 374 municipalités (dans 20 MRC et la Communauté urbaine de Québec) au printemps 1983.

4. DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS FACE AU GOUVERNEMENT MUNICIPAL

La démocratie municipale se définit par des rapports de responsabilités entre d'une part, le rôle et les pouvoirs des élus et d'autre part, les droits et devoirs des citoyens.

La période des élections municipales est souvent l'occasion privilégiée de s'interroger sur la démocratie municipale car, sans engagement réel des citoyens, aucune démocratie ne peut s'épanouir.

Outre le devoir de **voter**, les citoyens assument également les responsabilités propres à toute démocratie : **s'informer, participer** et **agir** de façon constructive. Toutefois, pour permettre à chacun de s'intéresser et de s'occuper à la chose municipale, certaines conditions sont essentielles : l'accès à l'information, la reconnaissance du droit à la participation, l'obligation pour les élus de rendre compte de leurs décisions, etc. Certaines lois au Québec (dont la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) établissent un cadre de fonctionnement en ce sens. Par exemple, les citoyens ont la possibilité de :

- s'exprimer au cours de la période de questions prévue à cet effet lors des séances de leur conseil municipal ; par ailleurs, la séance où l'on discute du budget de la municipalité doit être précédée d'un avis public et porte exclusivement sur cette question ;
- s'assurer d'une meilleure représentation au sein de leur conseil municipal étant donné que toute municipalité de moins de 20000 habitants peut également, si elle le désire, être découpée en districts électoraux et se donner un conseil proportionnel à sa taille ;
- former de nouveaux partis politiques municipaux (profitant d'un budget de fonctionnement dans le cas des municipalités de 20 000 habitants et plus) ;
- contribuer pour une somme maximale totale de 500 $ par personne en faveur d'un parti ou d'un candidat aux élections municipales. Cette contribution peut être répartie entre plusieurs candidats ou partis politiques ;
- consulter les documents de la municipalité ;

- connaître les intérêts pécuniaires des membres de leur conseil municipal dans des immeubles situés sur le territoire de leur municipalité et de leur MRC ou de leur communauté urbaine ou régionale;
- être informés (par l'envoi de résumés et la publication d'avis) et consultés (lors d'assemblées publiques) aux diverses étapes menant à l'adoption du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction de leur municipalité ainsi que du schéma d'aménagement de leur MRC ou de leur communauté urbaine ou régionale;
- requérir la tenue d'un scrutin concernant, par exemple, les modifications apportées aux règlements de zonage et de lotissement de leur municipalité (modifications apportées aux limites d'une zone, à la superficie des terrains pour se construire une maison, à la hauteur permise pour les bâtiments, etc.), l'approbation d'un règlement d'emprunt pour construire une piscine municipale, pour prolonger le réseau d'aqueduc et d'égouts;
- participer à un comité consultatif d'urbanisme créé par leur municipalité et dont le mandat est de faire des recommandations au conseil municipal en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction.

Outre ce cadre légal de fonctionnement offert aux citoyens, ceux-ci ont également la possibilité de former des groupes de citoyens, ou des comités de quartier qui exerceront un contrôle sur le gouvernement municipal.

L'autonomie d'action dont jouissent les municipalités québécoises nécessite la participation des citoyens à la vie municipale, car les décisions relatives à l'évaluation de leur propriété, à la taxation, aux services municipaux à privilégier, à l'aménagement du territoire, au zonage et à la réglementation municipale sont prises localement.

Par ailleurs, si les citoyens ont le droit d'utiliser les biens et services municipaux, d'approuver certains règlements, de contester l'administration municipale (par exemple au sujet de l'évaluation de leurs propriétés); ils ont le devoir en contre partie de payer leurs taxes, de respecter les règlements et de surveiller les décisions de leur conseil municipal.

TABLEAU 6. DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS FACE AU GOUVERNEMENT MUNICIPAL

- Se présenter et voter aux élections municipales.
- S'informer (ex.: lire les avis municipaux dans le journal).
- Consulter les documents de sa municipalité (ex.: plan d'urbanisme, règlements de zonage, de lotissement, de construction, etc.).
- Participer et critiquer de façon constructive (ex.: aux assemblées publiques; au comité d'urbanisme, et autres activités communautaires).
- Utiliser les biens et services municipaux.
- Payer ses taxes, contester l'évaluation de sa propriété, etc.
- Approuver (s'il y a lieu) et respecter les règlements municipaux (ex.: règlement d'emprunt, règlement de stationnement, règlements d'urbanisme; se procurer les permis nécessaires: permis de construction, de rénovation, etc.).
- Déposer une requête auprès de la Cour supérieure du Québec afin qu'elle ordonne par exemple la cessation d'une utilisation du sol ou d'une construction incompatible avec les règlements de zonage, de lotissement et de construction dans sa municipalité; payer ses amendes.

La démocratie municipale se définit donc par des rapports de responsabilités entre les citoyens et les élus locaux. Au coeur même de ces rapports réside la confiance de l'électeur qui délègue à l'un ou l'autre de ses concitoyens les responsabilités:

- d'administrer, en son nom, son argent (ex.: budget municipal, taxes municipales);
- de gérer les services municipaux qu'il juge essentiels;
- de protéger son cadre de vie par l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le zonage.

5. ORGANISATION PHYSIQUE D'UNE MUNICIPALITÉ

Pour bien comprendre l'organisation physique de sa municipalité, il faut observer les principaux éléments naturels et humains la caractérisant et les changements qui y sont survenus au cours des années.

Ces éléments peuvent être fort différents selon que vous habitez en milieu rural ou en milieu urbain. En effet, le milieu rural se rattache à la notion de dispersion. Il se caractérise par différents types d'activités agricoles (production végétale, animale, forestière) et non-agricoles (industrielles, de villégiature) souvent en étroite relation avec les ressources du milieu (forêts, mines, lacs). Le milieu urbain se rattache plutôt à des notions de concentration et de polarisation. Il se caractérise par la variété, le type et le nombre de ses activités : concentration, variété, type et nombre de résidences, de commerces, d'infrastructures, d'équipements publics et privés.

Le milieu rural et le milieu urbain sont toutefois en étroite relation : d'une part la population urbaine a besoin de la campagne afin de trouver sa nourriture et l'espace pour certains loisirs et pour se détendre, d'autre part la population rurale a besoin du milieu urbain pour le marché de consommation qui s'y trouve, les achats qu'elle peut y effectuer, ses démarches administratives, et pour certains loisirs.

ÉLÉMENTS NATURELS ET ÉLÉMENTS HUMAINS D'UNE MUNICIPALITÉ

Lorsque Mathieu et Anne-Marie (8 et 9 ans) reviennent à la maison après l'école, ils reconnaissent sur leur chemin l'avenue principale, l'épicerie où leurs parents font le marché, le centre des loisirs, un monument, ainsi que le grand terrain vague près de la rivière où ils vont jouer si souvent avec leurs amis de la rue voisine.

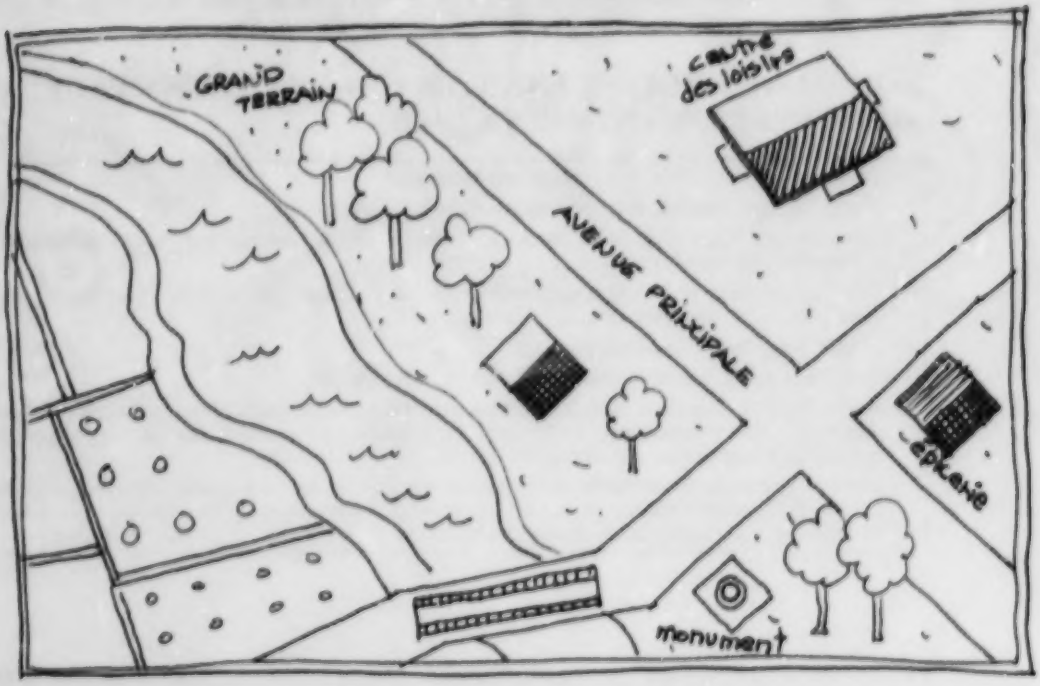

Voilà autant d'éléments naturels et humains, de points de repère permettant à Mathieu et Anne-Marie d'avoir une image de leur environnement, une image de leur municipalité et, ainsi, de trouver leur chemin. Cette image se veut une vision linéaire de l'espace. Elle joue un rôle fondamental dans leur vie de tous les jours car elle leur permet à partir d'itinéraires de se repérer dans leur milieu, de s'orienter et de comprendre ses dimensions.

Notre perception de l'environnement prend souvent la forme d'impressions ou de sentiments qui nous viennent de nos sens, de notre imaginaire. L'impact le plus important de l'environnement sur nous-même est peut-être celui qui provient de son aspect visuel. C'est pourquoi la personnalité de notre municipalité se révèle bien souvent par ses caractéristiques physiques : les éléments humains et les éléments naturels. Ces caractéristiques peuvent expliquer pourquoi l'on apprécie ou pas le milieu dans lequel on vit.

Les enfants ont leur propre perception de leur environnement. Lors d'une étude exploratoire[9] effectuée sur la perception et l'évaluation qu'ont les enfants de Ville de Saint-Pierre[10] de leur environnement, il est ressorti :

- une correspondance entre le niveau d'évaluation des élèves et leur lieu de résidence, c'est-à-dire que 50 % des répondants habitent la rue qu'ils préfèrent et la trouvent la plus belle ;
- en général, les enfants décrivent leur environnement en fonction des équipements, plus précisément les équipements à caractère récréatif. Leurs principaux critères d'évaluation se rapportent à la propreté et à l'entretien des lieux, à la tranquillité des rues, aux contrastes du vieux et du moderne et au besoin d'agrandir les équipements et les espaces urbains.

Évidemment, on ne peut pas généraliser comme telles ces quelques constatations et en conclure qu'elles correspondent à la perception qu'ont tous les jeunes de leur environnement. Ces quelques éléments ne sont « qu'indicatifs » et ils ne font que tracer sommairement la perception de leur milieu qu'ont les jeunes de Ville de Saint-Pierre qui ont été interrogés. Incidemment, des jeunes de milieu rural ou d'autres de milieu urbain pourraient avoir une perception différente de leur environnement selon les particularités de leur cadre de vie.

ÉLÉMENTS NATURELS

Les éléments naturels comprennent le relief (montagne, plaine, vallée), la nature du sol (sol fertile ou marécageux), l'hydrographie (rivières, lacs), la végétation (forêts, érablières, boisés), la climatologie (ensoleillé, venteux). Ces éléments sont essentiels afin de faire ressortir les potentiels et les contraintes naturelles dans sa municipalité (un lac favorable à la villégiature, un territoire inondé impropre à la construction, une montagne propice à l'installation d'un centre de ski alpin). Les éléments naturels sont souvent des points repères structurant notre espace (le Mont-Royal à Montréal, les plaines d'Abraham à Québec, la rivière Saint-Maurice à Trois-Rivières, les mines à Thetford Mines).

ÉLÉMENTS HUMAINS

Les éléments humains résultent plutôt de l'intervention de l'homme dans son milieu : par exemple, la construction d'habitations, de routes, de ponts, de quais, l'installation de réseaux d'aqueduc et d'égouts, de lignes de transport d'énergie, etc. Dans une municipalité, les éléments humains se caractérisent par l'agencement des fonctions (résidentielle, commerciale, industrielle ...) et par sa structure (quartiers, centre-ville).

---

[9] Brunet, Carole et Gagnon, Danielle, *Perception et évaluation de la qualité de l'environnement, ville Saint-Pierre*, Université de Montréal, Institut d'urbanisme, laboratoire II, Bernadette Blanc, avril 1985.

[10] Ville de Saint-Pierre est une municipalité urbaine de 5200 habitants localisée sur l'île de Montréal et membre de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

FONCTIONS

Une municipalité s'organise en secteurs d'activités spécialisées que l'on qualifie de fonctions. Il s'agit de la fonction résidentielle, commerciale, industrielle, publique, de communication, récréative et agricole. En fait, les fonctions sont de grandes classifications.

Une bonne connaissance des fonctions et de leur répartition peut permettre d'éviter certaines erreurs, par exemple, de développer des secteurs résidentiels à proximité d'industries polluantes, de localiser des écoles ou des hôpitaux à proximité d'infrastructures de transport bruyantes telles que les autoroutes, les gares de triage, etc. Le fait de laisser se développer côte à côte des fonctions incompatibles avec la santé ou la sécurité amène des problèmes difficilement solubles.

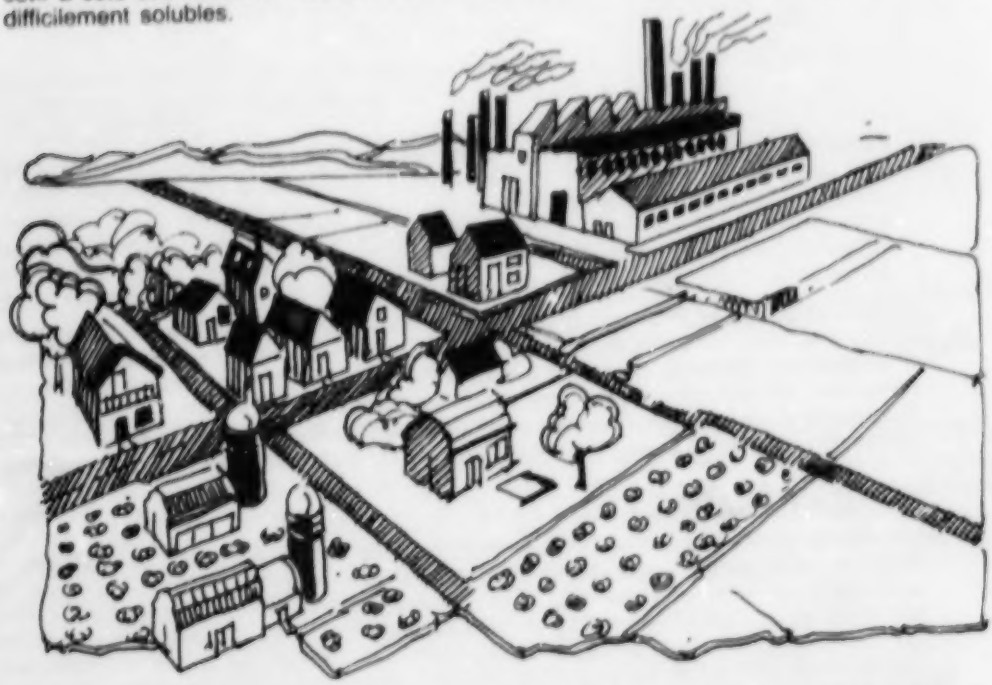

Par contre, à partir du moment où l'on associe d'une façon exclusive la fonction résidentielle au calme, à l'absence de bruit, d'odeurs ou de circulation et qu'on l'oppose aux activités urbaines liées au mouvement, à la variété, et correspondant aux fonctions commerciales, publiques et récréatives, on consacre l'isolement de certaines activités (par exemple, il faut parfois franchir plusieurs kilomètres pour avoir accès à un marché d'alimentation parce qu'on n'accepte aucune fonction commerciale dans un quartier résidentiel).

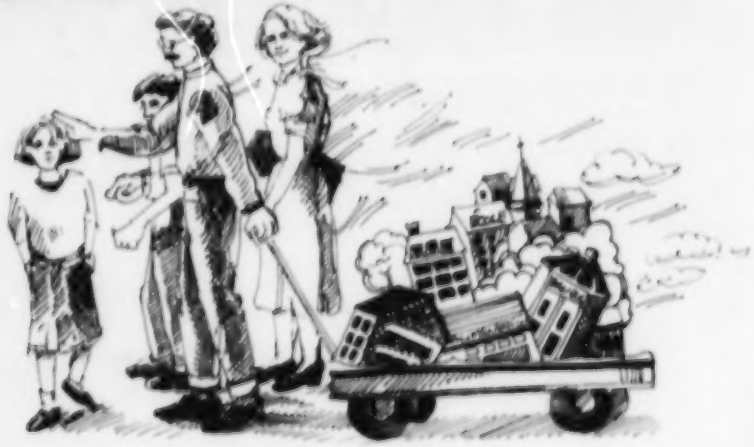

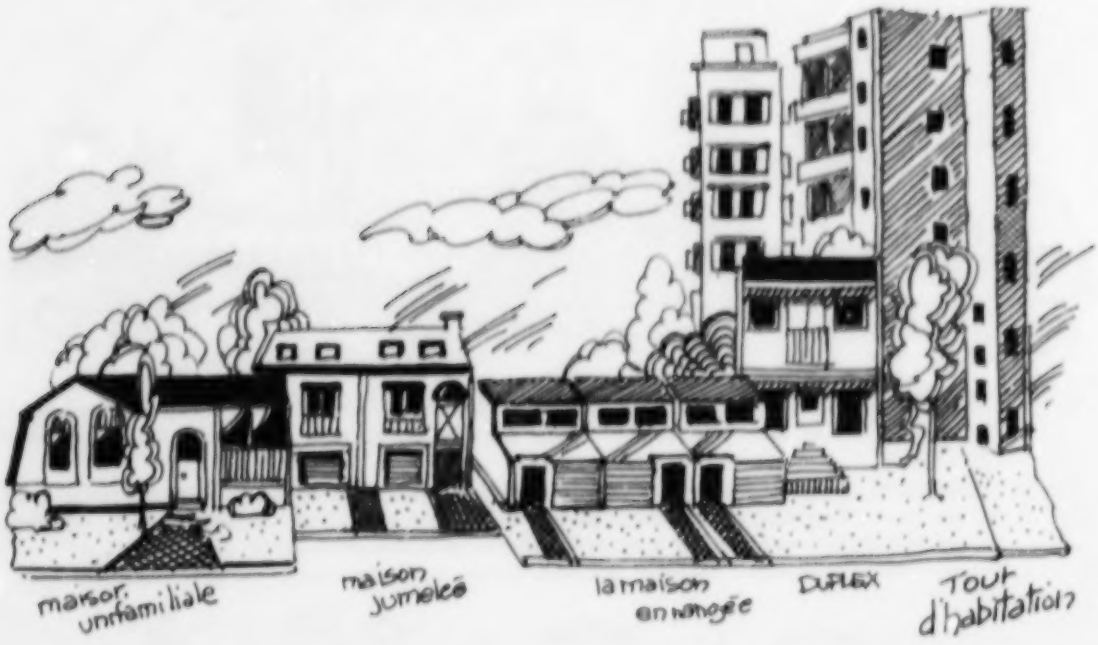

Plusieurs types d'activités composent chacune des fonctions. Elles se présentent comme suit :

La fonction résidentielle comprend les types de bâtiments utilisés à des fins d'habitation. Cette fonction occupe l'essentiel de l'espace urbain. Elle regroupe des habitations de faible densité : unifamiliale, maison de ferme ; les habitations de moyenne densité : jumelée, duplex, maison « en rangée », triplex, et les habitations de forte densité : maison à appartements, tour d'habitations.

La fonction commerciale regroupe l'ensemble des activités de commerces de détail et de services. Par exemple, on peut y retrouver les activités suivantes :

- commerces de détail : centre commercial, magasin d'alimentation, magasins à rayons, stations-service, fleuristes, librairies, dépanneurs, salons de coiffure, clubs vidéo, pharmacies ;
- bureaux professionnels : cliniques médicales, dentaires ;
- institutions financières, compagnies d'assurances et maisons de courtage : banques, caisses ;
- hébergement et restauration : hôtels, motels, restaurants.
- cinémas, théâtres.

La fonction industrielle regroupe tous les établissements dont l'activité principale est la production ou la transformation de biens pour la collectivité. Il peut s'agir des activités suivantes :

- **activités de transformation** : avionnerie, centrale hydro-électrique, centrale thermique, chaîne de montage automobile, chantier maritime, cimenterie, haut-fourneau, moulin à papier, moulin à scie, raffinerie de pétrole, industrie de textile, imprimerie, etc.
- **activités d'extraction** : carrière, gravière, mines, puits de forage, sablière, tourbière, etc.

La fonction publique inclut tout établissement dont le but premier est de fournir à la collectivité des services publiques. Il s'agit des services et équipements suivants :

- **services scolaires** : école primaire, secondaire, CEGEP, université ;
- **services hospitaliers** : hôpital (DSC), clinique, centre local de service communautaire (CLSC) ;
- **services municipaux** : hôtel de ville, service de protection contre l'incendie, police, station de purification d'eau, site d'enfouissement sanitaire, bibliothèque municipale ;
- **lieux de culte** : église, cimetière.

La fonction de communication regroupe les activités de communication, telles que les infrastructures aéroportuaires, ferroviaires, portuaires et routières, de même que les gares, les aéroports, les ports et les réseaux majeurs de télécommunication et d'électricité.

La fonction récréative inclut tous les types de parcs et de terrains de jeux de même que toutes les autres activités récréatives :

- Parc et espace vert, soit aire de repos avec ou sans équipement récréatif mineur, espace boisé ou en pelouse, halte routière, sentier, étang ;
- Golf, centre de ski, aréna, centre récréatif, piscine municipale, piste cyclable, camping, colonie de vacances, villégiature (chalet), etc.

La fonction agricole regroupe les activités suivantes : fermes, porcheries, érablières, exploitation forestière, terres en friche, etc.

TABLEAU 7: FONCTIONS DANS UNE MUNICIPALITÉ

Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction récréative	Fonction publique	Fonction de communication	Fonction agricole
• Maison unifamiliale • Duplex • Jumelé • Triplex • Maisons en rangée • Maison à appartements • Tour d'habitations • HLM • Chalet • Maison de ferme • Etc.	• Cinéma • Épicerie • Quincaillerie • Dépanneur • Station-service • Pharmacie • Bureau de: - médecin - dentiste • Motel • Hôtel • Restaurant • Fleuriste • Etc.	• Cimenterie • Moulin à papier • Avionnerie • Imprimerie • Chantier maritime • Raffinerie • Carrière • Sablière • Etc.	• Parc • Sentier pédestre • Piste cyclable • Aréna • Piscine • Camping • Terrain de jeux • Terrain de: - soccer - base-ball - golf • Base de plein air • Etc.	• École primaire • École secondaire • CEGEP • Université • Église • Hôpital • CLSC • Bureau du poste • Hôtel de ville • Édifice des gouvernement provincial et fédéral • Etc.	• Réseau routier • Aéroport • Port • Chemin de fer • Réseau de télécommunication • Ligne de transport d'énergie • Gare • Terminus d'autobus • Etc.	• Ferme • Poulailler • Porcherie • Serre • Érablière • Exploitation forestière • Etc.

STRUCTURE D'UNE MUNICIPALITÉ

Les municipalités rurales se caractérisent par un regroupement autour de l'église (le village), quelques commerces (restaurant, caisse populaire), quelques nouveaux développements domiciliaires, des rangs bordés d'exploitations agricoles, d'exploitations forestières ou de sites de villégiature.

Les municipalités urbaines se caractérisent plutôt par un développement en une série de zones qui peuvent être à la fois très complexes (le centre-ville) et très simples (zone résidentielle en périphérie). Ces zones portent bien souvent le nom de quartier.

Le centre-ville

Le centre-ville est le noyau ou la zone centrale de la municipalité. Il correspond habituellement à la partie la plus ancienne de la ville. On y trouve une grande diversité d'activités culturelles (théâtres, cinémas, bibliothèques), de commerces (magasins de toutes sortes, restaurants), de services spécialisés (banques, caisses, services médicaux et sociaux), d'édifices administratifs (hôtel de ville) et une plus forte densité de population.

Les quartiers

Ce sont des parties de la ville, d'une taille assez grande, que l'on reconnaît par leur caractère particulier permettant de les identifier : par exemple, le quartier Saint-Louis (Montréal), le quartier Saint-Sacrement (Québec). Il peut s'agir d'une ancienne municipalité qui s'est greffée à un noyau urbain existant : par exemple, les quartiers Maisonneuve ou Hochelaga de la ville de Montréal étaient autrefois des municipalités autonomes.

Un quartier peut être un secteur de la ville où s'est concentrée une activité : quartier d'affaires, centre-ville, quartier de commerçants, quartier universitaire, banlieue[10]. Un quartier peut aussi se distinguer par l'âge de ses immeubles (vieux quartier, nouveau quartier). D'autres variables permettent d'identifier des quartiers :

- le statut économique : on retrouve fréquemment divers groupes de statuts dans diverses zones de la ville (quartier huppé, quartier défavorisé) ;
- le statut ethnique : les groupes ethniques se regroupent souvent dans un même quartier. Ils se donnent ainsi un « paysage culturel » tout à fait différent de celui des autres quartiers : quartier chinois, grec, haïtien, italien ou juif.

[10] Les banlieues se sont développées vers la fin des années 50. À l'origine, elles avaient une fonction essentiellement résidentielle, ce qui leur valait le surnom de « ville-dortoir ». Cependant, avec les années, certaines villes de banlieue sont devenues de plus en plus « multifonctionnelles » (ex. Sainte-Foy).

TABLEAU 8: QUARTIERS ET COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA VILLE DE QUÉBEC

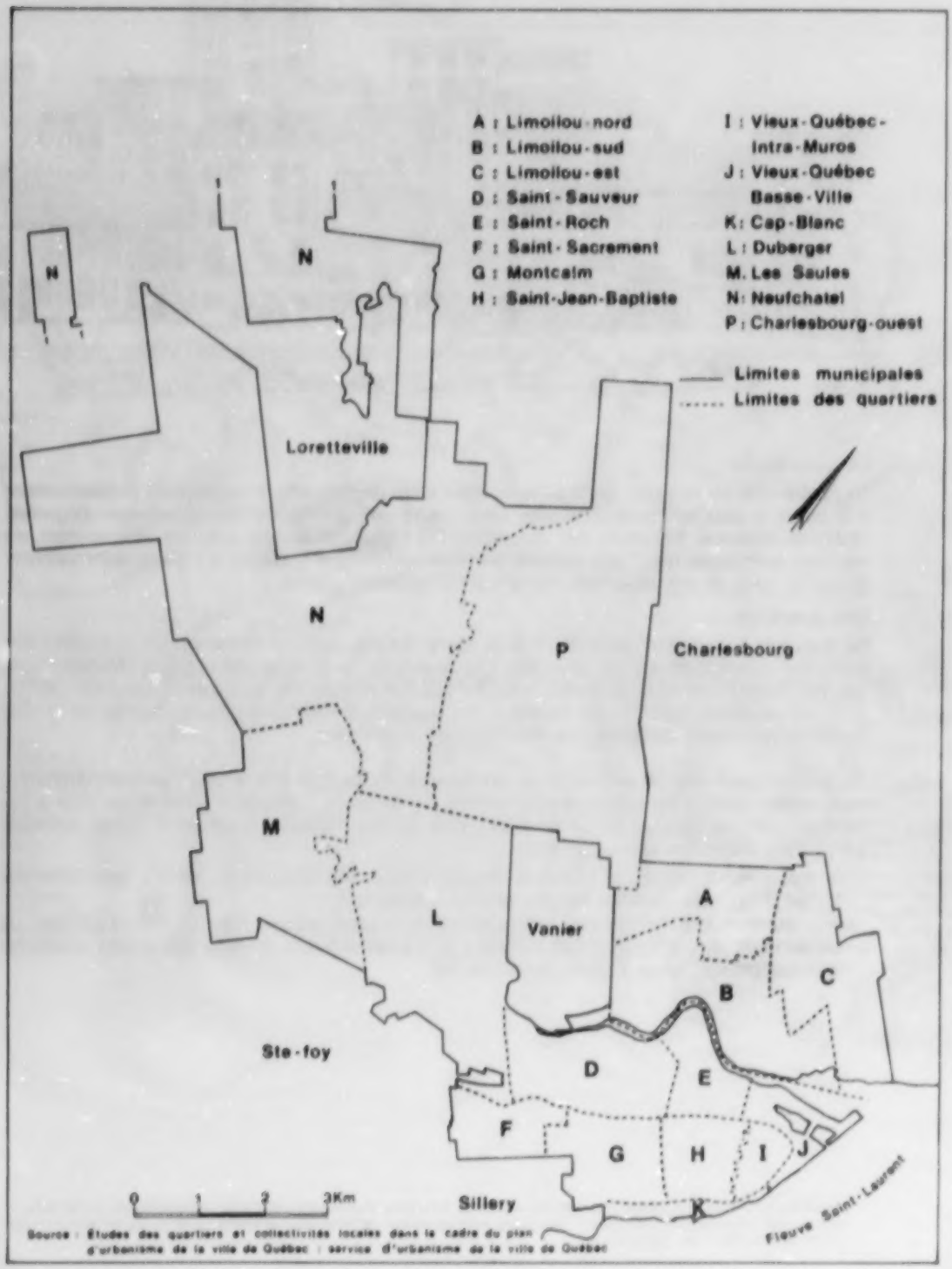

Source : Études des quartiers et collectivités locales dans le cadre du plan d'urbanisme de la ville de Québec : service d'urbanisme de la ville de Québec

TABLEAU 9: ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

AHUNTSIC
1. Cartierville
2. Nouveau-Bordeaux
3. Nicolas-Viel
4. Sault-au-Récollet
5. Saint-Sulpice
6. De La Visitation

SAINT-MICHEL
7. Sainte-Lucie
8. René-Goupil
9. Gabriel-Sagard
10. Francois-Perreault

VILLERAY
11. Parc-Extension
12. Parc-Jarry
13. Crémazie
14. Saint-Edouard
15. Père-Marquette

ROSEMONT
16. Louis-Hébert
17. Etienne-Desmarteaux
18. Le Vieux-Rosemont
19. De La Petite Cote
20. Marie-Victorin

MERCIER
21. Louis-Riel
22. Dupéré
23. Tétraultville
24. Beaurivage
25. Guybourg
26. Longue-Pointe

SUD-EST
27. Hochelaga
28. Maisonneuve
29. Préfontaine
30. Sainte-Marie

PLATEAU-MONT-ROYAL
31. De Lorimier
32. Du Parc-Lafontaine
33. Du Parc-Laurier
34. Mile-End
35. Saint-Louis

CENTRE
36. Saint-Jacques
37. Ville-Marie Centre-Ville
39. Saint-André

COTE-DES-NEIGES
40. Snowdon
41. Edouard-Montpetit
42. Du Parc-Kent
43. De la Savane

NOTRE-DAME-DE-GRACE
44. Upper-Lachine
45. Loyola
46. Côte-Saint-Antoine

SUD-OUEST
47. Pointe-Saint-Charles
48. Côte-Saint-Paul
49. Ville-Emard
50. Saint-Henri
51. Petite-Bourgogne

RIVIERE-DES-PRAIRIES
52. Rivière-des-Prairies

POINTE-AUX-TREMBLES
54. Pointe-aux-Trembles

CHANGEMENTS SURVENUS DANS SON MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

Pour bien comprendre les changements survenus dans son milieu, il faut se référer à des époques historiques et à des points géographiques spécifiques.

Au Québec, avant l'arrivée des premiers colons européens, il n'y avait pas d'agglomérations sédentaires parce que les Amérindiens étaient des nomades. Avec l'arrivée des Français, on assiste entre 1608 et 1763 à l'apparition des **seigneuries** et au développement du premier rang en bordure des cours d'eau importants, soit le fleuve et ses principaux affluents.

LES BECQUETS

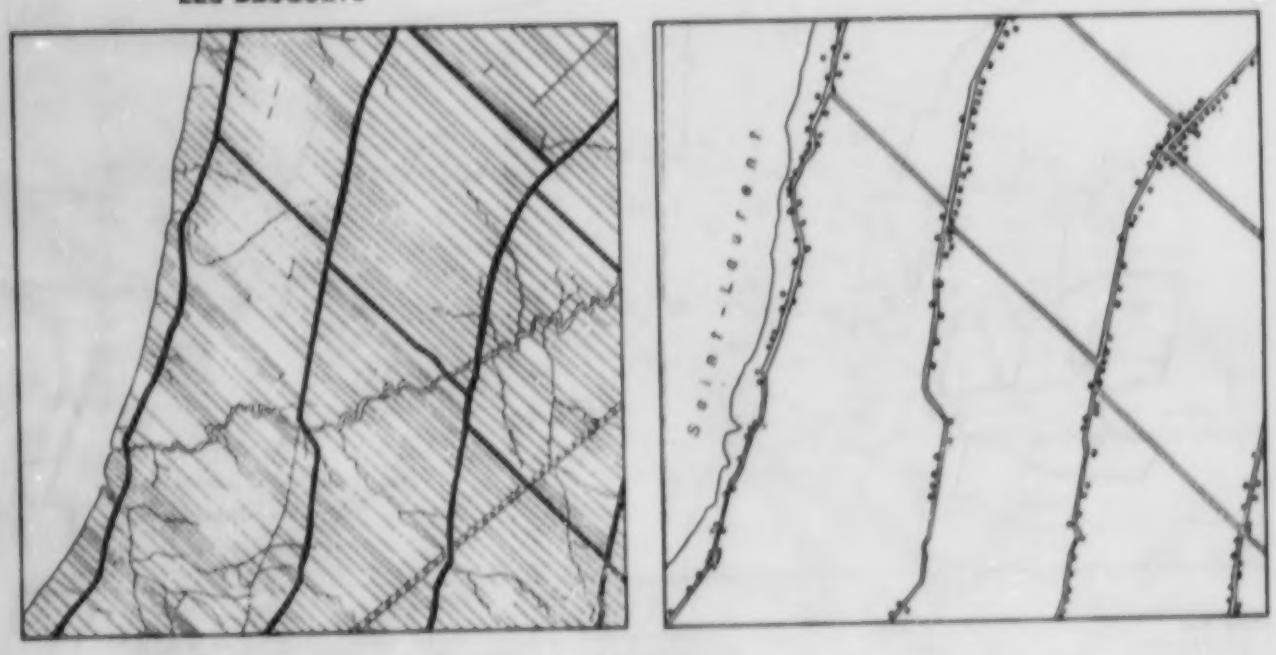

Source : Mémoire de licence en lettres, Denyse Décarie-Brouillette.

« Les seigneuries sont des étendues de terre de superficie variable, située pour la plupart sur les rives du Saint-Laurent... en une bande de profondeur irrégulière et suivant les sinuosités du fleuve.

Les seigneuries sont divisées en rangs, concessions, côtes, traits-carrés, portant un numéro d'ordre, des noms propres, des noms d'accidents de terrain, de rivières ou des noms de saints.

Chaque rang ou concession est divisé en lots concédés aux colons. Ces lots n'ont pas toujours des dimensions uniformes. Ils ont été vendus selon le besoin des gens. La largeur des lots comme la profondeur de la concession est variable »[11].

À cette époque, la vie sociale des habitants se limite au cadre familial et au voisinage immédiat. Sur ces territoires, le regroupement s'effectue à l'échelle de la paroisse catholique ; voilà pourquoi un très grand nombre de municipalités de ces régions du Québec portent des noms religieux : Saint-Joseph, Sainte-Marie, Saint-Benjamin. Le mode de division des terres seigneuriales a fortement influencé l'implantation des municipalités regroupant aujourd'hui la majorité de la population québécoise dans la vallée du Saint-Laurent.

[11] Sasseville, Gilbert, *Le cadastre*, Faculté de foresterie et géodésie, Université Laval, P.U.L., Québec, 1972, pages 4 et 5.

La présence anglaise en particulier l'arrivée des loyalistes entre 1763 et 1854 a influencé également notre milieu physique et humain par l'implantation d'un mode de division des terres basé sur le principe du **canton** ou township : par exemple, le canton de Warden. Le canton, de forme carrée, respecte la topographie du terrain. Habituellement, une agglomération était créée dans chacun, c'est le cas des villes de Granby, Sherbrooke et Cowansville.

WARDEN

Source : Mémoire de licence es lettres, Denyse Décarie-Brouillette.

« Le nouveau système, respectant les lignes déjà établies et bornant les seigneuries existantes, tendait à donner aux nouveaux blocs une forme rectangulaire tandis que l'ancien épousait souvent les sinuosités du fleuve.

Les cantons portent habituellement un nom historique. Ils sont divisés en rangs ou en blocs numérotés en partant du rang le plus près du fleuve...

Les rangs sont subdivisés en lots de largeur normale de 10 chaînes, ce qui donne à chaque lot une superficie réelle de 105,04 acres. Il sont vendus pour 100 acres, compte tenu d'une réserve de 5 % pour le chemin de front » [12].

[12] Basseville, Gilbert, *Le cadastre*, Faculté de foresterie et géodésie, Université Laval, P.U.L., Québec, 1972, pages 4 et 5.

À partir de la fin du XIX[e] siècle s'amorce au Québec un double **mouvement d'industrialisation et d'urbanisation**. Ce mouvement se fait selon des axes correspondant aux lignes naturelles de transport, c'est-à-dire les voies fluviales. Montréal prend le leadership économique et les financiers et les commerçants qui s'y installent amorcent le développement de voies de communication (chemins de fer, dragage du canal). Certaines autres villes prennent aussi de l'expansion parce qu'elles se situent à proximité de ressources minières ou forestières ou parce qu'elles occupent une position privilégiée sur les voies de communication. Plusieurs villes sont construites autour d'une usine implantée au bord d'un cours d'eau car les usines dépendent alors de la force hydraulique pour s'alimenter en énergie. De nouveaux territoires sont colonisés: Lac Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nouveau-Québec.

Le caractère urbain de la société québécoise prend véritablement son essor par suite de la forte croissance économique des années cinquante à soixante. Ainsi, la population urbaine est passée successivement de 40 % au début du siècle à 60 % en 1945 et à près de 80 % aujourd'hui. Le nombre de municipalités de 10000 habitants et plus est passé d'une vingtaine dans les années vingt à près de cent en 1984. Le rythme accéléré de notre urbanisation a fait que la société urbaine déjà en place est vite devenue désuète tant au plan des aménagements matériels (habitation, équipements) que de l'organisation sociale (municipale, scolaire, religieuse). On assiste à **l'exode rural**. Le milieu urbain représentait un attrait certain pour le travail, la variété dans le type d'emploi, les services, les loisirs. Il est quant même un fait particulier au Québec: les gens de nos campagnes élèvent de nombreux enfants, chacun d'eux ne pouvait prendre la relève sur la terre familiale, l'alternative étant de venir vivre en ville.

Enfin, l'organisation physique des villes québécoises peut être présentée comme une série de zones concentriques prenant leur origine au coeur de la ville: le centre-ville. Autour de ce noyau central (A) s'est développée une zone de transition (B), appelée ainsi parce que les propriétaires ont laissé leurs bâtiments à l'abandon en attendant de vendre leur propriété à prix fort aux entreprises du centre-ville qui envahissent la zone. La troisième zone (C) se compose principalement d'habitations de la classe ouvrière.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VILLE

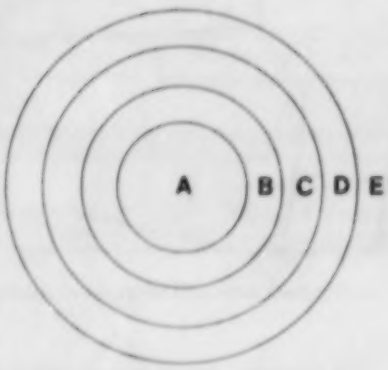

A : Le centre - ville
B : La zone de transition
C : La zone de maisons ouvriers
D : La zone résidentielle
E : La zone de banlieue

Au-delà de cette zone se situe une zone résidentielle (zone D) de maisons de prestige et d'habitations unifamiliales; les logements de cette zone sont plus spacieux. Et, plus loin, se situe la zone de banlieue (zone E) symbolisant l'étalement urbain qui résulte de l'exode rural et de l'explosion démographique (le baby-boom) des années cinquante. Depuis, nous avons assisté à un mouvement inverse voulant que de nombreux citadins quittent la ville (tout en continuant d'y travailler) pour aller habiter la campagne. Aujourd'hui, nous constatons plutôt un mouvement de retour vers la ville dû en particulier aux programmes de rénovation des quartiers et de revitalisation des centre-villes, aux coûts de l'essence et du transport, au désir de se rapprocher des services et à la limite de l'expansion urbaine par la zone agricole.

Voilà autant de faits historiques et de points géographiques qui ont influencé l'évolution de notre milieu physique et humain et qui nous permettent de découvrir pourquoi notre municipalité est construite là où elle se trouve, quels sont les changements survenus dans la composition et les activités de la population de notre milieu local, quels sont les facteurs expliquant l'extension de son aire d'habitation et de service, l'accroissement du réseau routier et la diminution de la zone agricole.

Rendre les enfants sensibles au mouvement des choses et des hommes, c'est leur permettre de prendre place dans une démarche dont ils sont amenés à devenir les acteurs. Il convient donc de motiver leur intérêt et leur curiosité pour le milieu physique et humain dans lequel ils vivent et son aménagement, en attirant leur attention sur les changements survenus dans leur milieu. Le passé est susceptible d'informer le présent.

TABLEAU 10: LES FACTEURS DE PEUPLEMENT ET DE CROISSANCE D'UNE MUNICIPALITÉ

- **Facteurs économiques:** présence d'une industrie: Drummondville, Sherbrooke, Granby; présence de développement technologique: Bromont et l'informatique; présence d'une infrastructure de transport: autoroute, chemin de fer, aéroport, port.
- **Facteurs sociaux et politiques:** implantation du siège social d'une entreprise; décision de faire d'une municipalité une capitale régionale: ex.: Rimouski: capitale régionale du Bas-Saint-Laurent.
- **Facteurs environnementaux:** présence d'éléments naturels: montagne, lac, cours d'eau, zone inondable, zone de glissement de terrain; présence d'éléments humains: aéroport, autoroute.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME AU NIVEAU LOCAL

Le conseil municipal est responsable de l'aménagement du territoire de sa municipalité. Pour ce faire, il a recours à un instrument de planification que l'on appelle le plan d'urbanisme. Il adopte également des règlements de zonage, de lotissement, de construction et délivre des permis et certificats afin d'en faciliter la mise en oeuvre.

Qu'est-ce que l'on entend par aménager ? Aménager, c'est organiser l'espace dans lequel nous vivons. De tout temps, les individus ont aménagé leur territoire en réalisant des constructions ou en modifiant leur milieu naturel : qu'il s'agisse de construire des maisons, des routes, des ponts, de rénover un quartier, un centre-ville, d'installer des réseaux d'aqueduc et d'égouts, des lignes de transport d'énergie, de modifier les rives d'un cours d'eau, de cultiver le sol, le milieu naturel et le milieu humain ont été modifiés par ces différentes formes d'aménagement.

Ainsi, on peut définir l'aménagement du territoire et l'urbanisme comme l'organisation et la planification de l'espace de manière à répondre aux besoins de la population en matière d'habitation, de travail, de déplacement et de récréation.

Pourquoi aménager ? Parce que l'aménagement du territoire et l'urbanisme permettent :

- une utilisation plus harmonieuse du milieu dans lequel nous vivons ; par exemple, en planifiant la localisation des différentes fonctions : résidentielles, commerciales, etc., afin qu'il n'y ait pas d'incompatibilités entre elles (exemple de bon voisinage : une résidence près d'une école ; exemple d'un mauvais voisinage : une résidence près d'un élévateur à grain) ;
- une utilisation maximale des ressources du milieu dans lequel nous vivons ; par exemple, en planifiant l'installation et la répartition des différents services municipaux (aqueduc, rues, patinoires, espaces verts, etc.) afin qu'ils répondent aux besoins ainsi qu'aux capacités financières de la population ;
- de soutenir le développement économique. Par exemple, prévoir la localisation d'un parc industriel constitue en soit une opération d'aménagement, alors que la construction du parc lui-même constitue une opération de développement. L'une est une prévision, l'autre une réalisation. Aménager, c'est fournir un cadre au développement.

L'aménagement, comme l'a si bien dit le professeur Milner c'est « la pensée qui précède l'action ».

VALBOURG

Le plan d'urbanisme
Le plan d'urbanisme est constitué de documents écrits, graphiques et cartographiques décrivant les grandes orientations d'aménagement du territoire d'une municipalité ; par exemple, où peuvent être construits les résidences, les commerces, les industries sur le territoire ; où sont prévus les espaces verts et les parcs publics ; quels quartiers sont à rénover ; quels services municipaux faut-il privilégier pour l'avenir ; quels sites historiques et touristiques faut-il protéger et mettre en valeur ; etc.

En définitive, le plan d'urbanisme permet d'harmoniser entre elles les différentes fonctions dans le territoire de la municipalité et de répondre à une question toute simple : où construire ?

Le règlement de zonage
Le règlement de zonage a pour objet de diviser le territoire d'une municipalité en zones et de spécifier pour chacune d'elles les usages[1] et les constructions permis et défendus.

C'est par le règlement de zonage qu'un conseil municipal permet ou interdit différents types de résidences dans une zone résidentielle, établit la distance à respecter entre un bâtiment et la rue, interdit toute construction dans une zone inondable, régit l'affichage, etc.

Chacune des zones concernées est identifiée par des lettres et des chiffres sur un plan appelé plan de zonage. Les lettres donnent la vocation de la zone, alors que les chiffres la localisent. Par exemple, la zone identifiée RA-1 signifie que celle-ci est principalement à vocation résidentielle et de faible densité (y sont autorisées, entre autres, les maisons unifamiliales et les maisons jumelées). Toutefois, le règlement de zonage peut prévoir que sont permis également dans cette zone des usages commerciaux (commerces d'alimentation), et publics (parcs, écoles). Le chiffre 1 signifie que cette zone est localisée entre telle et telle rue dans la municipalité.

Si vous habitez dans une zone déjà bâtie, vous pouvez vous assurer que le règlement de zonage garantit l'installation de constructions et d'usages compatibles avec votre milieu. Si vous achetez un terrain dans une zone en développement, vous pouvez vous assurer que le mélange de construction et d'usages prévus au règlement de zonage correspond à ce que vous recherchez.

Le règlement de lotissement
Le règlement de lotissement d'une municipalité vise essentiellement à permettre à un conseil municipal de contrôler la superficie et les dimensions de tout terrain sur son territoire. Celles-ci varieront en fonction du type de construction, de la densité, de la présence ou de l'absence de réseaux d'aqueduc et d'égouts ; par exemple, la superficie et les dimensions exigées pour un lot desservi par l'aqueduc et les égouts seront plus grandes que pour un lot non desservi, étant donné qu'on devra y creuser un puits et y installer une fosse septique afin de garantir à ses occupants un milieu qui demeurera salubre en permanence.

Le règlement de lotissement permet également à un conseil municipal d'établir la largeur des rues (très important quand il faut prévoir le déneigement) et de réserver pour chaque nouveau projet de lotissement des espaces à des fins de parcs.

[1] On entend par usage la fin principale à laquelle une construction, un terrain est utilisé, occupé ou destiné à l'être.

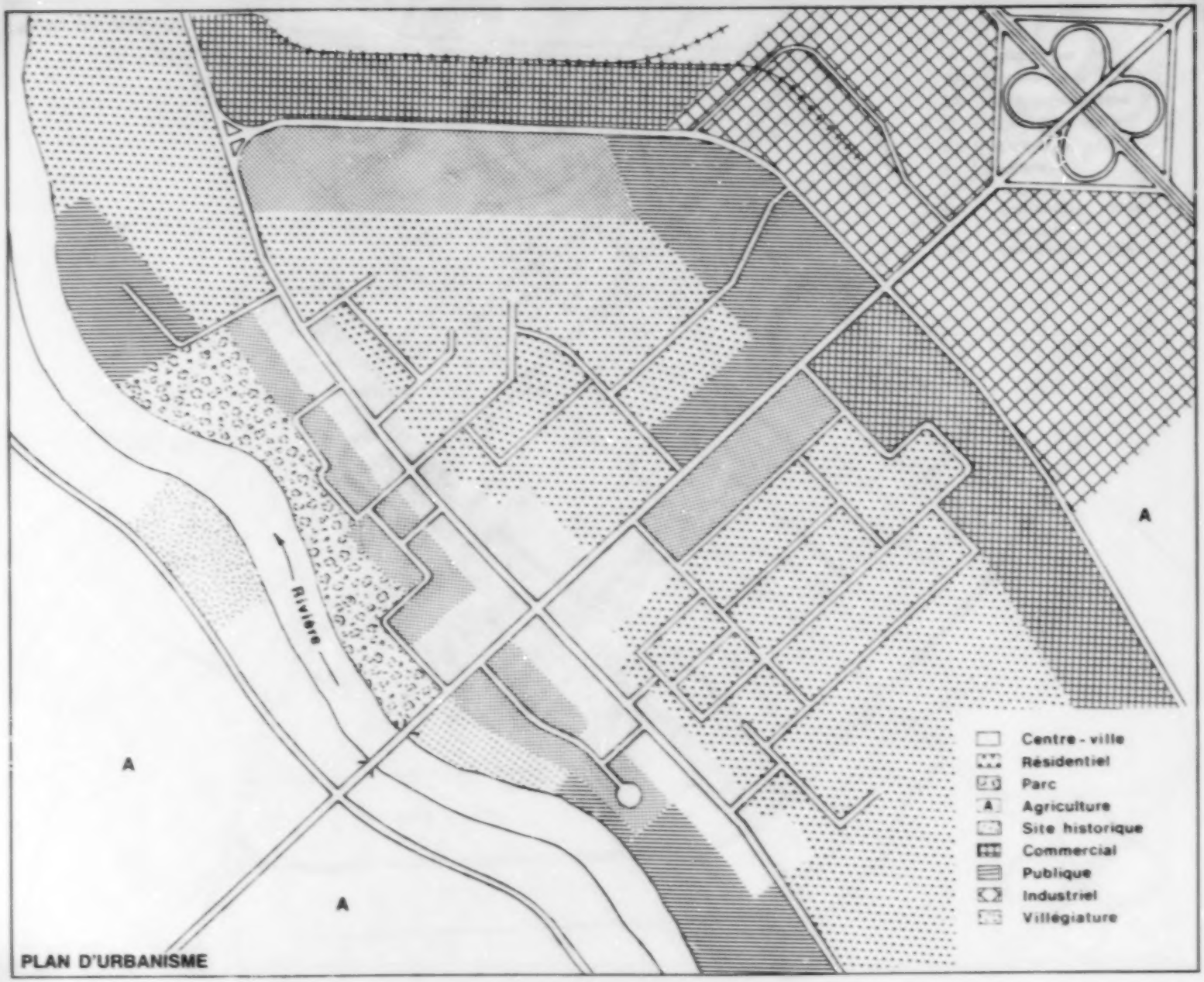

PLAN D'URBANISME

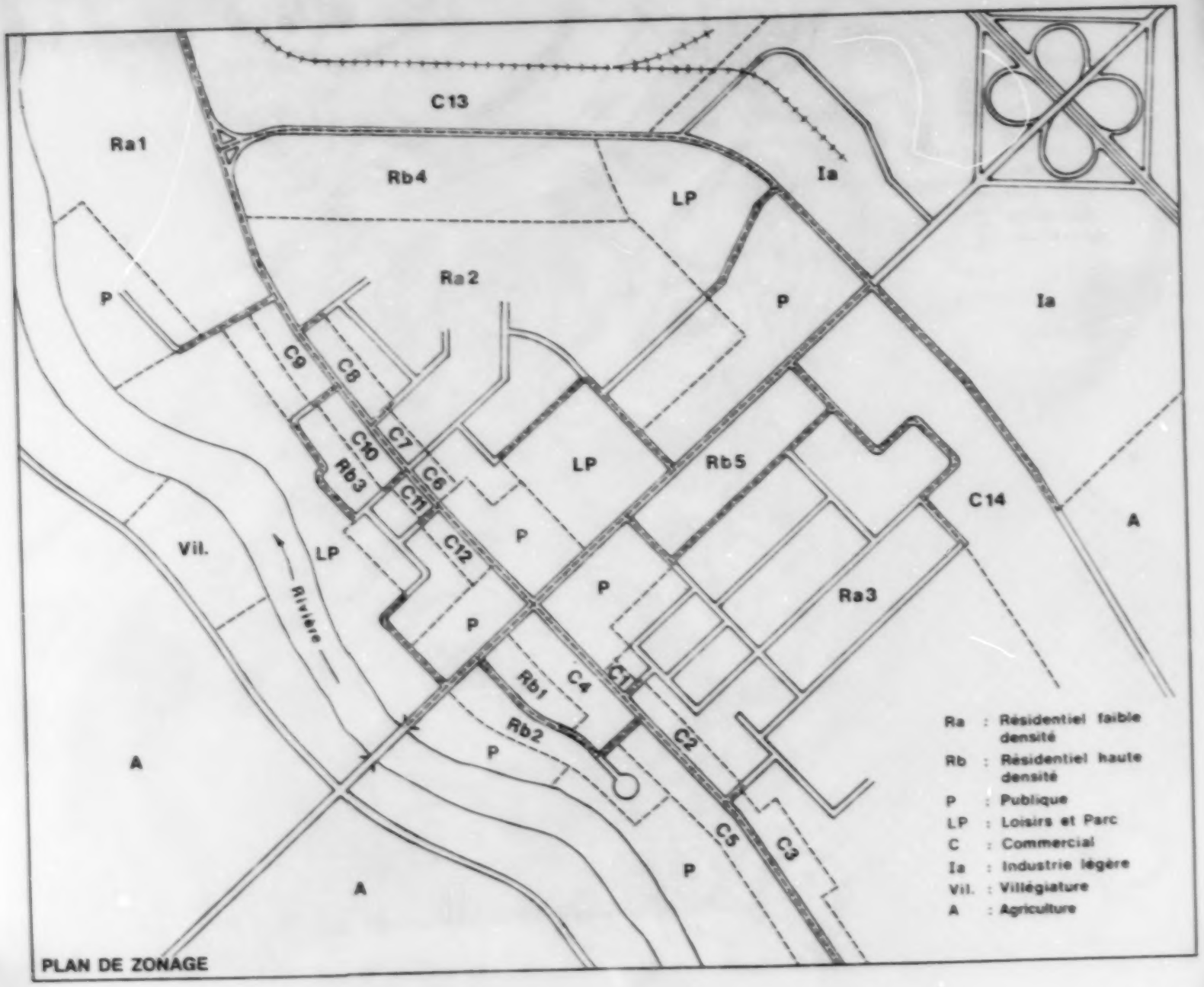

PLAN DE ZONAGE

PLAN DE LOTISSEMENT

Le règlement de construction

Le règlement de construction permet à un conseil municipal de réglementer les matériaux à employer dans la construction et dans la façon de les assembler. Il permet également d'établir des normes de résistance, de salubrité, d'isolation et particulièrement de sécurité de toute construction.

Par exemple, c'est par le règlement de construction que l'on peut s'assurer d'un standard de qualité des habitations construites dans son voisinage et que seront réduits les risques de danger causés par la présence de constructions vétustes.

Le règlement des permis et certificats

Pour mettre en application ces règlements (zonage, lotissement et construction) un conseil municipal doit exiger que tout individu désirant poser un geste sur le territoire de la municipalité obtienne une autorisation. Il s'agit là des permis et certificats.

Un conseil municipal délivre un permis de construction pour les projets de construction et de réparation d'un bâtiment. Il délivre un permis de lotissement lorsqu'il s'agit de cadastrer un terrain. Il délivre un certificat d'autorisation pour l'utilisation d'un terrain par exemple : pour un stationnement. Le responsable de l'émission des permis et certificats est un fonctionnaire travaillant pour la municipalité et il s'agit la plupart du temps de l'inspecteur en bâtiment.

En résumé, si le plan d'urbanisme permet de savoir où construire, les règlements de zonage, de lotissement et de construction permettent quant à eux de répondre à deux autres questions aussi simples : que construire et comment construire.

LA RÉGION

La notion de région fait référence à plusieurs réalités. Au Québec, elle se rapporte principalement aux régions administratives et, plus récemment, aux municipalités régionales de comté.

TABLEAU 11 : RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

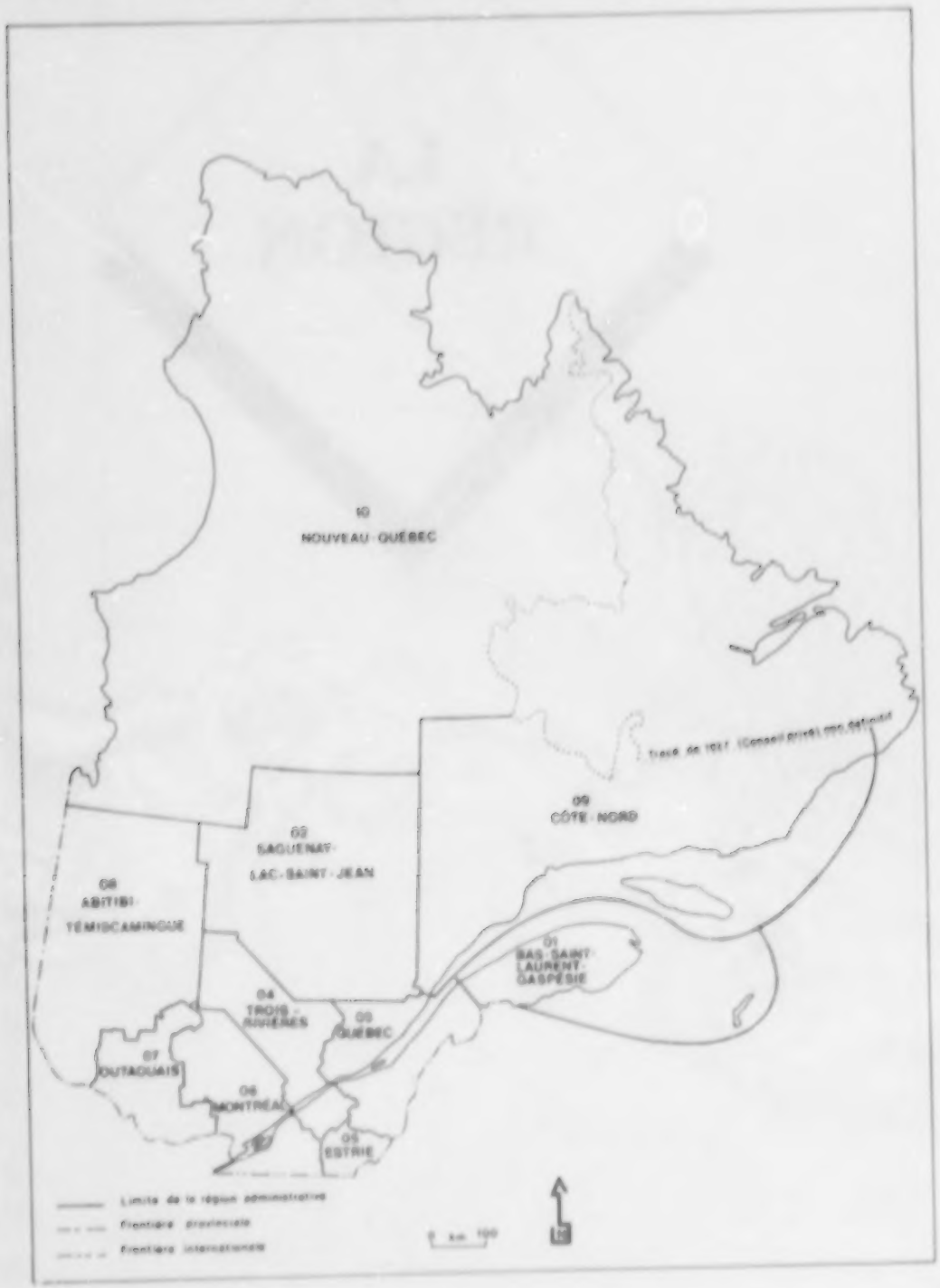

TABLEAU 12: MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET COMMUNAUTÉS URBAINES ET RÉGIONALE DU QUÉBEC

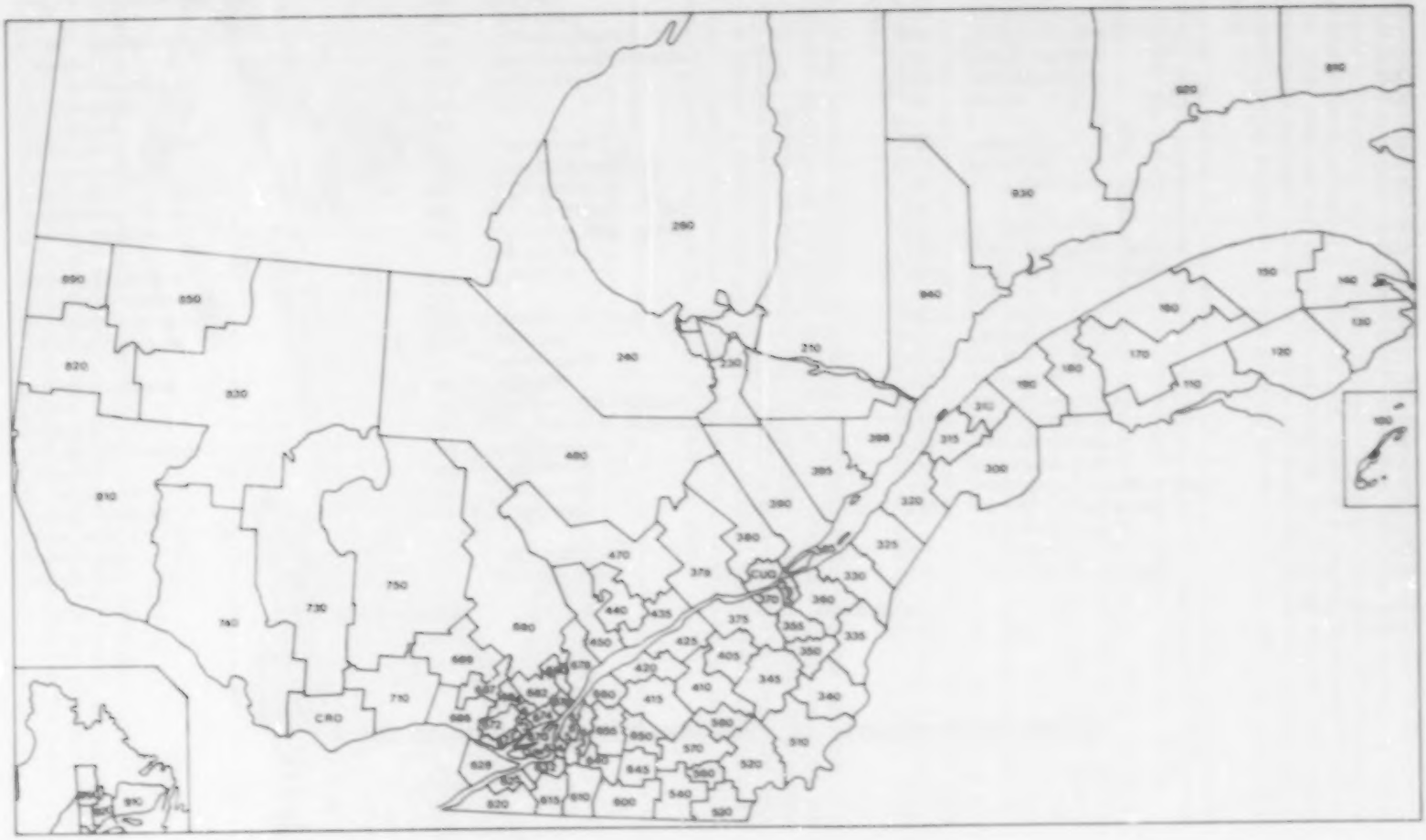

CODE GÉOGRAPHIQUE DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

	Code géographique
Avignon	110
Bonaventure	120
Denis-Riverin	150
La Côte-de-Gaspé	140
La Matapédia	170
La Mitis	180
Les Îles-de-la-Madeleine	100
Matane	160
Pabok	130
Rimouski-Neigette	190
Lac Saint-Jean-Est	230
Le Domaine-du-Roy	240
Le Fjord-du-Saguenay	210
Maria-Chapdelaine	260
Beauce-Sartigan	340
Bellechasse	360
Charlevoix	395
Charlevoix-Est	398
Desjardins	365
Kamouraska	320
La Côte-de-Beaupré	390
La Jacques-Cartier	380
L'Amiante	345
La Nouvelle-Beauce	355
Les Basques	310
Les Chutes-de-la-Chaudière	370
Les Etchemins	335
L'Île-d'Orléans	385
L'Islet	325
Lotbinière	375
Montamagny	330
Portneuf	378
Rivière-du-Loup	315
Robert-Cliche	350
Témiscouata	300
Arthabaska	410
Bécancour	425
Drummond	415
Francheville	435
Le Centre-de-la-Mauricie	440
Le Haut-Saint-Maurice	480
L'Érable	405
Maskinongé	450
Mékinac	470
Nicolet-Yamaska	420
Coaticook	530
Le Granit	510
Le Haut-Saint-François	520
Le Val-Saint-François	570
L'Or Blanc	580
Memphrémagog	540
Sherbrooke	560
Acton	650
Argenteuil	686
Beauharnois-Salaberry	625
Brome-Missisquoi	600
Champlain	634
D'Autray	678
Deux-Montagnes	671
Joliette	680
La Haute-Yamaska	645
Lajemmerais	665
La Rivière-du-Nord	684
L'Assomption	676
Laval	670
La Vallée-du-Richelieu	635
Le Bas-Richelieu	660
Le Haut-Richelieu	610
Le Haut-Saint-Laurent	620
Les Jardins-de-Napierville	615
Les Laurentides	689
Les Maskoutains	655
Les Moulins	674
Les Pays-d'en-Haut	687
Matawinie	690
Mirabel	672
Montcalm	682
Roussillon	632
Rouville	640
Thérèse-De Blainville	673
Vaudreuil-Soulanges	628
Antoine-Labelle	750
La Vallée-de-la-Gatineau	730
Papineau	710
Pontiac	740
Abitibi	850
Abitibi-Ouest	890
Rouyn-Noranda	820
Témiscamingue	810
Vallée-de-l'Or	830
Caniapiscau	990
La Haute-Côte-Nord	940
Manicouagan	930
Minganie	910
Sept-Rivières	920

Le Québec d'aujourd'hui compte 10 régions administratives, soit : la région 01-Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, la région 02-Saguenay-Lac Saint-Jean, la région 03-Québec, la région 04-Mauricie-Bois-Francs, la région 05-Estrie, la région 06-Montréal, la région 07-Outaouais, la région 08-Abitibi-Témiscamingue, la région 09-Côte-Nord et la région 10-Nouveau-Québec. Adoptée en 1966, cette division du territoire est devenue, en plusieurs endroits, une région socio-économique significative même si, à l'origine, elle répondait uniquement aux préoccupations de l'administration provinciale de rapprocher ses services de la population sur l'ensemble du territoire.

À l'intérieur de ces grandes régions fonctionnelles, on retrouve 95 municipalités régionales de comté (MRC) et 3 communautés urbaines et régionale, soit la Communauté urbaine de Montréal (CUM), de Québec (CUQ), et la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO).

La délimitation des MRC s'est réalisée selon la notion de région d'appartenance. De façon générale, on peut croire que la région d'appartenance peut tout aussi bien être son quartier, sa paroisse, son village, sa ville, que sa municipalité régionale de comté, sa communauté urbaine ou régionale, ou le Québec tout entier. Le trait commun de ces régions d'appartenance est d'avoir des racines géographiques et historiques. Cela peut se traduire par des expressions propres à un coin de pays, à un accent donné ou même à des recettes culinaires particulières.

Même s'il s'agit d'une notion relativement imprécise, la région d'appartenance fait appel à des réalités concrètes reposant sur des gestes que l'on pose et des activités que l'on réalise. Lors de la mise en place des municipalités régionales de comté, les élus municipaux, la population et les organismes du milieu ont été amenés à réfléchir à cette question lors d'une vaste consultation.

Plusieurs critères ont servi à délimiter le territoire d'une municipalité régionale de comté ; les caractéristiques physiques et humaines de la région, les échanges de services entre les municipalités (ex. : entente intermunicipale pour la protection contre l'incendie), la présence d'une ville importante offrant divers biens et services aux petites localités environnantes, une région où le citoyen s'identifie tant par sa vie sociale (parents, amis, loisirs) que pour les services dont il a besoin (commerces, hôpital, banque, école). La MRC est en fin de compte une région à l'intérieur de laquelle on circule et vit tous les jours.

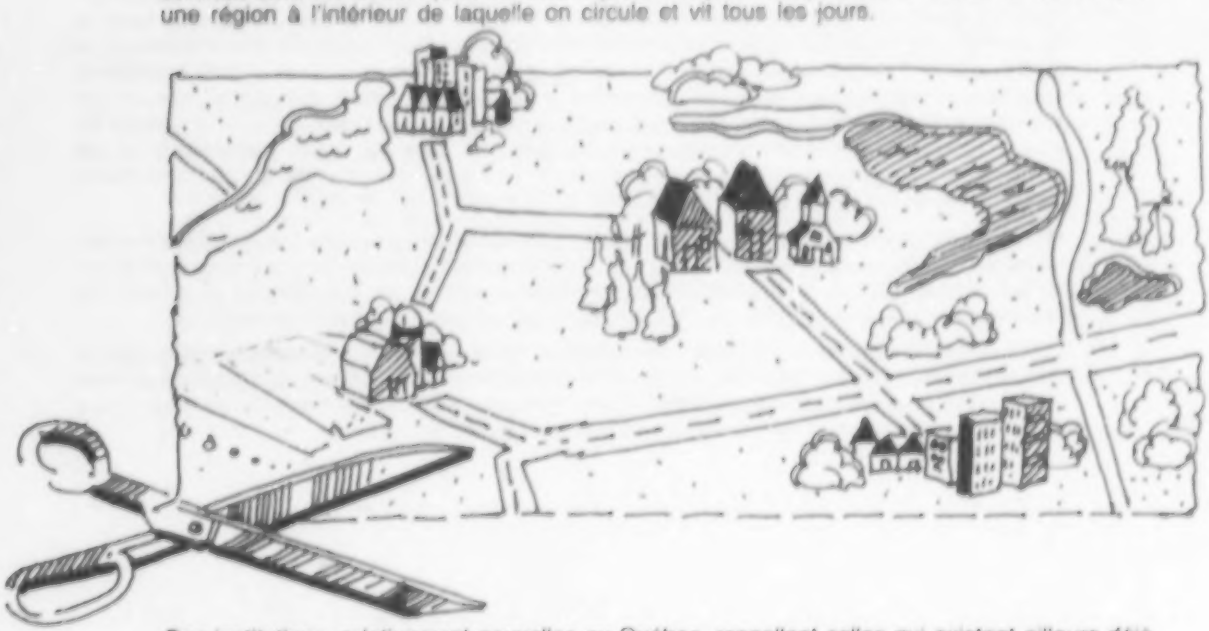

Ces institutions, relativement nouvelles au Québec, rappellent celles qui existent ailleurs déjà depuis quelques temps, dont les regional municipalities en Ontario. Toutes regroupent le territoire de plusieurs municipalités d'une même région dans le but de solutionner des problèmes communs (ex. : voirie intermunicipale, entretien des cours d'eau et des ponts ...). Ici, le mandat premier des MRC est l'aménagement du territoire.

C'est par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, entrée en vigueur le 12 décembre 1979, que sont nées les municipalités régionales de comté (MRC). Ces institutions succèdent aux anciens comtés municipaux où ne participaient que les municipalités rurales. Datant de 1855, les 71 comtés municipaux se devaient de résoudre certains problèmes affectant plusieurs municipalités rurales. La loi de 1855 établissait les fondations sur lesquelles repose encore de nos jours notre régime municipal.

Par ailleurs, les communautés urbaines et régionale existent depuis un peu plus longtemps que les MRC ; elles ont été créées en 1969, et sont régies chacune par une loi particulière : il y a la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, la Loi sur la Communauté urbaine de Québec et la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais [14].

1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

La MRC est administrée par un conseil composé des maires de chacune des municipalités qui en fait partie. Parfois, en plus du maire, il peut y avoir un ou plusieurs représentants additionnels, choisis parmi les conseillers municipaux. Le conseil élit un préfet parmi les maires, comme chef du conseil de la MRC, pour une durée de 2 ans. Le conseil se réunit au moins une fois tous les 2 mois. Les séances du conseil se tiennent au chef-lieu de la MRC et sont publiques.

Le mandat premier attribué au conseil de la municipalité régionale de comté est de décider de l'utilisation de son territoire en adoptant un schéma d'aménagement.

Le schéma d'aménagement est un instrument de planification constitué de documents écrits, graphiques et cartographiques décrivant les grandes orientations d'aménagement du territoire d'une région. À partir des besoins de la population, des possiblités et des contraintes du milieu, on dresse un plan permettant de prévoir comment on utilisera dans le futur le territoire de la région.

Un schéma d'aménagement peut indiquer par exemple que tous les équipements et infrastructures régionaux (CLSC, aéroport, aréna, école, bureaux gouvernementaux) seront, dans le futur, implantés dans les municipalités identifiées comme pôles régionaux afin d'améliorer et de rentabiliser l'utilisation des services et des équipements intermunicipaux. Il peut également identifier et mettre en valeur des territoires présentant un intérêt historique, culturel ou écologique régional. Par exemple, il peut s'agir de préserver de la démolition et de mettre en valeur un vieux centre-ville représentant l'architecture type, la façon d'aménager et de construire d'une certaine époque dans la région. Il peut aussi identifier des zones d'inondation où la construction sera interdite par mesure de sécurité publique, etc.

Le schéma d'aménagement est donc un outil de base servant de guide aux actions d'aménagement et de développement d'une région. Une fois adopté, il devient une sorte de contrat qui lie les municipalités de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale et le gouvernement du Québec dans leurs interventions d'aménagement.

Outre la responsabilité d'aménager son territoire, le conseil de la municipalité régionale de comté possède tous les pouvoirs des anciens comtés municipaux, soit la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités rurales, la réglementation des chemins, ponts et cours d'eau et l'administration des territoires non organisés en municipalité.

[14] Les Communautés urbaines de Montréal et de Québec regroupent uniquement des municipalités urbaines alors que la Communauté régionale de l'Outaouais regroupe des municipalités urbaines et rurales.

Le portrait de chacune des municipalités régionales de comté est assez varié :

- La superficie d'une MRC peut aller de 191 km² (la MRC de l'Île d'Orléans de la région administrative 03) jusqu'à 128120 km² (la MRC de Minganie de la région administrative 09) ;
- En moyenne, les MRC regroupent 15 municipalités, mais ce chiffre peut varier de 1 (la MRC de Laval et la MRC de Mirabel de la région administrative 06) à 32 (la MRC d'Arthabaska de la région administrative 04) ;
- La population moyenne étant de 32000 habitants par municipalité régionale de comté, la plus populeuse est la municipalité régionale de comté de Laval avec 262300 habitants.

2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET RESPONSABILITÉS DES COMMUNAUTÉS URBAINES OU RÉGIONALE

L'organisation administrative et les pouvoirs des communautés urbaines diffèrent sur certains points de ceux des MRC. Chacune d'elles a un mode de fonctionnement différent ainsi que des compétences particulières. Toutefois, tout comme pour les MRC, les communautés ont la responsabilité d'élaborer un schéma d'aménagement de leur territoire. Elles peuvent intervenir également dans plusieurs autres champs de compétence, tels que l'environnement, le transport en commun et le développement économique.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

La Communauté urbaine de Montréal regroupe 29 municipalités dont 27 sur l'Île-de-Montréal. Les deux autres sont l'Île-Dorval et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Le territoire de la Communauté urbaine de Montréal compte près de 500km² et en 1986 sa population était de 1 741 936.

Le conseil de la Communauté urbaine de Montréal est formé du maire et de 54 conseillers de la Ville de Montréal, et d'un délégué des 28 autres municipalités membres de la Communauté urbaine.

Le président et le vice-président du conseil de la Communauté urbaine de Montréal sont élus parmi les membres du conseil pour un mandat de quatre ans ; l'un d'eux doit provenir de la Ville de Montréal et l'autre des municipalités membres.

Autour du conseil de la CUM se greffent le comité exécutif et cinq commissions permanentes[1]. Le comité exécutif est responsable de l'administration des affaires courantes. Il se compose de 13 membres, soit le président du comité exécutif, le président et le vice-président du conseil de la Communauté urbaine et le président et le vice-président de chacune des cinq commissions permanentes du conseil. L'ensemble de ces membres doit provenir autant de la Ville de Montréal que des municipalités de banlieue. La personne choisie comme président de ce comité exécutif assume ce mandat pour une durée de 4 ans. Celui-ci est élu parmi les membres du conseil de la communauté et doit démissionner de son poste de membre du conseil d'une municipalité avant d'entrer en fonction.

[1] Les commissions permanentes du conseil de la Communauté urbaine de Montréal sont : la Commission de l'aménagement, de l'environnement, de l'évaluation et des finances, de la sécurité publique et celle du transport en commun.

La Communauté urbaine de Montréal exerce sa compétence dans les domaines suivants:

- évaluation foncière;
- assainissement de l'air et inspection des aliments;
- assainissement des eaux;
- recyclage des déchets;
- transport métropolitain (la STCUM, la construction du métro);
- aménagement du territoire (le schéma d'aménagement de la CUM a été adopté en août 1986);
- promotion économique (l'Office de l'expansion économique);
- sécurité publique (service de police);
- Conseil des arts (aide financière et technique dans les secteurs de la danse, de la musique, du théâtre, etc.)

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

La Communauté urbaine de Québec couvre la rive nord de la région métropolitaine de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures à Beauport. Cette communauté est constituée de 13 municipalités, totalisant une superficie de 544 km² et une population de 457600 en 1986.

Le conseil de la Communauté urbaine de Québec est formé des maires des municipalités membres. De plus, chaque municipalité possédant une population de plus de 30000 habitants a droit à un représentant supplémentaire par tranche excédentaire de 15000 habitants. Le conseil de la CUQ élit un président et un vice-président. Le comité exécutif, composé de 9 membres, est responsable de l'administration des affaires courantes.

La Communauté urbaine de Québec exerce sa compétence dans les domaines suivants:

- évaluation foncière;
- aménagement du territoire, (le schéma d'aménagement de la CUQ est entré en vigueur le 2 octobre 1985);
- promotion touristique et industrielle;
- transport en commun (C.T.C.U.Q.);
- épuration des eaux;
- gestion et l'opération de l'usine d'incinération des déchets solides.

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

La Communauté régionale de l'Outaouais comprend 11 municipalités dont la ville de Hull. Son territoire est beaucoup plus étendu que celui de la CUM ou de la CUQ mais il est en grande partie rural. Sa superficie couvre 2432 km² et regroupe une population de 194 180 en 1986.

Le conseil de la CRO se compose du maire et de trois conseillers de la Ville de Hull, du maire et de trois conseillers de la Ville de Gatineau, du maire et d'un conseiller de la Ville d'Aylmer, et du maire de chacune des autres municipalités membres.

L'actuel président du conseil de la CRO est nommé par le ministère des Affaires municipales, et son successeur sera choisi parmi les membres du conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais.

La CRO exerce sa compétence dans les domaines suivants:

- évaluation foncière;
- établissement de systèmes intermunicipaux d'eau potable et d'égouts;
- enlèvement des ordures;
- aménagement du territoire (la CRO a adopté un schéma d'aménagement pour son territoire en 1977).

3. ORGANISATION PHYSIQUE D'UNE RÉGION

Plusieurs facteurs ont contribué à structurer l'espace québécois: les facteurs sociaux et politiques (la colonisation française, anglaise, la construction du chemin de fer, l'urbanisation), les facteurs environnementaux (le relief, l'hydrographie, le climat), les facteurs économiques (la présence de ressources, l'industrialisation).

Tous ces facteurs ont marqué l'organisation physique de chacune des régions du Québec. Pour bien comprendre le développement, la structure, la forme et l'organisation socio-économique d'une région, il s'agit d'observer la présence de tous ces éléments, qu'ils soient naturels ou humains.

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Le territoire de chaque région abrite un patrimoine diversifié que les grandes étapes de la colonisation ont laissé derrière elles. Les personnages et les événements qui ont marqué son histoire, les vestiges archéologiques, les bâtiments anciens et les paysages traditionels constituent en ce sens une richesse indéniable.

De façon générale, au Québec, l'occupation du territoire a été marquée par l'arrivée des premiers colons et, bien avant, par la présence des Amérindiens.

1. Le Québec était peuplé par 3 grandes familles linguistiques regroupant une dizaine de nations, il s'agit des:

- **Algonquiens**: les Micmacs (Baie des Chaleurs), les Montagnais (Côte-Nord, Lac St-Jean), les Attikameks (Mauricie), les Abénaquis (rivière Saint-François et Bécancour), les Cris (Baie-James), les Naskapis (Schefferville), les Algonquins (Nord ouest québécois, nord de l'Outaouais).
- **Iroquoïens**: les Mohawks (sud de Montréal), les Hurons (Loretteville).
- **Inuit**.

2. Entre 1608 et 1763, soit durant le régime français, environ 230 seigneuries seront concédées.

3. Entre 1783 et 1854, soit la période de la présence anglaise, en particulier après l'arrivée des loyalistes, l'occupation des terres se traduit par l'implantation du mode de division des terres appelé canton ou township.

4. Après 1840, une nouvelle période de colonisation s'ouvre avec le développement de nouveaux territoires au Québec: Lac Saint-Jean (1842), Mauricie (1852), Témiscamingue (1883), Côte-Nord et Nouveau-Québec (1950).

POPULATION

La population québécoise est majoritairement francophone et urbaine (près de 80 %). Cependant, elle comprend une minorité anglophone de même qu'un pourcentage relativement important de Néo-Québécois. Dans certaines régions du Québec, la présence de communautés culturelles est particulièrement importante. C'est le cas, par exemple, du territoire de la Communauté urbaine de Montréal. La présence de ces communautés marque l'espace physique d'une région et leur apport contribue de façon importante à l'évolution du Québec. En effet, on les retrouve dans une multitude de domaines comme l'industrie, le sport, le commerce, la restauration, la musique, etc. Dans notre environnement immédiat, on peut observer leur présence. Il s'agit de remarquer les types de commerces, les boutiques, les épiceries, les restaurants, les centres communautaires, les bureaux, les cabinets de médecin, ou encore les fêtes de quartier, les marchés extérieurs ...

RELIEF ET RESSOURCES NATURELLES

Le territoire du Québec est caractérisé par trois régions naturelles, soit la partie basse de la vallée du Saint-Laurent, le Bouclier laurentien au nord, et les Appalaches au sud. Les MRC situées en bordure du Saint-Laurent ont un relief constitué de plaines, contrairement à celles qui plus éloignées du fleuve possèdent un relief ponctué de plateaux, de montagnes ou de massifs. Ces caractéristiques physiques ont influencé le développement économique et le mode d'urbanisation au Québec. Par exemple, la qualité des sols ainsi que les conditions climatiques favorables dans la plaine du Saint-Laurent plutôt que dans les régions montagneuses, ont permis une exploitation intensive de terres à des fins agricoles. D'autre part, l'économie des régions situées dans les plateaux laurentiens et appalachiens a été basée sur la coupe de bois et l'exploitation minière.

HYDROGRAPHIE

Que l'on prenne n'importe quel pays et qu'on y situe sur une carte ses principaux centres de population, et on aura tracé en même temps son réseau hydrographique principal. Au Québec, le réseau hydrographique a joué un rôle essentiel dans le développement des régions. Dès le début de l'implantation européenne, les cours d'eau (le Saint-Laurent et ses affluents, les rivières Outaouais, Richelieu, Chaudière, etc.) ont formé des voies d'accès privilégiées. Par la suite, les cours d'eau ont servi à transporter les matières premières (bois, minerai), de même que la force motrice de l'eau a été utilisée pour transformer ces matières. Plusieurs villes sont nées ainsi, les plus importantes étant Montréal et Québec.

STRUCTURE URBAINE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Outre les cours d'eau qui ont servi de voies d'entrée au Québec, l'amélioration des moyens de communication a favorisé la croissance des villes en facilitant les échanges entre les régions agricoles ou industrielles et les marchés urbains.

Des villes sont nées de la présence de matières premières, d'autres se sont développées par l'activité industrielle qu'elles exerçaient ou encore par les services qu'elles offraient. La structure urbaine du Québec repose ainsi sur une série de centres plus ou moins importants exerçant chacun une influence sur un territoire voisin : on parle de pôle d'attraction régional, de centre de services. Le rayonnement d'un tel centre repose sur ses équipements en industries, commerces et services permettant de desservir la population d'une zone plus ou moins vaste.

Chaque région du Québec connaît ainsi un dynamisme qui lui est propre. Toutefois, l'on peut déjà caractériser certaines villes du Québec comme suit :

- La métropole, Montréal, a un rôle de premier plan dans le secteur tertiaire en général ainsi que dans des domaines spécifiques comme le commerce en gros, la finance et l'assurance, les transports, les communications, les services aux entreprises et les bureaux des gouvernements étrangers ; elle constitue le coeur économique du Québec et regroupe plus de la moitié de la population québécoise ;
- la capitale, Québec, le siège du gouvernement provincial.
- le groupe des sept villes de la couronne de Montréal, soit Saint-Jérôme, Joliette, Sorel, Saint-Hyacinthe, Granby, Saint-Jean et Valleyfield, dont le développement est relié étroitement à celui de Montréal ;
- les agglomérations principalement d'administration publique ; Hull ;
- les agglomérations principalement industrielles et aussi à fonction régionale comme Sherbrooke, Trois-Rivières et Drummondville ;
- les villes à fonction purement régionale comme Rimouski, Rivière-du-Loup ;
- les villes reliées à l'exploitation des richesses naturelles comme Thetford Mines, Rouyn-Noranda, Val d'Or et Murdochville qui sont des villes minières ; des villes où l'on transforme la matière première dont Jonquière, Shawinigan, Baie-Comeau et Sept-Îles.

ANNEXE

L'ORIGINE DES TOPONYMES DES COMMUNAUTÉS URBAINES OU RÉGIONALE ET DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

Les toponymes de la communauté régionale de l'Outaouais et des communautés urbaines de Montréal et de Québec sont présentés au tout début du document. Suivent les toponymes des quatre-vingt quinze (95) municipalités régionales de comté qui sont présentés par ordre alphabétique.

Toutes ces informations proviennent de la Commission de toponymie du Québec.

Le code géographique de la municipalité régionale de comté, attribué par le Bureau de la statistique du Québec, est indiqué entre parenthèses. Ce code est formé de trois (3) chiffres, le premier correspondant à la région administrative; les deux derniers chiffres identifient la municipalité régionale de comté proprement dite.

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

Les « Outaouais » ou « Cheveux relevés » utilisaient fréquemment ce grand cours d'eau pour faire leur commerce et la traite des fourrures.

Entre sa source au **lac Capimitchimaga** et sa décharge dans le **lac des Deux Montagnes**, la rivière des Outaouais parcourt plus de 1 000 kilomètres, dont plus de la moitié entre le Québec et l'Ontario qu'elle sépare. C'est Samuel de Champlain qui, dès 1603, fit la première allusion à ce cours d'eau. En 1610, Étienne Brûlé en fit la première reconnaissance et, en 1613, Champlain en remonta le cours jusqu'à **l'île aux Allumettes** dont il nous laissa même une étonnante description. Parti de **l'île Sainte-Hélène**, le 27 mai, il laisse **l'île aux Allumettes**, le 10 juin, pour rentrer au **Sault-Saint-Louis**.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

On s'entend généralement pour affirmer que le nom de lieu **Montréal** vient de **Mont Royal**, lequel avait été attribué à la colline par Cartier en 1535 : « Nous nommasmes icelle montaigne le mont Royal ». Le passage de la graphie « Mont Royal » à « Montréal » est encore une question non résolue. La forme traduite en italien, au XVI[e] siècle, n'est peut-être pas étrangère à l'apparition de la graphie « Montréal ». Sur son « Plan de Hochelaga » en 1556, le géographe italien Giovanni Battista Ramusio inscrit « Monte Real » pour désigner le mont Royal. Dans sa Cosmographie universelle de tout le monde, l'historiographe François de Belleforest, en 1575, est le premier à faire mention de la forme « Montréal » et il applique de plus ce nom à la localité : « mais approchans de la place de Hochelage,... au milieu de la compaigne est le village, ou Cité royale iointe à vne montaigne cultivée, laquelle ville les Chrestiens appelerent Montreal... ».

Sur sa carte de 1601, Levasseur inscrit « hochelaga » pour le lieu habité et « mont royal » pour la colline. En 1609, Marc Lescarbot indique encore « Hochelaga, ville des Sauvages ».

La carte de Champlain de 1612 donne à la montagne le nom de « Montréal ». Le nom a par la suite servi à désigner l'île puisqu'en 1632 celui-ci écrit deux fois « Isle de Montreal au sault Sainct Louys ». Les **Relations des Jésuites** n'emploient pas ce nom avant 1638. Cette année-là, il est précisé : « L'autre c'est la grande Isle, nommée de Mont-Real ». **La Relation** de 1641 parle de « l'isle de Montreal » alors que deux ans plus tard, le père Vimont écrit : « depuis cette Rivière iusques à Montreal, douze autres lieus ». La carte de Bourdon (1641) montre « abitation du Montreal » et celle de Boisseau (1643) parle du Sault de Montreal ».

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

Ce nom de lieu, d'abord orthographié « quebecq », apparaît dès 1601 sur la carte de Levasseur. Samuel de Champlain utilise la forme « Quebec » dès 1603, bien que parfois il orthographie par la suite ce nom de lieu « Quebecq » et « Kebec ». Cependant, c'est la graphie « Quebec » que Champlain a le plus souvent utilisée. Ce toponyme est d'origine amérindienne. L'historien C.-H. Laverdière, au XIX[e] siècle, affirme que : « Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot Kebec ou Kepec signifie rétrécissement ». Samuel de Champlain précisait d'ailleurs en 1613 : « Je cherchay lieu propre pour nostre habitation : mais je n'en peus trouver de plus commode, ny mieux scitué que la pointe de Quebec, ainsi appelé des Sauvages... ».

ABITIBI (850)

Cette dénomination récupère une grande partie du comté municipal du même nom. Abitibi est un mot amérindien qui se traduit par : « eau mitoyenne ». Les racines sont **abita** pour « la moitié » et **bi** pour nipi « eau ». Le Lac Abitibi se retrouve dans la région du même nom soit à la hauteur des terres et à la ligne de partage des eaux. En 1660, la Relation des Jésuites mentionne la nation des **Outabitibek**. La carte de Jaillot en 1685 indique le lac des **Tabitibis**. Par la suite, ce toponyme est présenté sous différentes graphies dont **Abitibis** (1760), **Abbitibbe** (1807) et **Abbitibi** (1870) pour identifier le lac Abitibi.

ABITIBI-OUEST (890)

Cette désignation recouvre la partie ouest de la circonscription électorale. Le point cardinal a été ajouté pour la distinguer de la municipalité régionale de comté d'Abitibi. Voir Abitibi pour l'origine du toponyme.

ACTON (650)

Cette désignation tire son origine des dénominations de quatre municipalités soit Acton-Vale, Saint-André-d'Acton, Saint-Nazaire-d'Acton et Saint-Théodore-d'Acton. De plus, le canton du même nom se retrouve entièrement dans ce nouveau découpage administratif. Acton est la désignation d'une ville du comté de Middlesex en Angleterre. Ce mot vient de **Oaktontown** signifiant « ville des chênes ».

ANTOINE-LABELLE (750)

Cette désignation se veut un hommage à l'abbé Antoine Labelle (1834-1891), curé colonisateur dans les Pays-d'en-Haut. Il fut considéré à juste titre comme le « roi du Nord ». En plus de sa charge ecclésiastique, il a été assistant commissaire du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation dans le gouvernement d'Honoré Mercier de 1888 à 1891.

ARGENTEUIL (686)

La municipalité régionale de comté reprend la désignation de l'ancien comté municipal d'Argenteuil. L'apparition de ce toponyme remonte à la concession de la seigneurie de Charles-Joseph d'Ailleboust, sieur des Musseaux (1624-1700) le 15 juin 1682. En 1697, il vend sa seigneurie à son fils Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil. Argenteuil est un petit bourg dans l'Yvonne en Champagne

ARTHABASKA (410)
Le territoire de cette municipalité régionale de comté récupère la plus grande partie du comté municipal d'Arthabaska. Ce toponyme est un mot d'origine Algonquine signifiant « il y a des roseaux », dont le racines dont **Ayaw** « il y a », **Ack**, « roseaux, joncs, foin ». Certains estiment que le terme provient de **Athapaw** ou **Avapaw**, « sorte de joncs » **Ska**, qui marque l'idée d'abondance. Malgré les différences de racine, nous retrouvons la même valeur significative, soit la présence de joncs.

AVIGNON (110)
Ce nom provient de la ville française du même nom. De ce lieu seraient originaires plusieurs Acadiens établis sur le territoire de cette municipalité régionale de comté, après leur déportation en 1755. Cette désignation constitue un élément important du patrimoine local.

Avignon serait un anthroponyme latin soit Avennius.

BEAUCE-SARTIGAN (340)
Cette désignation composée s'identifie à la région où se retrouve cette municipalité régionale de comté. La **Beauce** est connu originellement dès 1739 sous l'appellation de la Nouvelle-Beauce. Elle rappellerait la fertilité des sols de cette région qui a fourni plusieurs colons à la Nouvelle-France. **Sartigan** est d'origine amérindienne et signifie « rivière ombreuse ». Ce mot serait une déformation de **Méchatigan**. Ce nom identifiait la rivière Chaudière. Selon J.E. Roy, la forêt à l'entrée de la région du côté de Lévis s'appelait « bois de Sartigan ».

BEAUHARNOIS-SALABERRY (625)
Cette dénomination se veut un compromis entre le nom du comté municipal de **Beauharnois** et les autorités de la plus importante ville de la municipalité régionale de comté soit **Salaberry-de-Valleyfield**. Beauharnois fait référence à une ville, à un barrage et au canal de ce nom qui traverse le territoire de la nouvelle division administrative. En 1729, Claude de Beauharnois et son frère, le marquis Charles de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France reçoivent ce fief du roi de France.

Salaberry, tout en étant la première partie du nom de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, rappelle le héros de la bataille de Châteauguay en 1812 soit Charles-Michel Irumberry de Salaberry qui bloqua l'avance de l'armée américaine.

BÉCANCOUR (425)
Cette municipalité régionale de comté reprend le nom de la ville de Bécancour. Elle a été désignée en l'honneur de Pierre Robineau, sieur de Bécancour (1626-1699), premier grand voyer de la Nouvelle-France. Selon le père Le Jeune, Becquincourt est un bourg de la Somme (Picardie).

BELLECHASSE (360)
Cette municipalité régionale de comté reprend le nom du comté municipal dont elle récupère la majorité de son territoire. Dès 1632, ce nom est mentionné sur une carte de Champlain sous la forme de l'« Isle de Chasse » qui deviendra l'« Isle de Bellechasse ». Par la suite, cette désignation fut attribuée localement à la seigneurie de Berthier. Elle rappelle très certainement à l'origine les excellentes chasses que les habitants de Québec faisaient sur la rive sud du Saint-Laurent.

BONAVENTURE (120)
Ce nom titre son origine de celui du comté municipal de Bonaventure. Ce toponyme se serait imposé dès la fin du XVI[e] siècle. Les auteurs ont vite établi un lien avec celui du navire baptisé Bonaventure qui a sillonné le golfe du Saint-Laurent lors d'une expédition de pêche en 1591. En 1601, Levasseur retient le toponyme **bonne aventure** pour désigner l'île de ce nom. En 1603, Champlain écrit : « une autre isle... qui s'appelle l'isle de Bonne-adventure ». Malgré ces faits faut-il conclure que le nom du navire est à l'origine de la dénomination de l'île?

BROME-MISSISQUOI (600)
Cette dénomination se veut un rapprochement entre celles des deux comtés municipaux et de celle de la circonscription électorale.

Brome tire son nom du canton, Isaïe Nantais rapporte qu'il fait référence à un village du comté de Suffolk en Angleterre. Cependant Pierre-Georges Roy avance l'hypothèse qu'il pourrait s'agir soit de Richard Brome, auteur comique anglais, soit d'Alexandre Brome, poète anglais, soit de Jacques Brome, voyageur anglais. Cependant, il énonce l'origine possible au village anglais. Eu égard à l'habitude dénominative des cantons dans les régions de colonisation anglaise, nous retenons l'hypothèse première. Quant à Missisquoi, les auteurs divergent d'opinion. Roy mentionne deux possibilités soit celle de « beaucoup de gibier d'eau » et celle de « vieille femme » sans privilégier l'une plus que l'autre. Cependant le père Guimard affirme que ce toponyme est d'origine algonquine et crie et signifie « grosse femme ».

CANIAPISCAU (990)
Le territoire de cette municipalité régionale de comté renferme trois entités de ce nom, soit la localité, la rivière et le lac Caniapiscau. Selon le Père Lemoine, ce toponyme dérive du terme montagnais soit **Kino Apisk an** et du terme cri soit **Kinwapiskau**, qui tous deux peuvent se traduire « il y a un long rocher ».

Par contre, Marguerite Mackenzie attribue le sens de « lac de la pointe brulée ». Cette dernière appellation fait très certainement allusion aux dépôts ferreux de couleur foncée que l'on retrouve en surface à plusieurs endroits dans la région. Compte tenu de ce dernier élément nous sommes portés à privilégier cette dernière signification.

CHAMPLAIN (634)
Cette municipalité régionale de comté comprend les villes de Longueuil, Lemoyne, Greenfield-Park et autres. Elle tire son origine dénominative de la présence du pont Champlain.

CHARLEVOIX (395)
Cette municipalité régionale de comté succède au comté municipal de Charlevoix-Ouest sis dans la région du même nom dont la majeure partie du territoire constitue la nouvelle entité administrative. La désignation de Charlevoix rend hommage au père Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761) auteur de « Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale » publié en 1744.

CHARLEVOIX-EST (398)
Cette municipalité régionale de comté reprend le territoire du comté municipal du même nom. Voir Charlevoix pour l'origine du toponyme.

COATICOOK (530)
Cette municipalité régionale de comté est désignée du nom de la ville et de la rivière principale du territoire. Coaticook est un mot abénaquis et signifie « rivière des Pins ».

D'AUTRAY (678)
D'Autray est le surnom de Jacques Bourdon (1652-1688) qui a reçu de son père, Jean Bourdon, la seigneurie du même nom. Elle est située à l'ouest de la seigneurie Berthier. Il s'est peu occupé de mettre en valeur sa concession. Il s'est davantage préoccupé à d'autres activités soit sa participation à la marine à titre d'officier et à différentes explorations dont celle vers le Mississipi avec Tonty en 1684.

DENIS-RIVERIN (150)
Denis Riverin est étroitement associé à l'histoire de la Gaspésie. En 1686, de retour de La Rochelle, il échoue près de Percé et perd son bâtiment. Les administrateurs de la Nouvelle-France lui permettent de se relever de cette mésaventure par différentes concessions de postes de pêche. En 1688, **l'Anse de la rivière Cap-Chat** et la rivière **Sainte-Anne** lui sont concédées. L'année suivante, on lui accorde la **rivière Madeleine**.

Pendant une quinzaine d'années, une bonne partie de ces activités halieutiques se dérouleront sur les côtes gaspésiennes.

Denis Riverin est né à Tours vers 1650 et il est décédé vers 1717. En Nouvelle-France, il a occupé différentes fonctions administratives dont celle du secrétaire de l'intendant Duchesneaux (1675-1680).

DESJARDINS (365)
Cette désignation est tirée de l'histoire locale de la région au sud de Québec. Alphonse Desjardins est identifié aux Caisses populaires Desjardins. Né à Lévis en 1854, il est journaliste, éditeur et commandeur de Saint-Grégoire, distinction pontificale créée par le pape Grégoire XVI. Son oeuvre majeure est celle de la fondation des Caisses populaires en 1900. Il décède le 31 octobre 1920 dans sa ville natale.

DEUX-MONTAGNES (671)
Deux-Montagnes tire son origine de la désignation de l'ancien comté municipal nommé pour rappeler sa proximité du Lac des Deux-Montagnes. Selon Ludger Beauregard, il doit son nom par la présence de deux collines soit celle d'Oka et celle de Rigaud.

DRUMMOND (415)
La désignation de cette municipalité régionale de comté tire son origine de celle du comté municipal dont elle récupère la plus grande partie du territoire. Ce nom rappelle la mémoire de Sir Gordon Drummond (1771-1854). Son nom est associé à l'histoire québécoise pendant quelques années. En 1808, il est rattaché à l'état-major des forces au Canada jusqu'en 1811. De 1813 à 1815, il est administrateur du Haut-Canada et, de 1814 à 1815 du Bas-Canada.

FRANCHEVILLE (435)
Cette municipalité régionale de comté englobe le territoire initial des forges du **Saint**-Maurice fondées par Maurice Poulin de Francheville (1692-1733). Toute sa vie fut liée au commerce de la fourrure à titre d'associé ou de représentant. Cependant, sa réalisation la plus remarquable fut le début d'exploitation d'un gisement de fer dans sa seigneurie. Son décès prématuré entraîne un ralentissement des opérations, malgré les efforts de sa femme Thérèse de Couagne. En 1735, François-Étienne Cugnet prendra la relève.

JOLIETTE (680)
Le nom de cette municipalité régionale de comté reprend celui de la ville de **Joliette** désignée en l'honneur de son fondateur Barthélémy Joliet (1789-1850), nom qu'il signe Joliette. Ce dernier avait projeté l'établissement d'un village industriel et, de ce fait, la municipalité porta le nom de **L'Industrie** avant 1863.

KAMOURASKA (320)
La municipalité régionale de comté de Kamouraska tire son nom du comté municipal dont elle reprend presque tout le territoire. Elle identifie, de plus, plusieurs entités administratives et naturelles dans la région. Ce mot est d'origine amérindienne et signifie « il y a des joncs ».

LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (390)
La Côte-de-Beaupré est le nom identifiant le territoire en bordure du **Saint-Laurent** entre la **chute de Montmorency** et **Saint-Joachim**. Le toponyme **Beaupré** remonte au XVII[e] siècle. Le père Le Jeune affirme que ce nom rappelle les excellentes prairies de la région.

LA CÔTE-DE-GASPÉ (140)
Côte-de-Gaspé est un ancien toponyme désignant le littoral de la péninsule gaspésienne. Dans son « Dictionnaire jersiais-français », Le Maistre précise que ce toponyme est souvent utilisé sous la forme abrégée **La Côte**. Il ajoute que la **côte de la Gaspésie** comprend les côtes nord-est, est, et toute celle au sud de la péninsule. Par extension, cette appellation désigne les côtes de Terre-Neuve. Pendant plusieurs générations jusqu'au début du XX[e] siècle, les pêcheurs jersiais sont venus pêcher la morue en Gaspésie.

Le toponyme « Gaspé » possède une origine plutôt confuse. Certains auteurs en associent le nom à une ville du royaume d'Aragon, transposé ici par des pêcheurs espagnols au XVI[e] siècle. D'autres sont tentés de faire un rapprochement avec Gaspard Corte Real qui aurait voulu laisser trace de son prénom sur cette terre qu'il visita vers 1500. D'autres, enfin, épousent la thèse du père Pacifique pour qui « Gaspé » serait une déformation du mot « gespeg » signifiant « bout, fin, extrémité » chez les Micmacs.

LAC-SAINT-JEAN-EST (230)
Ce nom provient de celui du comté municipal dont la municipalité régionale de comté récupère la presque totalité du territoire. Lac-Saint-Jean-Est est marqué par la présence du lac dont la désignation rappelle la mémoire du premier explorateur de cette nappe d'eau et du fondateur des missions de la région, le Père Jean De Quen (1603-1659). En montagnais, ce lac est connu sous l'appellation **Piékouagami** qui signifie « lac plat ». Le point cardinal **Est** est ajouté pour la distinguer de la municipalité régionale de comté voisine.

LA HAUTE-CÔTE-NORD (940)
Ce nom identifie une sous-région de la Côte-Nord. Cependant, il soulève le problème des limites. Selon la Commission de toponymie, elles se situent entre Tadoussac et Sept-Îles. Par contre, Louis-Émond Hamelin prétend qu'elles se restreindraient entre Tadoussac et la rivière Betsiamites, ce qui correspond au territoire côtier de cette municipalité régionale de comté.

LA HAUTE-YAMASKA (645)
La Haute-Yamaska est située dans la zone du cours supérieur de la rivière Yamaska. Elle traverse **Bromont** La Yamaska Nord coule dans Saint-Alphonse-de-Granby, Granby (municipalité de comté, Granby, (ville), Shefford, etc.).

Yamaska, terme d'origine amérindienne, pose certains problèmes. Cependant, la plupart des auteurs s'entendent sur l'idée de foin, de jonc et de savane. Pierre-Georges Roy et le père Guinard traduisent ce terme par « il y a beaucoup de foin, de jonc ». Il pousserait à l'embouchure de la rivière un foin d'une longueur de un mètre soixante-quinze.

LA JACQUES-CARTIER (380)
Cette désignation a été inspirée par la présence de la rivière Jacques-Cartier qui traverse le territoire de cette municipalité régionale de comté d'est en ouest. Ce toponyme est mentionné une première fois dans la relation de 1632 de Champlain. Elle rappelle la mémoire du premier explorateur français du Saint-Laurent, Jacques-Cartier (1491-1557)
À ce titre, il effectue trois voyages en Amérique soit en 1534, 1535-1536 et en 1541-1542. Certains historiens ont prétendu à tort que cette rivière aurait été désignée sous le nom de Sainte-Croix.

LAJEMMERAIS (665)
Ce nom rappelle la mémoire de Marie-Marguerite Dufrost de Lajammerais (1701-1771) souvent orthographié La Jammerais. Cette femme est aussi connue sous le nom de Marguerite d'Youville. Elle est la fondatrice de la communauté des Soeurs Grises de la Charité de l'hôpital Général de Montréal. Elle est née à Varennes et y a séjourné jusqu'en 1721, sauf durant ses études chez les Ursulines à Québec.

LA MATAPÉDIA (170)
Cette municipalité régionale de comté reprend le nom de l'entité hydrographique majeure du territoire soit la rivière Matapédia. Ce toponyme d'origine amérindienne est consigné dans les documents dès le XVII[e] siècle.
Matapédia signifie « jonction de rivières » et se veut l'évolution d'un mot micmac. Les racines sont **mata** « jonction » et **pegiag** « rivière ».

L'AMIANTE (345)
Cette désignation rappelle la présence d'une ressource naturelle importante dans la région soit l'amiante. Depuis les environs de 1880, cette richesse assure aux populations locales des retombées économiques très appréciables tant au niveau des emplois immédiatement reliés au travail minier qu'aux autres secteurs commerciaux.

LA MITIS (180)
La désignation de cette municipalité régionale de comté s'inspire de celle de la **rivière Mitis.** Elle identifie de plus toute une série d'entités dont un lac, une pointe, une baie. Ce toponyme est déjà connu en 1675 lorsque Jean-Baptiste Peiras se voit accorder un territoire en fief et seigneurie pour la pêche à l'embouchure de la **rivière Mitis**. Il est d'origine micmac et signifie « bouleau ».

LA NOUVELLE-BEAUCE (355)
Nouvelle-Beauce est un toponyme remontant au Régime français pour identifier la partie habitée de la vallée de la Chaudière. Le nom rappelle ce petit coin de la France, célèbre par la fertilité de ses terres, qui porte le nom de Beauce et, qui a fourni plusieurs colons au Québec.

LA RIVIÈRE-DU-NORD (684)
La Rivière-du-Nord tire sa désignation de la présence d'une rivière du même nom.

L'ASSOMPTION (676)
Cette municipalité régionale de comté reprend la majorité du territoire du comté municipal de L'Assomption et elle coïncide exactement avec les limites de la circonscription électorale du même nom. Il tire son origine de la fondation de la paroisse de Saint-Pierre-du-Portage-de-L'Assomption, le 29 juin 1724. Très tôt, **L'Assomption** s'impose. La municipalité est située en partie dans les seigneuries de L'Assomption et de Saint-Sulpice.

LAVAL (670)
Ce nom rappelle la mémoire de François de Montmorency Laval, premier évêque de Québec qui pris possession de l'île Jésus en 1675. Lorsque les 14 municipalités de cette île se fusionnèrent en 1965, la nouvelle ville pris le nom de Laval qui se trouvait alors à englober Laval-des-Rapides, Laval-sur-le-Lac et Laval-Ouest.

LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (730)
Malgré le fait que cette municipalité régionale de comté ne soit située que dans la partie nord de la rivière Gatineau, la Vallée-de-la-Gatineau identifie les terres qui composent le bassin de la rivière Gatineau. Cette désignation, selon une hypothèse, rappelle soit la mémoire du fameux traitant de la deuxième demie du XVII[e] siècle, Nicolas Gatineau, peut-être se noya-t-il dans la Gatineau qui prit son nom (P.G. Roy), soit « Les descendants (de Nicolas Gatineau) qui ont fait la traite des fourrures sur la St-Maurice et probablement sur l'Outaouais ». (J. White)

LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (635)
La Vallée-du-Richelieu est l'accident géographique naturel le plus marquant du paysage de la municipalité régionale de comté de ce nom. En 1642, Montmagny avait bâti un fort à l'embouchure de cette rivière et l'avait nommé Richelieu en l'honneur du ministre, le cardinal Richelieu. Ce nom s'est étendu à la rivière et par la suite aux terres riveraines.

LE BAS-RICHELIEU (660)
Ce nom désigne en premier lieu le cours inférieur du Richelieu dont la désignation fut attribuée en 1642 à un fort construit par Montmagny. De là, elle s'est étendue à la rivière.

LE CENTRE-DE-LA-MAURICIE (440)
Cette municipalité régionale de comté est située sur le cours moyen de la rivière Saint-Maurice et par le fait même, dans la zone mitoyenne de la Mauricie, d'où cette appellation, **Le Centre-de-la-Mauricie**. Le régionyme **Mauricie** tire son origine de la désignation de la **rivière Saint-Maurice**, nom attribué en l'honneur de Maurice Poulin de Francheville. Voir Francheville pour l'origine du toponyme.

LE DOMAINE-DU-ROY (240)
Le Domaine-du-Roy est un territoire limité à l'est par la **pointe au Cormorant**, à l'ouest par **La Malbaie**, au nord par la tête du réseau hydrographique du **lac Saint-Jean** et du **fleuve Saint-Laurent** et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Cette désignation veut rappeler ce système économique basé sur la traite des fourrures qui a été abolie en 1821 avec le bail consenti à la compagnie de la Baie d'Hudson après la disparition de la compagnie du Nord-Ouest. Le poste de traite dans les limites de cette municipalité régionale de comté était localisé à Pointe-Bleue.

LE FJORD-DU-SAGUENAY (210)
Cette municipalité régionale de comté tire son origine d'« un phénomène géomorphologique du **Saguenay** » soit le ***fjord du Saguenay***. Le terme « fjord » se définit en soi comme une vallée glaciale envahie par la mer (Commission de terminologie géographique). Selon monsieur Victor Tremblay, il débute au sud de **la baie des Ha! Ha!** et Raoul Blanchard situe le début approximativement au même endroit soit au cap de l'Ouest. Ce mot est d'origine norvégienne.

Les experts ne sont pas unanimes en ce qui a trait à la signification et à l'origine du toponyme Saguenay.

L'hypothèse la plus répandue veut qu'il soit formé de deux éléments amérindiens « saga » et « nipi » rendus par l'expression « eau qui sort » ou « d'où l'eau sort ». Le père Guinard, en 1962, soutient que cet élément du langage montagnais (Saguenay) exprime le possessif appliqué au concept d'embouchure. J.-A. Burgesse est perplexe devant cette dénomination, niant qu'elle soit d'origine montagnaise. Pour Léonidas Larouche, elle n'appartient à aucune des langues autochtones propres à nos régions. Nous présumons que ce vocable est plutôt huron-iroquois, les représentants de cette nation habitant les rives du Saint-Laurent du temps de Cartier.

L'archiviste Pierre-Georges Roy fait mention de quelques autres significations possibles pour ce terme, à savoir « la glace est percée, trouée » ainsi que « débordement ». Telles sont les thèses défendues respectivement par les pères Arnaud et Lemoine.

LE GRANIT (510)
Le Granit rappelle entre autres la présence de plusieurs carrières de cette ressource minéralogique.

LE HAUT-RICHELIEU (610)
Cette municipalité régionale de comté est située au sud du Québec, de part et d'autre du Richelieu soit dans le cours supérieur de cette rivière. Ce nom a été donné en l'honneur d'un ministre de Louis XIII, Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu (1585-1642). En 1642, Montmagny, après la construction du fort à l'embouchure de cette rivière, le nomme Richelieu et, cette dénomination s'est étendue au cours d'eau.

LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS (520)
La désignation de cette municipalité régionale de comté tire son origine de la rivière Saint-François. En effet, le territoire est situé dans le cours supérieur de la rivière. Elle fut originellement dénommée en l'honneur de François de Lauzon, sieur de Liret (ou Lirec), fils aîné de Jean de Lauzon (1584-1666), quatrième gouverneur de la Nouvelle-France (1651-1657). La Compagnie de la Nouvelle-France concédait le 15 janvier 1635 une seigneurie qui débutait à l'embouchure de ce cours d'eau, sur le lac Saint-Pierre et se prolongeait jusqu'au lac Champlain.

LE HAUT-SAINT-LAURENT (620)
Cette dénomination est inspirée par la situation géographique de la nouvelle municipalité régionale de comté au sud-ouest du Québec sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Ce nom est en opposition avec le Bas-Saint-Laurent qui identifie la région entre Rimouski et Gaspé. Le Saint-Laurent qui a déjà été désigné **la Grande Rivière** tire son nom de la dénomination de la baie Saint-Laurent ainsi désignée par Jacques Cartier en 1535. Il a exploré la Baie-St-Laurent le 10 août, jour de la fête du diacre Laurent, martyrisé en l'année 258.

LE HAUT-SAINT-MAURICE (480)
Le nom de cette entité administrative tire son origine de la désignation de la rivière Saint-Maurice et de la localisation de cette municipalité régionale de comté dans son cours supérieur.

La dénomination de ce cours d'eau s'est fixée dès le premier quart du XVIII[e] siècle. L'intendant Bégon, dans un jugement rendu en 1723, écrit que le fief Saint-Maurice, est situé sur la rive ouest de la rivière vulgairement nommée fleuve de Saint-Maurice. Il est probable qu'elle tire son nom de Maurice Poulin de Francheville, qui s'est fait concéder une terre en fief sur la rive droite de la rivière de Trois-Rivières en 1668.

L'ÉRABLE (405)
La désignation de cette municipalité régionale de comté a été inspirée par la présence d'une ressource naturelle importante dans cette région soit l'érable. Depuis des siècles, les Québécois, précédés des Amérindiens ont entaillé les érables qui ont permis le développement d'une véritable production industrielle. L'exploitation de cette eau sucrée est signalée dès 1623 par le père Sagard et en 1663, Pierre Boucher la mentionne à nouveau dans son « Histoire véritable et naturelle des moeurs et production du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada ».

LES BASQUES (310)
Ce nom est emprunté à la dénomination d'une île sise en face de Trois-Pistoles. Cette désignation rappelle, selon Pierre-Georges Roy, l'établissement des Basques dans la région pour l'exploitation des huiles de poisson et surtout pour la traite des pelleteries avec les amérindiens de Tadoussac.

LES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE (370)
Cette désignation s'inspire de celle des **chutes de la Chaudière** à laquelle l'article « la » a été ajouté. Ce toponyme avait été originellement attribué à la **rivière des Etchemins** par Samuel de Champlain en 1603. Cependant, en 1638, le nom de ce cours d'eau est déplacé vers l'ouest et attribué à celui actuellement connu sous le nom de la rivière Chaudière. Cette dernière était identifiée en 1608 sous le nom de **rivière Bruyante**. Donc, il se pourrait que cette nouvelle dénomination en 1638, ne soit pas étrangère à ce nom et à la présence des chutes à l'embouchure de ce cours d'eau.

LES ETCHEMINS (335)
La désignation de cette municipalité régionale de comté fait référence à l'ethnie amérindienne « les Etchemins ». Dès 1603, cette désignation est attribuée à la rivière aujourd'hui connue sous le nom de **Chaudière**. Cependant, en 1638, le nom est déplacé vers l'est.

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (100)
La désignation de la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine provient de celle du comté municipal dont elle reprend l'ensemble du territoire. L'origine de cette dénomination demeure un problème. Les historiens ont longtemps prétendu que ce toponyme **La Madeleine se** voulait un hommage à Madeleine Fontaine, femme de Jean Doublet, premier concessionnaire de cette seigneurie en 1663. Cependant, cette affirmation est vite réfutée. Dès 1632, **La Magdeleine** est inscrit sur la carte de 1632 de Champlain, ce nom identifie **l'île du Havre Aubert**. Il apparaît sur d'autres cartes en 1643, 1656 et 1663. Tenant compte des faits exprimés, nous ne pouvons que maintenir notre interrogation sur les motifs du choix de ce nom par Champlain pour nommer cette île, désignation qui s'est étendue par la suite à l'archipel. Les sources conservent donc ce mystère de l'origine de ce toponyme.

LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE (615)
Cette dénomination tire son origine de deux éléments privilégiés de la municipalité régionale de comté. Premièrement, les nommants ont voulu marquer le secteur agricole par la première partie du nom soit **Les Jardins**. Deuxièmement, **Napierville** établit un lien avec l'histoire du milieu géographique en maintenant l'ancienne désignation du comté municipal qui se retrouve presqu'intégralement à l'intérieur de la nouvelle entité administrative.

Napierville identifie une ville et rappelle la mémoire de Napier-Christie Burton qui devint lieutenant général dans l'armée anglaise. Il donna son premier prénom à la seigneurie obtenue de Gaspart Chaussegros de Lévy par son père, Gabriel Christie.

LES LAURENTIDES (689)
Cette municipalité régionale de comté tire son nom du régionayme Laurentides qui identifie la partie nord de Montréal.

Le toponyme **Laurentides** a été proposé par l'historien François-Xavier Garneau pour identifier la chaîne montagneuse au nord du Saint-Laurent. Il déclare à cet effet « Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu nous lui donnons (ce nom) qui nous paraît bien adapté (à sa) direction parallèle au Saint-Laurent ».

LES MASKOUTAINS (655)
Cette municipalité régionale de comté est désignée **Les Maskoutains** du fait que la rivière Yamaska coule à travers la municipalité et qu'elle est omniprésente dans toutes les sphères de l'administration.

De plus, les habitants de Saint-Hyacinthe portent ce nom. Selon le père Guinard, **Yamaska** est un terme amérindien signifiant « il y a beaucoup de foin, de jonc ».

LES MOULINS (674)
La désignation de cette municipalité régionale de comté tire son origine d'éléments importants du patrimoine bâti, soit la présence de moulins à scie, à corder, à farine et à fouler l'étoffe sur **l'île des Moulins**. Cette entité naturelle fait, elle-même partie de cette nouvelle division administrative.

LES PAYS-D'EN-HAUT (687)
Les Pays-d'en-Haut est un régionyme couramment utilisé pour désigner la contrée nord de Montréal. Cette désignation a été utilisée de tout temps depuis le XVII[e] siècle par les explorateurs et les coureurs des bois. Les oeuvres de Claude-Henri Grignon et du curé Labelle ont largement contribué à sa diffusion.

LE VAL-SAINT-FRANÇOIS (570)
Cette désignation tire son origine d'une entité majeure de la région soit la vallée longeant les rives de la **rivière Saint-François**. Le « val » constitue une expression désignant une région, périphérique à l'entité.

Quant à **Saint-François**, cet élément s'identifie à la rivière du même nom désignée en l'honneur de François de Lauzon, sieur de Lire (1584-1666), quatrième gouverneur de la Nouvelle-France (1651-1657).

L'ÎLE-D'-ORLÉANS (385)
Cette désignation se superpose à celle de l'île d'Orléans qui recoupe les mêmes limites territoriales. En 1535, lors de son premier voyage Jacques-Cartier baptise l'île sous le nom de **Bacchus**. Cette dénomination sera substituée dès 1541 par celle d'Orléans en l'honneur d'Henri II, qui sera roi de France de 1547 à 1559, membre de la famille d'Orléans.

L'ISLET (325)

Le territoire de la municipalité régionale de comté de L'Islet reprend le limites du comté municipal du même nom. L'origine de ce toponyme remonte à la concession des seigneuries de L'Islet-Saint-Jean et de Bonsecours en 1677. On retrouvait dans le Saint-Laurent, à la hauteur de ces seigneuries, un rocher de cent cinquante pieds de large et de quatre arpents de long. Il formait donc une petite île ou un îlet que les gens prononçaient « ilette ». Ce mot a servi à désigner la seigneurie de la veuve Du Tertre. Plus tard, il s'est étendu à la paroisse (1679), au comté municipal et aujourd'hui, à la municipalité régionale de comté.

L'OR-BLANC (580)
Cette dénomination trouve son origine dans l'exploitation du minérai de l'amiante qui conditionne tout le développement de cette région.

Ainsi, **L'Or-Blanc** constitue une évocation à cette richesse minéralogique régionale.

LOTBINIÈRE (375)
Cette municipalité régionale de comté prend le nom du comté municipal de lotbinière dont le territoire s'intègre en grande partie à cette nouvelle entité administrative. Cette désignation rappelle l'existence à l'ancienne seigneurie de Lotbinière concédée en 1672 à Louis-Théandre Chartier de Lotbinière (1612-1680).

MANICOUAGAN (930)
La désignation de ce territoire provient de deux entités importantes sises à l'intérieur de cette municipalité régionale de comté, soit la rivière et le réservoir **Manicouagan**. Ce toponyme est d'origine amérindienne. Selon le père Lemoyne, il peut se traduire par « là où on donne à boire ». Le père Guinard lui attribue la signification de « Vase à boire ». Ainsi cette dénomination nous laisse penser qu'il s'agit d'une métaphore.

Les anciens lac **Manicouagan** et **Mouchalagane** affectent la forme d'une cuillère. Dès 1685, Louis Joliet utilise la forme contemporaine Manicouagan.

MARIA-CHAPDELAINE (260)
Cette dénomination se veut un rappel de l'héroïne du roman de Louis Hémon. Il fut publié originellement en feuilleton dans le quotidien parisien « Le Temps » en 1914 et, sera repris par l'éditeur montréalais Joseph-Alphonse Le Febvre en 1916. Ce roman dont l'action se déroule en très grande partie à Péribonka marquera profondément cette collectivité qui entretiendra un véritable culte à Maria Chapdelaine personnifiée par Éva Bouchard et Louis Hémon, l'auteur, par l'ouverture d'un musée dans les années 1930.

MASKINONGÉ (450)
Maskinongé est le nom d'une rivière qui marque le paysage de la municipalité régionale de comté, et d'une municipalité. Par ailleurs, elle recoupe la plus grande partie du comté municipal. Ce nom, d'origine algonquine, signifierait « brochet difforme ». L'abondance de ce poisson dans le lac et la rivière a contribué à l'imposition de cette désignation. Elle apparaît déjà en 1709 sur la carte de Gédéon de Catalogne.

MATANE (160)
Ce nom reprend celui de la ville la plus populeuse de la municipalité régionale de comté. La signification de ce toponyme est incertaine, quoique l'ensemble des auteurs lui reconnaissent une origine amérindienne. De l'un à l'autre, ce mot signifie : « épaves, débris de navires » ; « rivière de castors » ; « épine dorsale » ; « confluent de rivière ». La graphie du toponyme était déjà fixée avant la fin du XVII[e] siècle.

MATAWINIE (690)
Matawinie est, au départ, un régionyme remontant à 1908, identifiant la région située entre les contreforts Laurentiens au Sud, les environs de **Manouane** au nord, et à l'est et à l'ouest par les parcs provinciaux de Joliette et de Mascouche. Cette désignation est d'origine algonquine et signifie « endroit où se rencontrent deux rivières ».

MÉKINAC (470)
Cette municipalité régionale de comté est traversée par la rivière Mékinac, d'où cette appellation. Malgré la prétention de certains auteurs, ce terme amérindien n'aurait aucun lien anthroponymique. Il serait uniquement d'ordre animalier et signifierait « tortue ».

MEMBPHÉMAGOG (540)
Cette désignation reprend le nom d'une entité majeure soit celui du lac Memphrémagog. Ce toponyme est d'origine abénaquise et signifie « vaste étendue d'eau ».

MINGANIE (910)
Minganie a été créée en 1944 par le frère Marie-Victorin pour identifier une région florale de la Côte-Nord. Ce toponyme est dérivé de **Mingan** utilisé dès le XVII[e] siècle. Les auteurs se perdent en conjecture quant à la signification du mot. Monseigneur René Bélanger prétend que ce toponyme est d'origine basque et signifierait « langue ». D'autres auteurs affirment que ce mot est d'origine montagnaise et signifie « loup ». Cependant Georges Gauthier Larouche, dans une récente étude, avance l'idée que ce toponyme serait une transplantation bretonne et que Mingan serait un mot celte signifiant « pierre courbe ». Compte tenue de la formation géologique du territoire, cette dernière hypothèse correspondrait bien à la réalité.

MIRABEL (672)
Suite à l'expropriation de 1969 pour fins de construction du nouvel aéroport international de Montréal, le ministère des Affaires municipales créait, en 1970, une nouvelle ville englobant les municipalités les plus touchées par l'expropriation. Cette nouvelle ville conservait le nom de **Sainte-Scholastique**, chef-lieu du territoire exproprié. Au cours de l'année 1972, le conseil municipal a décidé de lancer un concours pour le choix d'une nouvelle appellation pour la ville. **Mirabel** fut retenu par le conseil et approuvé par le ministère des Affaires municipales au début de l'année 1973.

La municipalité régionale de compté, formée en janvier 1985, a été nommée du nom de la seule municipalité qui la constitue. Bien que **Mirabel puisse sembler nouveau, il est de consonance relativement familière dans la région. Aux environs de 1870, on recommandait aux pionniers de cette région de bien vouloir choisir un nom pour identifier leurs fermes de telle sorte que la livraison du courrier en soit facilitée. Or, un major écossais ayant deux filles, Miriam et Isabelle, choisit le nom de Mirabel** pour sa ferme. Ce serait aux environs de cette ferme qu'un lieu-dit du même nom, constitué de quinze à vingt familles, a connu une certaine animation pendant une centaine d'années. Au cours de la Première guerre mondiale, il constituait d'ailleurs un point d'arrêt et de repos pour les soldats effectuant le trajet Toronto-Valcartier par le chemin de fer Grand-Tronc ; cette ligne fut abandonnée depuis. Pour construire l'aéroport, une carrière de pierre a été ouverte dans la région. On lui a donné le nom de **Mirabel.**

Mirabelle est un petit fruit qui, il n'y a pas si longtemps encore, existait à l'état sauvage dans cette région. Il existe même une liqueur de ce nom, maintenant importée d'Europe.

MONTCALM (682)
Montcalm reprend apparemment la désignation du comté municipal nommé en l'honneur de Montcalm (1712-1759). Il fut principalement reconnu par sa direction de l'armée lors de la guerre contre les Anglais qui devait amener la reddition de la Nouvelle-France à l'Angleterre. Selon le père Le Jeune, Montcalm se rendant régler des affaires domestiques à Paris se vit offrir le commandement des troupes à la suite de la défaite de **Dieskau** en septembre 1755. Après quelques semaines de réflexion, il s'embarqua pour le Canada et c'est ainsi qu'il participa à cette bataille de Québec en 1759 qui devait lui coûter la victoire et la vie.

MONTMAGNY (330)
La désignation de cette municipalité régionale de comté tire son origine de celle du comté municipal de Montmagny où se retrouve la ville du même nom. Il a été attribué en l'honneur du deuxième gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny (1583-1653) qui s'est vu concéder la seigneurie de la **Rivière-du-Sud** en 1646. Montmagny est une petite commune de la Seine-et-Oise.

NICOLET-YAMASKA (420)
Ce nom origine du nouveau découpage de l'entité qui recoupe les deux comtés municipaux de Nicolet et de Yamaska. Le premier tire son origine de la **rivière Nicolet** qui traverse cette entité. Ce nom rappelle la mémoire de Jean Nicollet (1598-1642). Il fut interprète, commis de la Compagnie des Cent-Associés et agent de liaison entre les Amérindiens et les explorateurs. Il arriva en Nouvelle-France en 1618, alors au service de la Compagnie des Marchands de Rouen et de Saint-Malo. Le second élément, soit **Yamaska** veut marquer la présence de l'embouchure de la rivière du même nom Pierre-Georges Roy affirme que ce nom apparaît une première fois dans l'acte de foi et hommage de Jean Crevier, le 28 octobre 1678. **Yamaska** signifie « là où il y a des joncs ».

PABOK (130)
Pabok constitue une des formes anciennes de **Pabos**. Elle identifie d'une part « le registre des baptêmes... des Églises paroissiales de Ste-Famille de Pabok... » ; d'autre part, dans le même registre, le 25 juin 1753, il est écrit : « Tous habitans la paroisse Ste-Famille de Pabok ». Si la graphie de ce toponyme repose sur des sources importantes, l'origine et la signification posent des problèmes. On se retrouve avec les hypothèses les plus contradictoires. Pour un monseigneur Bossé prétend que **Pabos** serait d'origine basque. Cette affirmation est vite rejetée par l'ensemble des auteurs qui privilégient l'origine amérindienne. Encore là, pour le père Pacifique, **Pabos** vient de **Pagog** qui signifie « eaux tranquilles ». Pour le Frère Bernard, **Grand Pabos** et **Petit Pabos** se traduisent « rivières rapides ». Le problème demeure donc posé à défaut de solution précise.

PAPINEAU (710)
Sise dans l'ancien comté municipal de Papineau, cette municipalité régionale de comté tire son nom de la dénomination du comté. Papineau évoque la mémoire de cette illustre famille qui a été propriétaire de la seigneurie de la Petite-Nation depuis 1817 et du manoir de Montebello. Joseph Papineau et Louis-Joseph Papineau ont été les plus célèvres membres de la famille Louis-Joseph a retenu particulièrement l'attention des historiens par son appui et sa participation aux événements de 1837-1838.

PONTIAC (740)
Cette désignation reprend celle de l'ancien comté municipal dont la municipalité régionale de comté reprend presque l'ensemble de son territoire.

Pontiac rappelle la mémoire d'un chef de guerre des Outaouais né entre 1712 et 1725 et assassiné le 20 avril 1769 à **Cohokia** (East St-Louis, Illinois).

PORTNEUF (378)
Cette municipalité de comté a été désignée du nom du comté municipal de Portneuf dont la plus grande partie du territoire est intégrée à cette nouvelle entité administrative. Ce toponyme, en 1647, est fréquemment orthographié **Port-Neuf** ou **Port Neuf**. Il identifie un terrain concédé en fief et Seigeurie en 1647 à Jacques Leneuf de la Poterie. Faut-il crire que sieur Leneuf de la Poterie aurait incorporé à son nom, celui d'un établissement en construction depuis 1636 et dénommé **Port** ?

RIMOUSKI-NEIGETTE (190)
Cette désignation reprend le nom de la plus importante ville, soit **Rimouski** et, la seconde partie identifie l'arrière-pays de la municipalité régionale de comté. **Rimouski** est un mot d'origine amérindienne. Selon le père Guinard et Monseigneur Lafléche, ce mot vient du terme **animouski** qui signifie « demeure de chien ». Les racines sont **animous** « chien » et **ki** « demeure ». Selon Jean Poirier, ce toponyme est déjà mentionné sur un acte de concession le 24 avril 1688.

Neigette a été originellement attribué à une rivière. Il remonte probablement au milieu du XIX[e] siècle. Selon Nantais, le canton de **Neigette** tire son nom de la rivière et, ce dernier est proclamé depuis 1868. À l'époque, la diffusion de ce nom paraît être déjà très répandue. Cependant, les auteurs se perdent quant à la signification du mot.

RIVIÈRE-DU-LOUP (315)
Le nom de cette municipalité régionale de comté est celui du comté municipal dont elle reprend la plus grande partie de son territoire. Il identifie la municipalité la plus importante de la nouvelle division administrative et elle est marquée par la présence d'une entité naturelle majeure soit la **rivière du Loup**. Selon la tradition, Champlain aurait rencontré les **Mahingans** soit la nation amérindienne des Loups sur les bords de cette rivière.

ROBERT-CLICHE (350)
Cette désignation se veut un hommage à Robert Cliche (1921-1978), beauceron. Natif de Saint-Joseph-de-Beauce, il a toujours conservé une fidélité à sa région. Toute son oeuvre littéraire qu'il réalise conjointement avec Madeleine Ferron est empreinte de la tradition beauceronne. Il sera avocat, chargé de cours à la faculté de droit à l'université Laval, leader du N.P.D.-Québec, juge en chef adjoint de la Cour provinciale. En 1974, il présidera la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction. En 1978, il devient le porte-parole de l'Année du français. Il décède à Québec, le 15 septembre 1978.

ROUSSILLON (632)
L'origine du nom et le lien historique avec la région demeurent confus. Les recherches historiques ne nous permettent pas de confirmer ni d'infirmer la thèse de monsieur André Taillon de la Société historique de La Prairie de La Madeleine, à savoir que le régiment du Royal Roussillon aurait cantonné à la Prairie. L'abbé Ferland mentionne en 1882, dans son « Cours d'histoire du Canada », que les troupes, à l'hiver 1758-1759 demeurent sur le territoire du gouvernement de Montréal. Cependant, ces régiments se retrouvèrent-ils dans l'espace occupé par la future municipalité régionale de comté? Les sources historiques consultées ne nous permettent aucune certitude.

ROUVILLE (640)
Tire son origine de la désignation du comté municipal dont la municipalité régionale de comté est constituée de la plus grande partie de son territoire. Plusieurs entités dans la région porte ce nom. Il rappelle la mémoire du seigneur originel soit Jean-Baptiste Hertel de Rouville (1668-1772) qui a reçu le 6 janvier 1694 du gouverneur Frontenac une concession englobant **Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville**, **Mont-Saint-Hilaire** et **Otterburn-Park**, ces deux dernières villes sont, par contre, exclus de la municipalité régionale de comté. Rouville est le nom d'un bourg dans l'Oise en France.

ROUYN-NORANDA (820)
Cette municipalité régionale de comté tire son nom de la désignation des deux villes importantes de la nouvelle entité administrative, l'une en l'honneur du capitaine Jean-Baptiste de Rouyn, du Royal-Roussillon et l'autre est un acronyme formé d'une paire des mots nord et Canada.

SEPT-RIVIÈRES (920)
Le nom de cette municipalité régionale de comté a été inspiré par la présence de sept cours d'eau importants dont l'embouchure est comprise à l'intérieur du territoire défini par cette nouvelle entité administrative. Il s'agit des rivières de la Trinité, Pencôte, aux Rochers, Sainte-Marguerite, Moise, Pigou et Manitou.

SHERBROOKE (560)
Cette municipalité régionale de comté reprend le nom de la plus importante ville de cette nouvelle entité administrative. **Sherbrooke** rappelle la mémoire de Sir John Coope Sherbrooke (1764-1830), gouverneur général du Canada de 1816 à 1818. Cette désignation remplaçait en 1817 celle de **Hyatt's Mills**.

TÉMISCAMINGUE (810)
Ce nom provient de la dénomination de la ville de Témiscamingue. Elle identifie de plus une division de recensement, une réserve indienne, un lac et une pointe. Le Père Joseph-Étienne Guinard traduit ce toponyme par « dans l'eau profonde ». Certains auteurs lui attribuent la signification de « marais desséchés ». Il est déjà connu dans la deuxième démie du XVII[e] siècle. En 1686, la graphie actuelle de **Témiscamingue** est attestée dans le journal d'expédition du chevalier de Troyes.

TÉMISCOUATA (300)
La municipalité régionale de comté de Témiscouata tire son nom de celui du comté municipal dont elle reprend la plus grande partie du territoire.

Ce toponyme est d'origine micmaque et signifie : « lac profond », les racines étant **timi** « profond » et **goateg** « lac ». Ce nom est connu depuis le XVII[e] siècle. Dans l'acte de concession de la seigneurie de **Madawaska**, le 25 novembre 1683, il est fait mention du « lac Cecemiscouata ».

THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (673)
Cette désignation, selon l'expression de Marc Richard, fait le « pont entre le passé et le présent ». Le premier élément du toponyme rappelle la mémoire de la seigneuresse Anne-Marie-**Thérèse** Dugué qui reçut, en 1714, la seigneurie des Miles-Îles conjointement avec sa soeur et, eut une fille, laquelle apporta comme dot à son mari, Jean-Baptiste Céloron **de Blainville**, une partie de la seigneurie dont elle avait héritée.

En outre, ces noms réunissent les noms des deux principales villes de la municipalité régionale de comté soit Sainte-Thérèse et Blainville.

VALLÉE-DE-L'OR (930)
Le nom de cette municipalité régionale de comté recoupe deux réalités d'ordre topographique et géologique. Le terme « vallée » rappelle la configuration générale du territoire de cette entité administrative, soit une région affaissée aux sources de la **rivière Harricana** autour des lacs **Malartic** et **De Montigny**. La seconde partie du toponyme fait référence à la vocation minière de la région, entre autres, par la présence de mines aurifères qui couvrent un long filon où se retrouve la ville de **Val-d'Or**.

VAUDREUIL-SOULANGES (628)
Vaudreuil-Soulanges se veut avant tout l'illustration de l'appellation qui identifie le territoire où se retrouve cette municipalité régionale de comté **Vaudreuil** identifie une ville, une seigneurie. Cette dernière fut concédée à Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil (1643-1723), le 23 octobre 1702. Selon le père Le Jeune, Vaudreuille serait un bourg dans la Hautre-Garonne. **Soulanges** désigne une division de recensement, une gare, un canal et autres. De plus, une seigneurie fut nommée de ce nom. Elle avait été concédée à Pierre Joybert, sieur de Marson, le 23 octobre 1702. Le nouveau seigneur avait baptisé sa seigneurie en souvenir de la seigneurie de Soulanges, baillage de Vitry, en Champagne dont il était le propriétaire. Soulanges est un bourg de la Marne.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTATION ÉCRITE

BACCIGALUPO, Alain, *Les administrations municipales québécoises, des origines à nos jours (tome 1)* et *L'environnement municipal (tome 2)*, éditions Agences Arc Inc, Montréal 1984.

BEAUJEU-GARNIER, Jacqueline et Georges Chabot, *Traité de géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 1963.

BRUNET, Carole et GAGNON, Danielle, *Perception et évaluation de la qualité de l'environnement, ville St-Pierre*, Université de Montréal, Institut d'urbanisme, laboratoire II, Bernadette Blanc, avril 1985.

BRULOTTE, Raymond, *La municipalité, un vécu, un projet*, recueil de textes et manuel d'apprentissage, télé-université, Université du Québec, janvier 1983.

Cahier de géographie du Québec, *Rangs et villages du Québec*, Université Laval, édition spéciale, vol. 28, N° 73-74, 1984.

CANADA, ministère des Travaux publics, *Guide d'urbanisme*, 1974.

CANADA, Statistique Canada, *Annuaire du Canada* 1980-1981.

CASTONGUAY, Claude et al., *L'urbanisation au Québec, Rapport de travail sur l'urbanisation, et annexes*, ministère des Affaires municipales, Québec, 1976.

Commission de toponymie du Québec, *répertoire des Gentilés*, Québec, 1981.

DIVAY, GÉRARD, *Les niveaux de services municipaux au Québec*, annexe du rapport sur l'urbanisation, Editeur officiel du Québec, 1976.

DRAPEAU, Julien, *Les origines du régime municipal au Québec*, ministère des Affaires municipales, gouvernement du Québec.

Fondation Roi-Beaudoin, *Des villes pour les enfants*, campagne européenne pour la renaissance de la cité, dossier 3.

FORTIN, Réal et THÉBERGE, Jean-Yves, *La M.R.C. du Haut-Richelieu d'hier à aujourd'hui*, Saint-Jean-sur-Richelieu, éd. Milles Roches, juillet 1984.

La Gazette de Québec, journal municipal de la ville de Québec, V. 6, N° 2, février 1986.

GEORGE, Pierre, *Dictionnaire de la géographie*, Presses universitaires de France, Paris, 1970.

JOBIDON, Normand, *Le système cadastral, revue Arpenteur-géomètre*, vol. 10, N° 3, octobre 1983.

LABASSE, Jean, *L'organisation de l'espace*, Hermann, Paris, 1966, 604 p.

LAVOIE, Claude, *Pourquoi notre urbanisme est-il québécois*, revue Métropolis, N° 48/49, 2e trimestre 1981.

LINTEAU, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, éd. du Boréal Express, Québec, 1979, 659 p.

LESSARD, Marc-André et Jean-Paul Montmigny, *L'urbanisation de la société canadienne-française*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1967, p. 1 à 32.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1.

LYNCH, Kevin, *L'image de la cité*, Dunod, Paris 1971, 222 p.

MÜLLER' Jörg. *La pelle mécanique ou la mutilation d'une ville*, éd. L'école des loisirs, Paris, 1975, 8 tableaux.

MÜLLER, Jörg. *Ronde annuelle des marteaux-piqueurs ou la mutation d'un paysage* , éd. L'école des loicirs, Paris, 1974, 7 tableaux.

QUÉBEC (Province), Bureau de la statistique du Québec, *Annuaire du Québec*, 1979-1980.

QUÉBEC (Province), Bureau de la statistique du Québec, *Démographie Québécoise, passé, présent perspectives*, 1983, XXXII, 457 p.

QUÉBEC (Province), Bureau de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques infra-régionales, 1981-2001*, 1984, 498 p.

QUÉBEC (Province), Bureau de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques régionales 1981-2006*, 1984, XIII, 438 p.

QUÉBEC (Province), Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, *Le schéma d'aménagement*, 1983, 15 p.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, *Répertoire des informations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire*, 1983.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, Direction des relations avec les municipalités, *La municipalité régie par le Code municipal, son organisation, son fonctionnement*, 1983.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, Direction des relations avec les municipalités, *Le pouvoir méconnu*, 1987.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, Direction des relations avec les municipalités, *Une fois élu*, 1987.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, *Répertoire des municipalités du Québec*, 1987.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, *Revitalisation des secteurs commerciaux des centres-villes*, 1983, 183 p.

QUÉBEC (Province), ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, *Le choix des régions*, 1983, 132 p.

QUÉBEC (Province), Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, *Aménager l'avenir, les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*, 1983, 126 p.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires culturelles, *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine*, 1983, 99 p.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, Direction de la recherche et des politiques, *Résultats électoraux municipaux, 1981-1985*.

Revue Municipalité, *L'élu municipal de la région 03: un portrait-robot* par Alain Debonville, Bureau régional de Québec, ministère des Affaires municipales, octobre 1985.

Revue Municipalité, *Après la victoire, la rentrée*, ministère des Affaires municipales, novembre 1985.

Revue Municipalité, *L'élu(e) et la population: en harmonie*, ministère des Affaires municipales décembre 1985/juin 1986.

Revue Municipalité, *Une démocratie inachevée*, par Louise Quesnel, département des sciences politiques, Université Laval, novembre 1985.

Note : La plupart des municipalités régionales de comté ont réalisé au cours de l'élaboration de leur schéma d'aménagement des documents d'information générale portant sur les thèmes suivants : le contexte régional et historique ; le milieu humain (la population, les ménages, la langue parlée, l'emploi, etc.) ; le milieu physique ; l'organisation du territoire (l'utilisation du sol, le transport, etc). Il serait opportun de consulter ces documents de même que les plan et règlements d'urbanismes de votre municipalité compte tenu de l'actualité des renseignements qu'ils renferment.

Revue Municipalité, *L'enfant dans la ville*, ministère des Affaires municipales, numéro supplémentaire, 11e année, numéro 8 bis, octobre 1979.

Revue Municipalité, *Dossier les M.R.C.*, ministère des Affaires municipales, avril-mai 1982.

Revue Municipalité, *150 ans de vie municipale*, ministère des Affaires municipales, édition spéciale 1984.

Revue Municipalité, *Municipalité Québec*, ministère des Affaires municipales, édition spéciale, 12e année, numéro 2 bis, 1980.

Revue Municipalité, ministère des Affaires municipales, juillet-août 1985, *Coup d'oeil sur l'aménagement en Amérique*.

Ville de Montréal, *Programme d'intervention dans les quartiers anciens (P.I.Q.A.)*, brochures publiées sur différents quartiers de la ville, 1983.

MANUELS SCOLAIRES ET GUIDES PÉDAGOGIQUES

ANDREWS, W.A., *Environnement urbain*, éditions vivantes limitée, Montréal, Paris 1980.

L'ARC-EN-RÊVE, atelier d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, *en attendant la ville avec les enfants, action 1982*, Bordeaux, 1982.

BISHOP, Jeff et Graham Russell, *The land developpement game*, bulletin of environnemental education, Streetwork, Londres, décembre 1982.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ain, *Pays, paysage à l'école*, compte rendu d'une expérience pédagogique sur le paysage en classe rurale, Bourg en Bresse, France, septembre 1984.

CAUE de l'Eure, *L'approche de ma commune*, Evreux, France.

CAUE de Lille, *Construisons notre village*, Lille, France.

CAUE du Rhône, atelier expérimental d'initiation à l'espace, *Sur le chemin de l'école: de l'exploration à l'expression*, Lyon, juin 1983.

DUPUIS, Jean-Paul, Marie Gaudreault et André Laterreur, *La démocratie municipale*, document de soutien, sciences humaines, 4e année, Commission scolaire de Jacques-Cartier, Longueuil, juin 1986.

Héritage Montréal, musée des Beaux-Arts de Montréal, ministère des Affaires culturelles du Québec, *De la maison à la métropole*, sciences humaines 1er et 2e cycle, Montréal 1983 et 1984.

Keep Britain Tidy Group schools *Our Europe, environnemental and language development though school exchanges*, Brighton, 1985.

Kayser B. et al, *La vallée du Lot, dossiers pour une pédagogie volontaire de l'aménagement*, 8 dossiers, Institut de géographie de Toulouse, Decazeville, France, 1983.

LAMBERT, Ginette et Jean-Luc Picard, *Aux alentours*, éveil à la réalité, Centre éducatif et culturel Inc., Montréal 1985.

LAMBERT, Ginette et Jean-Luc Picard, *Dans ma rue*, éveil à la réalité, Centre éducatif et culturel Inc. Montréal 1984.

PICARD, Jean-Luc, *Ma région*, exploration de la réalité, manuel de l'élève et guide de l'enseignant, Centre éducatif et culturel Inc., Montréal, 1983-1984.

PAPINEAU, Christiane et Danielle Joyal, *L'enfant dans la M.R.C.*, à l'intention des élèves de 4e année de la M.R.C. D'Autray pour la Commission scolaire Berthier-Nord-Joli, Berthierville, 1985.

PRACHE, Denys, *Construisons demain*, Collection Okapi, centurion jeunesse, France, 1977.

QUÉBEC (Province), ministère des Affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, *L'aménagement et l'urbanisme, plus qu'un jeu*, dans le cadre du programme de géographie du Québec et du Canada — 3e secondaire, Québec 1985.

QUÉBEC (Province), ministère de l'Éducation, *Programme d'études-primaire-sciences humaines: histoire, géographie, vie économique et culturelle*, octobre 1981.

QUÉBEC (Province), ministère de l'Éducation, Guide pédagogique — primaire — sciences humaines, histoire, géograhie, vie économique et culturelle — premier cycle et deuxième cycle, premier trimestre, 1983.

QUÉBEC (Province), ministère de l'Éducation, Direction général des réseaux, *Document d'information, intervention des autres ministères ou organimes dans les écoles primaires et secondaires*, Québec, novembre 1983.

SENESH LAWRENCE, *Our working world*, Neighborhoods problem book, ed. SRA, Toronto.

DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE

MRC d'Antoine-Labelle, *La municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle*, diaporama, 1979.

MRC de Bécancour, *La municipalité régionale de comté de Bécancour, une population dynamique, un territoire à aménager*, diaporama, 19 min., 1983.

MRC de Bécancour, *Orienter ensemble notre avenir*, diaporama, 1984.

MRC de Bellechasse, *Entre bons voisins*, vidéo, 32 minutes, octobre 1984.

MRC de Brome-Missisquoi, *La proposition préliminaire d'aménagement de Brome-Missisquoi*, diaporama, 20 min. août 1985.

MRC de Charlevoix, *Charlevoix-ouest nous environne*, diaporama.

MRC de Charlevoix-Est, *La proposition préliminaire d'aménagement de Charlevoix-Est*, diaporama.

MRC D'Autray, *Coup d'oeil sur la municipalité régionale de comté D'Autray*, diaporama, 18 min., mai 1983.

MRC de Kamouraska, *Démarche d'élaboration du schéma d'aménagement*, diaporama, 8 min.

MRC de Kamouraska, *Portrait de Kamouraska*, diaporama, 26 min. février 1985.

MRC de la Jacques-Cartier, *La municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier*, diaporama, 18 min. 1982.

MRC de la Haute-Côte-Nord, *La Haute-Côte-Nord et son image*, diaporama, 18 min., 1982.

MRC de Lajemmerais, *La municipalité régionale de comté de Lajemmerais et l'aménagement de son territoire*, vidéo, 10 min., septembre 1984.

MRC de la Matapédia, *Aménageons pour l'avenir*, diaporama, 15 min., 1979-80.

MRC de La Matapédia, *La Matapédia, continuité et rupture*, diaporama, 20 min. 1981.

MRC de La Matapédia, *Ce qu'est un schéma d'aménagement*, diaporama, 20 min. 1985.

MRC de La Vallée du Richelieu, *Le profil de la MRC*, diaporama, 15 min. 1984.

MRC La Mitis, *Survol de La Mitis*, vidéo 3/4, 20 min. septembre 1982.

MRC du Bas-Richelieu, *La proposition préliminaire d'aménagement*, diaporama, 18 min. janvier 1985.

MRC du Haut-Saint-Maurice, *Information sur la proposition préliminaire d'aménagement*, diapositives, 45 min.

MRC de l'Erable, *Aménagement de la municipalité régionale de comté de l'Erable et de son milieu*, vidéo, décembre 1983, 22 min.

MRC des Basques, *L'aménagement du territoire et la municipalité régionale de comté des Basques*, diaporama, 7 volets, 15 min. chacun, 1983.

MRC des Jardins-de-Napierville, *La proposition préliminaire d'aménagement*, montage de 87 diapositives, 1985.

MRC Des Moulins, *La municipalité régionale de comté Des Moulins*, diaporama, 20 min., janvier 1984.

MRC des Pays-d'en-Haut, *La municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut*, vidéo, 24 min., septembre 1984.

MRC de L'Islet, *L'aménagement du territoire, un projet collectif*, vidéo, janvier 1985.

MRC de l'Or Blanc, *La municipalité régionale de comté de l'Or Blanc*, 35 min., 1984.

MRC de Lotbinière, *Connaissez-vous le comté de Lotbinière*, diaporama, 18 min. octobre 1982.

MRC de Lotbinière, *L'histoire populaire de Lotbinière*, diaporama, 20 min., 1983.

MRC de Lotbinière, *La version préliminaire du schéma*, diaporama, 40 min., 1984.

MRC des Laurentides, *Le territoire de la municipalité régionale de comté des Laurentides, Harmonie et discordance*, 3/4, Beta, VHS, 18 min. août 1985.

MRC de Manicouagan, *La municipalité régionale de comté de Manicouagan, un territoire à aménager*, vidéo, 30 min.

MRC de Maria-Chapdelaine, *Aménageons la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, vidéo beta et VHS, 1984.*

MRC de Pabok, *Cité d'accord*, diaporama, 20 min., août 1983.

MRC de Rivière-du-Loup, *Profil communautaire de la MRC de Rivière-du-Loup*, 30 min., mai 1983.

MRC de Rivière-du-Loup, *La MRC de Rivière-du-Loup et son patrimoine*, montage de 140 diapositives, février 1984.

MRC de Rivière-du-Loup, *Sites écologiques de la MRC de Rivière-du-Loup*, montage de 65 diapositives, mars 1984.

MRC de Rivière-du-Loup, *Équipements récréatifs de la MRC de Rivière-du-Loup*, montage de 128 diapositives, mars 1984.

MRC de Rivière-du-Loup, *Ensemble, aménageons! (proposition préliminaire d'aménagement)*, 13 min. 40 sec., avril 1985.

MRC de Rouville, *Portrait de la municipalité régionale de comté*, diaporama, 1983.

MRC de Robert-Cliche, *Une région à découvrir*, diaporama, 44 min., novembre 1985.

MRC de Sherbrooke, *La municipalité régionale de comté de Sherbrooke*, vidéo et diaporama, 40 min., avril 1984.

MRC de Témiscouata, *La municipalité régionale de comté de Témiscouata*, vidéo 3/4, 30 min., 1985.

QUÉBEC, ministère des Affaires municipales, *La municipalité régionale de comté*, vidéo 3/4, VHS et Beta ou film 16 mm, 15 min. 1982.

DOCUMENTATION CARTOGRAPHIQUE

CARTOGRAPHIE DE BASE

Outre les cartes fournies avec le présent matériel pédagogique, les enseignants peuvent se procurer une couverture cartographique de base auprès de leur municipalité, de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine ou régionale, ou, encore auprès du Service de la cartographie, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1995, boul. Charest ouest, Sainte-Foy (Québec), G1N 4H9. Téléphone : (418) 643-7704 (région Québec), et 1255, Square Phillips, 5e étage, Montréal, H3B 3G1. Téléphone : (514) 873-5955 (région Montréal).

Ces cartes sont disponibles en versions planimétriques et topographiques ou cadastrales, soit au 1:20 000 ; 1:50 000 et 1:125 000.

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

Que ce soit pour les besoins cartographiques ou thématiques, la photocartothèque du Service de la Cartographie, ministère de l'Énergie et des Ressources, renferme près de 1,2 millions de copies de photographies aériennes diverses pour fins de consultation et de vente.

MACRO-INVENTAIRE

Le macro-inventaire est un outil produit par le ministère des Affaires culturelles permettant de dégager une vue d'ensemble de la richesse patrimoniale du Québec. Il comprend six volets : l'histoire, l'archéologie, l'éthnologie, l'architecture et l'art religieux, l'inventaire architectural, l'analyse du paysage architectural et l'analyse du patrimoine architectural urbain. Ces documents (cartes, monographies, photographies aériennes, rapports) sont disponibles dans la plupart des centres de documentation du ministère des Affaires culturelles, 225, Grande-Allée est, Québec, G1R 5G5. Téléphone : (418) 643-6330 et dans les bureaux régionaux et centres des archives du ministère.

UTILISATION D'UNE CARTE

Pour lire une carte, il faut connaître l'utilité de la **rose des vents**, comprendre la **légende**, savoir utiliser **l'échelle graphique** et pouvoir **situer un point à l'aide des coordonnées et de l'index**

La rose des vents : oriente une carte ou un plan en identifiant les points cardinaux.

La légende : explique les signes conventionnels (lettres, chiffres, signes, couleurs) figurant sur une carte, un plan.

L'échelle graphique : informe jusqu'à quel point, sur la carte, le territoire de la municipalité, de la municipalité régionale de comté a été réduit, rapetissé. De plus, elle permet de mesurer la distance entre 2 points.

Les coordonnées et l'index : localisent les principaux éléments d'une carte, d'un plan.

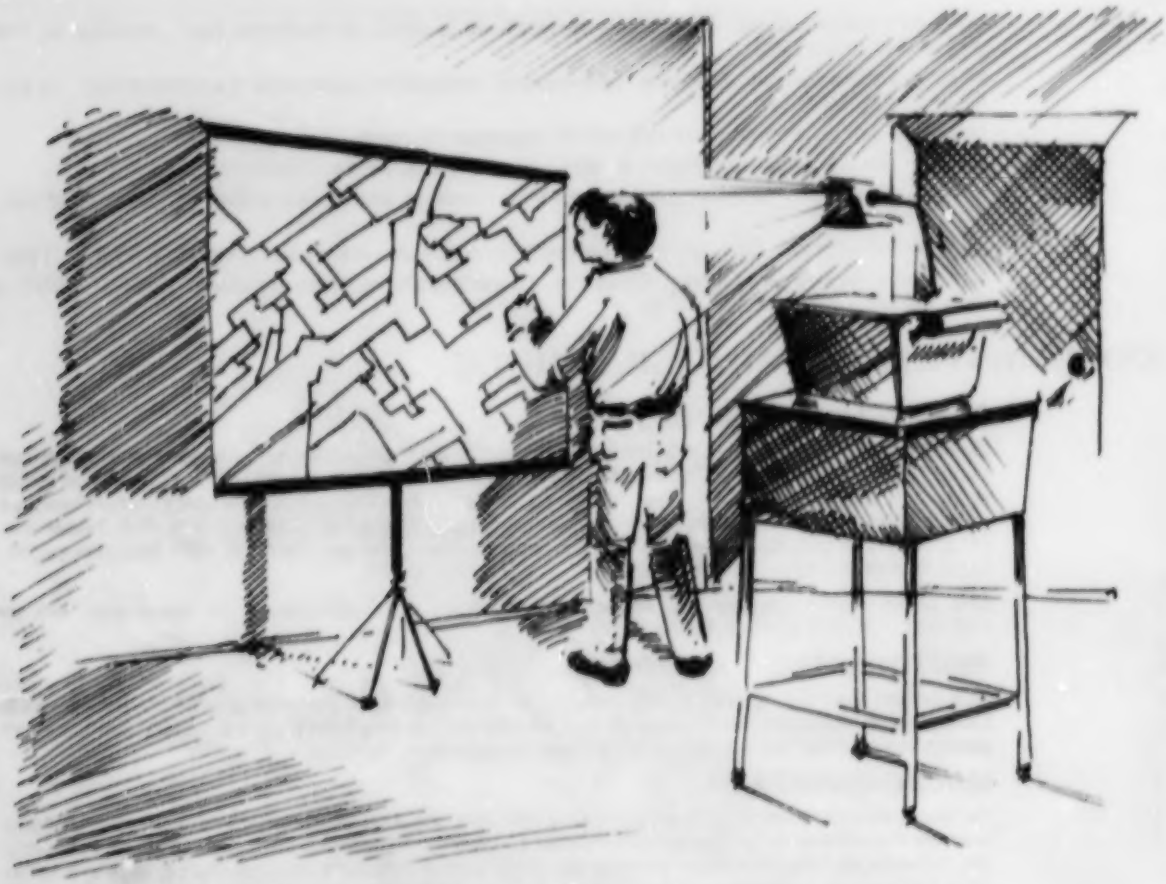

AGRANDISSEMENT D'UNE CARTE

Prendre un acétate de la carte concernée et projeter cet acétate sur un grand carton blanc. Il ne reste plus qu'à calquer les lignes projetées sur le carton afin d'obtenir une carte « murale ».

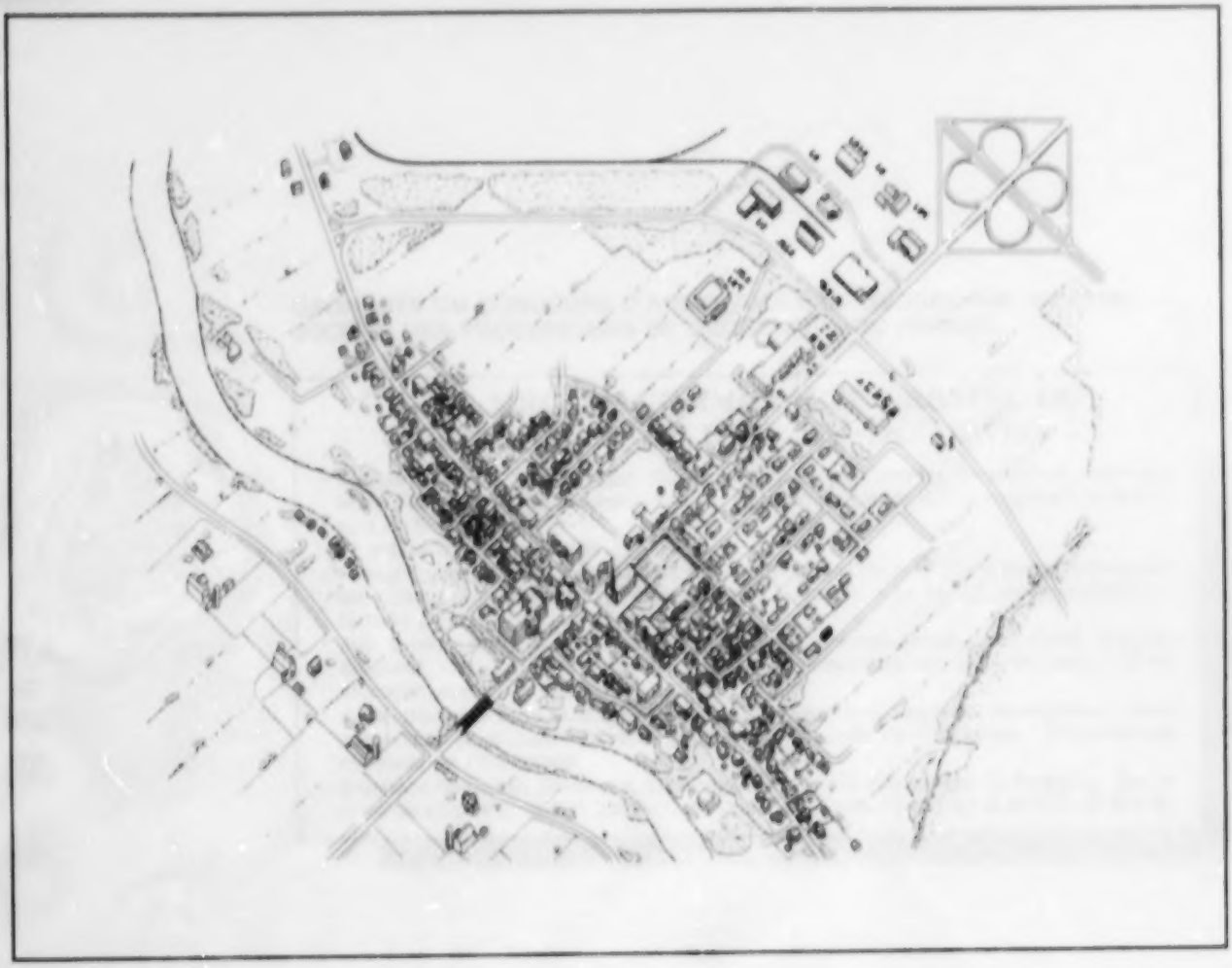

PERSPECTIVE AXONOMÉTRIQUE

L'illustration de la municipalité fictive de Valbourg utilisée dans les activités 2 et 4 (3e année) et dans les activités 8 et 12 (4e année), est une représentation à trois dimensions par projection oblique communément appelée perspective axonométrique. Ce type d'illustration peut être réalisée à partir de cartes planimétrées et de photographies aériennes de toute municipalité.

GAGNANTS DU CONCOURS D'AUDIO-VISUEL DE GÉOGRAPHIE 1985-1986, SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS DE GÉOGRAPHIE DU QUÉBEC.

« LA MRC, LA COMMUNAUTÉ URBAINE OU RÉGIONALE... UN ESPACE À DÉCOUVRIR »

- François Couture, André Frigon (Secondaire 3), Serge Tremblay (enseignant), Séminaire Marie-Reine-du-Clergé à Métabetchouan; diaporama « Une M.R.C. à explorer » (la M.R.C. du Lac St-Jean-Est).
  1er prix au niveau provincial.
- Pascal Lévesque, Patrick Trahan, Sylvain Leclair (Secondaire 3), Diane Hamel (enseignante), Collège Saint-Bernard à Drummondville; diaporama « La M.R.C. de Drummond ».
  Second prix au niveau provincial.
- Anik Doré, Stéphane Leduc (Secondaire 3), Pat Rouleau (enseignant), École Jean-de-Brébeuf, CECQ; diaporama « Découvrons et préservons nos espaces verts » (Communauté urbaine de Québec).
- Judith Daoust, Pascale Maltais (Secondaire 3), Monique C. Dagenais (enseignante), École secondaire Saint-Joseph à Hull; diaporama « La perle de l'Outaouais » (Communauté régionale de l'Outaouais).
- Stéphane Beaudoin, Dominique Chabotar, Marc Rivard (Secondaire 3), Roger De Grandmont (enseignant), Institut Val Du Lac Inc. à Rock Forest; vidéo sur la M.R.C. de Granit.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales